

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

— 2023 - 2030 —



MRC de
Rivière-du-Loup

AVANT-PROPOS

PROJET DE PGMR RÉVISÉ ADOPTÉ LE 2021-12-16

RÈGLEMENT ÉDICTIONNANT LE PGMR ET ENTRÉE EN VIGUEUR LE 2023-09-22

DOCUMENT RÉALISÉ PAR COLLECTIVITÉS ÉCOLOGIQUES BAS-SAINT-LAURENT (CO-ÉCO)

Ophélie Deschamps Lévesque, conseillère en gestion environnementale, *rédaction et mise en page*

Suzanne Gaumond, adjointe administrative, *correction et mise en page*

Sophie Vachon, directrice au développement des affaires, *correction*

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION DU PGMR (2021)

Michel Lagacé, préfet, MRC Rivière-du-Loup

Jocelyn Villeneuve, directeur général, MRC Rivière-du-Loup

Yvon Caron, maire, Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger

Guy Dubé, directeur adjoint, Municipalité de Saint-Cyprien

Line Petitclerc, directrice générale, Municipalité de Notre-Dame-du-Portage

Jean-Bernard Ouellet, gestionnaire environnement, Ville de Rivière-du-Loup

Marianne Gagnon, conseillère en développement durable, Ville de Rivière-du-Loup

Josiane Thériault, agronome, Groupe Pousse-Vert

ÉQUIPE POUR LA CONCERTATION DES ICI

Collaboration entre Co-éco et Le laboratoire en innovation ouverte, appuyés par le comité de révision du PGMR

LES MAIRES DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP (2018-2021)

Michel Lagacé, préfet et maire de Saint-Cyprien

Louis-Marie Bastille, préfet suppléant et maire de Saint-Modeste

Ghislaine Daris, mairesse de Cacouna

Ginette Caron, mairesse de L'Isle-Verte

Louise Newbury, mairesse de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Vincent More, maire de Notre-Dame-du-Portage

Sylvie Vignet, mairesse de Rivière-du-Loup

Michel Nadeau, maire de Saint-Antonin

Mario Lebel, maire de Saint-Arsène

Rénald Côté, maire de Saint-Épiphanie

Yvon Caron, maire de Saint-François-Xavier-de-Viger

Gilles Couture, maire de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup

CONCEPT GRAPHIQUE: Stéphanie Beaudoin

RÉFÉRENCE PHOTOGRAPHIQUE : Nicolas Gagnon

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Description du territoire

La MRC de Rivière-du-Loup, située à environ 200 kilomètres à l'est de Québec au Bas-Saint-Laurent, est composée de 13 municipalités et de 35 300 habitants. La Ville de Rivière-du-Loup et son agglomération regroupent une large part des commerces et services du territoire, de même que l'activité industrielle la plus active au Bas-Saint-Laurent. L'agriculture, la forêt et les tourbières dominent le paysage rural de la MRC.

Gestion actuelle

La collecte des déchets et des matières recyclables est opérée de façon individuelle par la plupart des municipalités. La collecte des matières organiques est opérée par la MRC pour 11 municipalités depuis 2015 alors que la Ville de Rivière-du-Loup gère ses propres services de collecte. Ces services municipaux desservent autant le secteur résidentiel que les industries, commerces et institutions (ICI). Notre-Dame-des-Sept-Douleurs gère elle-même ses résidus. Pour les fosses septiques, la vidange est prise en charge par cinq municipalités.

Somme toute, le territoire est particulièrement bien pourvu en infrastructures. Les matières collectées par les municipalités sont toutes traitées localement : au centre de tri de la Société VIA, à l'usine de biométhanisation de la SÉMER, au LET géré par la Ville de Rivière-du-Loup et dans les sites de traitement des boues de Campor Environnement inc. En plus, on compte un centre de tri des résidus de CRD, une entreprise de récupération de matières recyclables desservant strictement les ICI et deux écocentres desservant strictement les citoyens.

Inventaire des matières résiduelles

La quantité de matières résiduelles théoriquement générées sur le territoire en 2019 est estimée à 66 172 tonnes, dont 68 % seraient récupérées. Les quantités sont estimées à partir des moyennes québécoises proposées par Recyc-Québec et les quantités documentées au cours de la révision du PGMR. Ce fort taux de récupération est en partie attribuable aux industries agroalimentaires qui ont un taux de récupération théorique de 99 %.

Diagnostic, objectifs régionaux et plan d'action

Pour les matières recyclables, le taux de récupération connaît un recul. Cependant, la récupération des matières organiques a beaucoup augmenté à la suite de la construction de l'usine de biométhanisation, le déploiement de la collecte et une campagne de sensibilisation soutenue. Selon l'inventaire, les taux de récupération pour ces matières demeurent sous les objectifs provinciaux. La MRC inclut dans son plan d'action des mesures permettant d'améliorer ces taux de recyclage.

La récupération des CRD est sur la bonne voie grâce aux deux écocentres et au centre de tri des matériaux secs. Tout porte à croire que la MRC atteint l'objectif provincial, mais la quantité et la traçabilité de ces résidus demeurent des enjeux pour le LET de la Ville de Rivière-du-Loup. Ces enjeux ont été pris en compte dans l'élaboration du plan d'action.

Les municipalités s'assureront que l'ensemble des boues de fosses septiques collectées soient recyclées.

Les écocentres seront mieux équipés et pourront recueillir les matières des ICI en plus de favoriser le réemploi grâce à l'amélioration de la boutique de matériaux de construction, meubles et articles ménagers. Les encombrants valorisables seront également détournés de l'enfouissement par différentes stratégies grâce à cette nouvelle infrastructure.

Une concertation avec les ICI du territoire, en amont de la rédaction, a permis d'orienter les priorités du territoire.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	I
SOMMAIRE EXÉCUTIF	II
TABLEAUX, FIGURES ET CARTES.....	VI
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	VIII
INTRODUCTION	3
1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE.....	7
1.1 GÉOGRAPHIE	7
1.2 MUNICIPALITÉS VISÉES ET DÉMOGRAPHIE	11
1.3 ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	15
2 GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	21
2.1 COMPÉTENCES ET ENTENTES INTERMUNICIPALES.....	21
2.2 RÈGLEMENTATION MUNICIPALE.....	25
2.3 COLLECTES ET DÉPÔTS, MUNICIPAUX ET PRIVÉS.....	26
2.3.1 <i>Matières recyclables</i>	26
2.3.1.1 Bacs roulants de matières recyclables	26
2.3.1.2 Conteneurs de matières recyclables.....	27
2.3.1.3 Collectes privées de matières recyclables.....	27
2.3.1.4 Contenants dans les lieux publics	27
2.3.2 <i>Matières organiques (résidus verts et alimentaires)</i>	28
2.3.2.1 Bacs roulants de matières organiques	28
2.3.2.2 Conteneurs de matières organiques.....	29
2.3.2.3 Dépôts et collectes annuelles de résidus verts	29
2.3.3 <i>Boues municipales</i>	30
2.3.3.1 Boues de fosses septiques	30
2.3.3.2 Boues de stations d'épuration et d'étangs aérés.....	31
2.3.4 <i>Résidus de construction, rénovation et démolition</i>	32
2.3.4.1 Résidus de CRD – citoyens	32
2.3.4.2 Résidus de CRD – entrepreneurs	32
2.3.5 <i>Autres matières résiduelles</i>	33
2.3.5.1 Collectes et dépôts de résidus encombrants	33
2.3.5.2 Initiatives de réemploi	34
2.3.5.3 Dépôts de résidus domestiques dangereux	35
2.3.6 <i>Matières résiduelles enfouies</i>	36
2.3.6.1 Collectes régulières de déchets	36
2.3.6.2 Clients directs du lieu d'enfouissement technique	37
2.4 INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET D'ÉLIMINATION	38
2.4.1 <i>Centres de tri des matières recyclables</i>	38
2.4.1.1 Centre de tri de Rivière-du-Loup – Société VIA.....	38
2.4.1.2 Centre de tri de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	41
2.4.1.3 Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr.....	41

2.4.2	<i>Centre de traitement des matières organiques</i>	41
2.4.2.1	Usine de biométhanisation	41
2.4.2.2	Plateforme de compostage à la ferme (inactive)	42
2.4.2.3	Tourbière Michaud Ltée.....	43
2.4.2.4	Tourbière Réal Michaud et Fils inc.	43
2.4.3	<i>Sites de traitement des boues</i>	44
2.4.3.1	Installation de la rue Bellevue, Rivière-du-Loup	44
2.4.3.2	Site de Cacouna	44
2.4.4	<i>Résidus de construction, rénovation, démolition</i>	45
2.4.4.1	Centre de tri des matériaux secs.....	45
2.4.4.2	Centre d'entreposage et concassage d'agrégats	45
2.4.5	<i>Autres matières résiduelles</i>	46
2.4.5.1	Sites de récupération de métaux	46
2.4.5.2	Site de traitement des matières dangereuses	46
2.4.6	<i>Lieux d'élimination</i>	46
2.4.6.1	Lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup	46
2.4.6.2	Lieux d'élimination désaffectés	49
2.5	SYMBIOSE INDUSTRIELLE	49
3	INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	53
	MÉTHODOLOGIE	53
3.1	MATIÈRES RECYCLABLES.....	54
3.1.1	<i>Matières recyclables du secteur résidentiel</i>	54
3.1.2	<i>Matières recyclables des industries, commerces et institutions</i>	55
3.2	MATIÈRES ORGANIQUES (INCLUANT LES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES)	56
3.2.1	<i>Matières organiques du secteur résidentiel</i>	58
3.2.2	<i>Matières organiques des industries, commerces et institutions</i>	59
3.2.1.1	ICI (hors industries de transformation alimentaires)	59
3.2.1.2	Industries de transformation agroalimentaire.....	59
3.2.1.3	Pâtes et papiers	60
3.3	BOUES MUNICIPALES.....	61
3.3.1	<i>Boues de fosses septiques</i>	62
3.3.2	<i>Boues des installations municipales de traitement des eaux usées</i>	62
3.4	RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION	63
3.5	AUTRES RÉSIDUS	64
3.6	MATIÈRES RÉSIDUELLES ÉLIMINÉES.....	65
3.6.1	<i>Matières éliminées du secteur résidentiel</i>	66
3.6.2	<i>Matières éliminées des industries, commerces et institutions</i>	67
3.6.3	<i>Matières éliminées du secteur CRD</i>	69
3.7	TABLEAUX RÉCAPITULATIFS.....	70
4	DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	75
4.1	BILAN DU PGMR 2016-2020.....	75
4.1.1	<i>Observations et analyses</i>	76
4.1.2	<i>Capacité des installations</i>	78
4.2	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS.....	79
4.2.1	<i>Nationaux</i>	79
4.2.2	<i>Régionaux</i>	80

5	PLAN D’ACTION 2023-2030.....	85
5.1	MESURES DU PLAN D’ACTION.....	85
5.2	BUDGET DU PLAN D’ACTION	87
5.3	SUIVI ET SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE	88
	CONCLUSION	91
	ANNEXE A : FICHES DESCRIPTIVES DES MESURES DU PLAN D’ACTION	95
	ANNEXE B : BUDGET ET ÉCHÉANCIER DÉTAILLÉ DU PLAN D’ACTION	130
	ANNEXE C – ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GMR	137
	ANNEXE D - ADRESSES DES POINTS DE DÉPÔT (REP).....	141
	ANNEXE E – RAPPORT DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE DU PGMR 2020	145
	ANNEXE F – RAPPORT DE CONSULTATION, AVIS PUBLIC ET SOMMAIRE DU PROJET.....	154
	ANNEXE G : RÉOLUTION DE TRANSMISSION DU PGMR.....	171

TABLEAUX, FIGURES ET CARTES

Liste des tableaux

Tableau 1-1 Caractéristiques des municipalités visées par le PGMR	11
Tableau 1-2 Projections démographiques de la MRC pour 2016-2041	11
Tableau 1-3 Niveau de scolarité de la population de 15 ans et plus par municipalité (2016)	12
Tableau 1-4 Revenu des ménages pour la population âgée de 15 ans et plus, par municipalité (2016)	13
Tableau 1-5 Détail des différents types d'unités d'occupation résidentielle	14
Tableau 1-6 Industries, commerces et institutions de 5 employés et plus, par secteur d'activité	16
Tableau 1-7 Entreprises industrielles de 100 employés et plus	17
Tableau 1-8 Espaces industriels projetés qui seraient administrés par une régie intermunicipale	17
Tableau 1-9 Entreprises de fabrication d'aliments et de boissons.....	18
Tableau 2-1 Contrats de collecte des déchets et des matières recyclables	21
Tableau 2-2 Règlements concernant la gestion des matières résiduelles	25
Tableau 2-3 Nombre de collectes de matières recyclables par année	27
Tableau 2-4 Nombre de collectes de matières organiques par année	28
Tableau 2-5 Lieux de dépôt et collectes spéciales de matières organiques	29
Tableau 2-6 Installations septiques du territoire et contrats de vidange	30
Tableau 2-7 Stations municipales d'épuration des eaux usées.....	31
Tableau 2-8 Lieux de dépôt pour les déchets encombrants	33
Tableau 2-9 Collectes d'encombrants	34
Tableau 2-10 Lieux de dépôt officiels municipaux ou privés pour les principaux RDD (2021)	35
Tableau 2-11 Nombre de collectes de déchets par année	36
Tableau 2-12 Sites de concassage d'agrégats	45
Tableau 2-13 Sites de récupération des métaux	46
Tableau 2-14 Quantités enfouies au LET par MRC.....	47
Tableau 2-15 Quantités totales enfouies et recouvrement au LET	48
Tableau 2-16 Anciens sites d'élimination	49
Tableau 3-1 Répartition des matières recyclables par secteur	54
Tableau 3-2 Matières recyclables par catégorie – secteur résidentiel	55
Tableau 3-3 Matières recyclables par catégorie – secteur ICI	55
Tableau 3-4 Matières récupérées par Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr.	56
Tableau 3-5 Répartition des matières organiques par secteur	56
Tableau 3-6 Matières organiques récupérées par catégorie et mode de récupération	57
Tableau 3-7 Matières organiques par catégorie – secteur résidentiel	58
Tableau 3-8 Matières organiques par catégorie - secteur ICI	59
Tableau 3-9 Matières organiques des industries de transformation alimentaires (proposées par l'outil)	59
Tableau 3-10 Matières résiduelles gérées par la papetière F.F. Soucy inc.	60
Tableau 3-11 Quantités de boues municipales proposées par l'outil d'inventaire	61
Tableau 3-12 Boues collectées par catégorie	61
Tableau 3-13 Calcul des boues potentiellement générées selon le nombre de fosses septiques estimées	62
Tableau 3-14 Résidus de CRD par catégorie (proposé par l'outil d'inventaire)	63
Tableau 3-15 Résidus de CRD reçus par lieux de dépôt	63
Tableau 3-16 Résidus de CRD reçus aux écocentres	63
Tableau 3-17 Autres résidus par catégorie – secteur résidentiel	64
Tableau 3-18 Autres résidus par catégorie – secteur ICI.....	64

Tableau 3-19 Matières éliminées au LET – secteur résidentiel	66
Tableau 3-20 Matières éliminées au LET – secteur ICI	67
Tableau 3-21 Industries éliminant plus de 600 tonnes/an	68
Tableau 3-22 Industries, commerces et institutions éliminant plus de 100 tonnes/an	68
Tableau 3-23 Matières éliminées au LET – secteur CRD	69
Tableau 3-24 Estimation des taux de mise en valeur - secteur résidentiel	70
Tableau 3-25 Estimation des taux de mise en valeur - secteur ICI	71
Tableau 3-26 Estimation des taux de mise en valeur - secteur construction, rénovation, démolition	71
Tableau 4-1 Matières organiques récupérées dans les collectes porte-à-porte résidentielles au Québec comparées à la MRC ..	77
Tableau 4-2 Comparaison des quantités traitées et des capacités de traitement des installations	78
Tableau 4-3 Objectifs nationaux et régionaux pour la GMR	81
Tableau 5-1 Mesures prévues pour le plan d'action 2023-2030 du PGMR	85
Tableau 5-2 Résumé des revenus et coûts estimés pour la mise en œuvre du PGMR	87

Liste des figures

Figure 3-1 Évolution des tonnages de matières organiques dans la 3 ^e voie de collecte de 2015 à 2019	57
Figure 3-2 Matières résiduelles en provenance de la MRC, éliminées sur son territoire (21 198 t)	65
Figure 4-1 Évolution des tonnages de matières 2015-2019	76

Liste des cartes

Carte 1-1 Limites territoriales et municipalités de la MRC	9
Carte 2.1 Ententes pour la collecte des déchets et des matières recyclables	23
Carte 2.2 Entente pour la collecte des matières organiques	24

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

APTHQ	Association des producteurs de tourbe horticole du Québec
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
CLD	Centre local de développement
CRD	Construction, rénovation, démolition
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
IMT	Information sur le marché du travail
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	<i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>
MAMH	Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation
MAMOT	Anciennement ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MDDELCC	Anciennement Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques
MRC	Municipalité régionale de comté
MRF	Matières résiduelles fertilisantes
PEE	Plantes exotiques envahissantes
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles
REP	Responsabilité élargie du producteur
RDD	Résidus domestiques dangereux
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
SÉMER	Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
SVMO	Stratégie de valorisation de la matière organique
Tmh	Tonne de matière humide
TNO	Territoire non organisé
U.O.	Unité d'occupation
VHU	Véhicule hors d'usage



INTRODUCTION



INTRODUCTION

Le Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 est un exercice réalisé par la MRC de Rivière-du-Loup afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. C'est un outil de planification territoriale essentiel pour la mise en œuvre d'actions concertées entre les municipalités et la MRC.

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) comprend une description du territoire et du mode de gestion actuel des matières résiduelles. Un inventaire quantitatif est ensuite présenté, suivi de la détermination d'objectifs territoriaux de récupération et d'enfouissement. Enfin, un diagnostic est posé, des objectifs et orientations sont formulés et un plan d'action relié aux problématiques identifiées est présenté. Celui-ci comprend un échéancier, des estimations budgétaires et une méthode de suivi.

Ce plan remplace le PGMR de la MRC de Rivière-du-Loup, en vigueur depuis 2016, lequel remplaçait le premier PGMR, en vigueur depuis 2004. Plusieurs actions de ces plans ont été réalisées avec succès. Entre autres, la collecte des matières recyclables a été étendue à toutes les municipalités dès 2005¹. Deux écocentres ont ensuite été mis en place en 2007 et 2010. En parallèle, une démarche régionale pour la gestion des matières organiques a été menée à partir de 2007. Cette réflexion concertée a permis la mise en service en 2015 d'une usine de biométhanisation dont les municipalités sont actionnaires. Depuis lors, la collecte des matières organiques est en fonction dans toutes les municipalités². De la sensibilisation soutenue est effectuée, incluant des tournées téléphoniques aux ICI, des campagnes porte-à-porte jusque dans les multilogements et des activités dans les écoles, promouvant les services du territoire.

La MRC de Rivière-du-Loup a amorcé en 2021 la révision de son PGMR, conformément aux lignes directrices du gouvernement. Les travaux de révision ont été suivis tout au long par le *Comité consultatif en gestion des matières résiduelles de la MRC de Rivière-du-Loup*, dont les membres sont présentés à l'avant-propos. L'année de référence du document est 2019.

La rédaction a été précédée par une concertation avec les Industries, Commerces et Institutions (ICI) du territoire afin d'orienter les mesures du plan d'action.

Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco) a été mandaté pour réaliser le PGMR révisé de la MRC de Rivière-du-Loup. Cette organisation, spécialisée en gestion des matières résiduelles, avait également produit les deux PGMR précédents, coordonné et effectué le suivi de mise en œuvre depuis ce temps, en collaboration avec la MRC.

¹ Sauf pour la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs qui offre le service de récupération des matières recyclables par apport volontaire et encourage ses citoyens à faire du compostage domestique.

² *Ibid.*

— CHAPITRE 1 —
**Description
du territoire**



1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE

La section suivante décrit brièvement la géographie, la démographie et l'économie du territoire. Les détails sur ces sujets sont disponibles dans le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC. L'année de référence pour les données de ce chapitre et pour l'ensemble du PGMR est 2019, sauf mention contraire.

1.1 Géographie

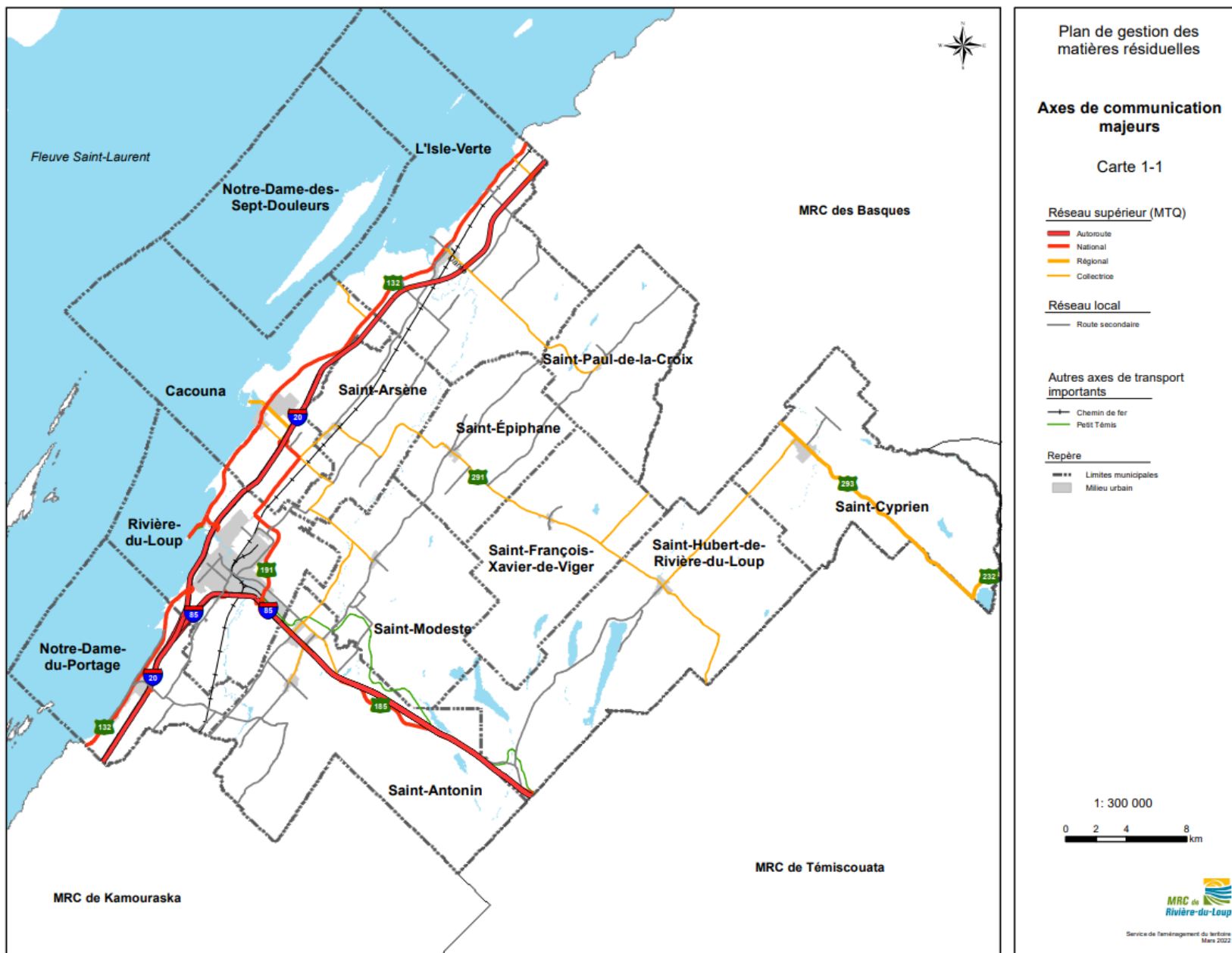
La MRC de Rivière-du-Loup est l'une des huit MRC de la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Les MRC limitrophes sont les suivantes : Kamouraska au sud-ouest, Témiscouata au sud-est et Les Basques à l'est (carte 1-1). La MRC de Rivière-du-Loup est bordée au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent, dont les MRC de Charlevoix-Est et de La Haute-Côte-Nord occupent l'autre rive.

La région loupérivoise est facilement accessible par des axes de communication majeurs. La route nationale 132, l'autoroute 20 et une ligne de chemin de fer traversent le territoire du sud-ouest au nord-est. La Transcanadienne (autoroute 85 et route 185) et les routes régionales 291 et 293 parcourent la MRC du nord-ouest au sud-est. Les liens fluviaux sur l'estuaire du Saint-Laurent sont assurés par l'entremise de deux infrastructures portuaires majeures. À Rivière-du-Loup, les installations du havre servent de lieu d'accostage à un traversier assurant la navette neuf mois par année avec la Municipalité de Saint-Siméon située sur la rive nord du fleuve. À Cacouna, le terminal portuaire en eau profonde de Gros-Cacouna est utilisé à l'année par des navires de provenance internationale.

Le territoire est composé de propriétés privées à 85 % et de propriétés publiques à 15 %. On trouve quelques territoires à statut particulier pour les municipalités côtières du Fleuve Saint-Laurent. Le plus important d'entre eux est le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, situé dans le fleuve. Une réserve naturelle en milieu privé de 23,53 hectares est également présente sur l'Île-aux-Pommes. Il y a aussi deux réserves nationales de la faune : Îles-de-l'Estuaire et Baie-de-l'Isle-Verte. Le refuge d'oiseaux migrateurs de l'Isle-Verte est situé dans cette dernière. De plus, il y a six zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) : Île-Blanche, Îles-du-Pot-à-l'Eau-de-Vie, Kamouraska, Marais de Gros-Cacouna, Marais de la baie de l'Isle-Verte et Île-aux-Pommes.

On retrouve également deux territoires autochtones hors MRC qui n'ont aucune population associée³. Il s'agit de la réserve indienne de Whitworth, d'une superficie de 1,64 km² et située à 30 km au sud de Rivière-du-Loup et de celle de Cacouna, toutes deux administrées par la Première nation malécite de Viger (Première Nation Wolastoqiyik Wahiasekuk), adjacente à la municipalité de même nom.

³ MAMH, *Décret de population 2019*



Carte 1-1 Limites territoriales et municipalités de la MRC

1.2 Municipalités visées et démographie

La MRC est composée de treize (13) municipalités et de deux réserves indiennes et avait une population totale de 35 300 habitants en 2019 (tableau 1-1). Les réserves ne font pas partie du territoire d'application, mais les 13 municipalités sont toutes visées par le plan de gestion des matières résiduelles. L'agglomération de recensement de Rivière-du-Loup, telle que définie par Statistique Canada, comprend 85 % de la population de la MRC. Ce groupe comprend la Ville de Rivière-du-Loup et les municipalités de Cacouna, Saint-Antonin, Saint-Modeste, Saint-Arsène et Notre-Dame-du-Portage.

Tableau 1-1 Caractéristiques des municipalités visées par le PGMR

Municipalité	Superficie ⁴ (km ²)	Population ⁵	Résidences et logements ⁶	N ^{bre} d'ICI ⁷
Cacouna	63	1 972	850	83
L'Isle-Verte	115	1 383	605	102
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	11	45	34	16
Notre-Dame-du-Portage	40	1 180	638	31
Rivière-du-Loup	83	20 161	9672	926
Saint-Antonin	183	4 246	1729	152
Saint-Arsène	71	1 254	440	78
Saint-Cyprien	136	1 120	454	92
Saint-Épiphane	82	834	339	45
Saint-François-Xavier-de-Viger	110	238	121	9
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	184	1 306	586	78
Saint-Modeste	108	1 233	428	52
Saint-Paul-de-la-Croix	84	328	150	33
Total MRC	1270	35 300	15 896	1 697

La Ville de Rivière-du-Loup, abritant 56 % de la population de la MRC et 926 ICI, est un pôle urbain structurant. Elle joue un rôle dynamisant et offre les conditions socioéconomiques parmi les plus avantageuses au Bas-Saint-Laurent. Globalement, la population de la MRC de Rivière-du-Loup a augmenté ces dernières années, contrairement à celle de l'ensemble de la région bas-laurentienne. Les projections démographiques indiquent toutefois un ralentissement de la croissance pour les quinze prochaines années (tableau 1-2). Il y a donc peu d'impacts anticipés sur les services requis pour la gestion des matières résiduelles.

Tableau 1-2 Projections démographiques de la MRC pour 2016-2041⁸

	2016	2021	2026	2031	2036	2041	Variation (%)
Ménages	15 155	15 598	15 758	15 756	15 577	15 239	0,6
Population	34 100	34 800		35 000	34 800	34 300	0,8

⁴ MRC de Rivière-du-Loup, *Schéma d'aménagement et de développement révisé 2019*

⁵ *Ibid.*

⁶ MRC de Rivière-du-Loup, *Sommaires des rôles d'évaluation des municipalités 2019*

⁷ CLD de Rivière-du-Loup, 2019

⁸ Institut de la statistique du Québec, *Projection de population par MRC 2016-2041 et Projection de ménages par MRC 2016-2041*

La population de la MRC est caractérisée par une haute proportion de personnes détenant un certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers comparativement à la moyenne québécoise. Il y a toutefois moins de diplômés universitaires que dans l'ensemble de la province. Les individus ne possédant aucun certificat, diplôme ou grade sont proportionnellement nombreux dans la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger et, dans une moindre mesure, dans les municipalités de Saint-Paul-de-la-Croix, de Saint-Épiphanie, de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup (tableau 1-3). À l'inverse, les collectivités de Notre-Dame-du-Portage, de Cacouna et de Rivière-du-Loup sont celles qui regroupent les proportions les plus grandes de personnes ayant fréquenté l'université.

Tableau 1-3 Niveau de scolarité de la population de 15 ans et plus par municipalité (2016) ⁹

Territoire	Aucun certificat, diplôme ou grade	Diplôme études (secondaires ou l'équivalent)	Certificat ou diplôme (apprenti ou école de métiers)	Certificat ou diplôme (cégep ou autre établissement d'enseignement non universitaire)	Certificat, diplôme ou grade universitaire	Population de 15 ans et plus
Cacouna	20,7 %	18,4 %	26,2 %	16,7 %	15,4 %	1 525
L'Isle-Verte	22,8 %	22,4 %	31,5 %	11,9 %	9,1 %	1 095
Notre-Dame-des-Sept-D.	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Notre-Dame-du-Portage	14,6 %	17,5 %	15,5 %	16,5 %	29,1 %	1 030
Rivière-du-Loup	20,7 %	20,2 %	20,9 %	19,6 %	14,7 %	15 775
Saint-Antonin	22,2 %	16,3 %	32,0 %	19,8 %	7,4 %	3 160
Saint-Arsène	21,5 %	18,6 %	28,5 %	19,2 %	12,2 %	860
Saint-Cyprien	23,1 %	23,7 %	28,8 %	14,7 %	7,1 %	780
Saint-Épiphanie	33,3 %	14,3 %	26,2 %	16,7 %	7,1 %	630
Saint-François-Xavier-de-V.	44,2 %	14,0 %	34,9 %	0,0 %	4,7 %	215
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	30,0 %	18,9 %	27,6 %	12,0 %	9,2 %	1 085
Saint-Modeste	20,1 %	16,7 %	32,2 %	20,7 %	7,5 %	870
Saint-Paul-de-la-Croix	34,0 %	18,0 %	22,0 %	12,0 %	0,0 %	250
MRC Rivière-du-Loup	21,8 %	19,3 %	24,0 %	18,3 %	13,2 %	27 320
Bas-Saint-Laurent	23,9 %	20,1 %	22,2 %	17,6 %	12,9 %	161 580
Québec	19,9 %	21,5 %	16,9 %	17,6 %	20,5 %	6 634 280

Le revenu moyen des ménages est 10 % plus bas que la moyenne québécoise, mais 7 % plus élevé que la moyenne du Bas-Saint-Laurent (tableau 1-4). La distribution des ménages par classe de revenu suit de façon générale celle de la scolarité. Ainsi, la proportion de ménages gagnant moins de 30 000 \$ par année est plus importante pour la Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix. Les concentrations les plus importantes de ménages ayant gagné 70 000 \$ et plus se retrouvent dans les municipalités de Saint-Modeste, Notre-Dame-du-Portage, Saint-Antonin, Saint-Arsène et Cacouna.

⁹ MRC de Rivière-du-Loup, *Schéma aménagement et développement révisé*, 2016

Tableau 1-4 Revenu des ménages pour la population âgée de 15 ans et plus, par municipalité (2016)¹⁰

Territoire	Nombre de ménages	Moins de 30 000 \$	30 000 à 69 999 \$	70 000 \$ et plus	Revenu moyen (\$)
Cacouna	790	18 %	42 %	41 %	77 591
L'Isle-Verte	615	24 %	47 %	27 %	58 301
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	20	ND	ND	ND	ND
Notre-Dame-du-Portage	530	14 %	36 %	50 %	100 921
Rivière-du-Loup	9 070	24 %	37 %	37 %	67 928
Saint-Antonin	1 615	12 %	40 %	48 %	74 721
Saint-Arsène	460	18 %	36 %	46 %	67 724
Saint-Cyprien	425	22 %	41 %	36 %	60 220
Saint-Épiphanie	360	22 %	47 %	29 %	55 319
Saint-François-Xavier-de-Viger	110	ND	ND	ND	ND
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	565	21 %	44 %	34 %	61 549
Saint-Modeste	435	9 %	39 %	53 %	74 892
Saint-Paul-de-la-Croix	155	32 %	42 %	23 %	48 923
MRC Rivière-du-Loup	15 155	20 %	41 %	39 %	69 100
Bas-Saint-Laurent	89 835	24 %	41 %	35 %	64 248
Québec	3 531 665	21 %	37 %	42 %	77 306

La MRC compte 16 046 unités d'occupation résidentielle permanentes (tableau 1-5). Celles-ci sont majoritairement de type unifamilial, avec une faible proportion d'habitations multifamiliales, majoritairement de cinq logements et moins. Rivière-du-Loup fait cependant figure d'exception, puisque les résidences unifamiliales représentent seulement 48 % des unités d'occupation résidentielles de la ville, alors que les immeubles de dix logements représentent presque 15 % des unités d'occupation totales.

On retrouve une forte proportion d'unités d'occupation résidentielle saisonnières dans les zones de villégiature à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, et dans une moindre mesure, dans d'autres municipalités.

¹⁰ MRC de Rivière-du-Loup, *Schéma d'aménagement et de développement révisé 2019, (moyennes corrigées)*

Tableau 1-5 Détail des différents types d'unités d'occupation résidentielle¹¹

Municipalité	Unifamilial	Plex (2 - 9 logements)	Multilogements (>10) et condos	Saisonniers	Proportion saisonniers
Cacouna	650	176	24	79	9 %
L'Isle-Verte	499	86	20	28	4 %
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	32	2	0	64	65 %
Notre-Dame-du-Portage	539	85	14	99	13 %
Rivière-du-Loup	4606	3249	1817	85	2 %
Saint-Antonin	1386	299	44	89	5 %
Saint-Arsène	363	64	13	1	0 %
Saint-Cyprien	350	78	26	30	6 %
Saint-Épiphanie	289	38	12	8	2 %
Saint-François-Xavier-de-Viger	108	13	0	27	18 %
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	496	66	24	385	40 %
Saint-Modeste	393	35	0	34	7 %
Saint-Paul-de-la-Croix	145	5	0	21	12 %
Total MRC	9856	4196	1994	950	8 %

¹¹ MRC de Rivière-du-Loup, *Sommaires des rôles d'évaluation des municipalités 2019*

1.3 Activité économique

La MRC comprend 666 industries, commerces et institutions de cinq employés et plus (tableau 1-6), dont 72 % sont situés dans la Ville de Rivière-du-Loup. Le secteur d'activité le plus représenté est le commerce de détail (143), suivi de l'hébergement et de la restauration (72). On note également 52 entreprises de 5 employés et plus dans le milieu de la fabrication contre 46 pour le secteur de la construction. On constate effectivement que le secteur tertiaire concentre 72,4 % de l'emploi total, comparativement à 20,6 % dans le secteur secondaire et de 7,0 % pour le secteur primaire. Cette répartition est comparable à celle de l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent.

Dans le Bas-Saint-Laurent, le secteur primaire est toujours 3 fois supérieur à ce qui est observé dans l'ensemble du Québec. Le taux d'emploi a augmenté dans les dernières années et se situe au-dessus de la moyenne québécoise pour la première fois en 2018¹².

L'agriculture, la forêt et les tourbières sont les principales richesses naturelles de la région. La structure industrielle de la MRC repose en partie sur la transformation de ces ressources : produits de la tourbe, pâtes et papiers, ainsi que le bois d'œuvre. D'autres secteurs sont également présents comme la transformation des métaux et des minéraux non métalliques, les textiles, de même que les aliments et boissons.

¹² Gouvernement du Québec, *Bas-Saint-Laurent – Portrait régional*, 2019

Tableau 1-6 Industries, commerces et institutions de 5 employés et plus, par secteur d'activité¹³

Secteur d'activité	Cacouna	L'Isle-Verte	NDDSD	NDDP	Ville de RDL	Saint-Antoine	Saint-Arsène	Saint-Cyprien	Saint-Épiphanie	Saint-François	Saint-Hubert	Saint-Modeste	Saint-Paul	Total MRC
Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)		2			3		8	3	2		4	1		23
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (21)		1			2							1		4
Services publics (22)					1									1
Construction (23)	3				27	6	3	2	1			2		44
Fabrication (31-33)	3	5			30	8		4			1		1	52
Commerce de gros (41)	1	1			30	5	2	2						41
Commerce de détail (44-45)	4	5			114	9	1	3			6	1		143
Transport et entreposage (48-49)	1	4	2		19	2	1	1				2	1	33
Industrie de l'information et industrie culturelle (51)		1			9									10
Finance et assurances (52)	1	1			15	1	1	1	1		1	1		23
Services immobiliers et services de location et de location à bail (53)					9									9
Services professionnels, scientifiques et techniques (54)	1			1	31		3	1						37
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (56)					9									9
Services d'enseignement (61)	1	1		1	14	1	1	1	1	1	1	1	1	25
Soins de santé et assistance sociale (62)	2				49	1	1	3			2	1		59
Arts, spectacles et loisirs (71)	1			2	10									13
Services d'hébergement et de restauration (72)	1	1	1	2	59	2		3			1	2		72
Autres services (sauf les administrations publiques) (81)					28	4		1			1			34
Administrations publiques (91)	3	2	1	1	18	1	1	1	1	1	2	1	1	34
Total	22	24	4	7	477	40	22	26	6	2	19	13	4	666

¹³ Services Québec [Gauthier Belzile, Alexandre], *Répertoire des établissements PILE*, (consulté en ligne, 2021)

La région de Rivière-du-Loup est la plus industrialisée du Bas-Saint-Laurent. Elle compte près de 90 entreprises manufacturières provenant de différents secteurs d'activités et fournissant de l'emploi à près de 5 521 personnes¹⁴. Les espaces industriels sont surtout localisés sur le territoire de la Ville de Rivière-du-Loup et sa périphérie. Les autres municipalités possèdent des espaces industriels plus restreints et souvent associés à la présence d'entreprises existantes.

Tableau 1-7 Entreprises industrielles de 100 employés et plus¹⁵

Municipalité	Entreprise	Employés permanents
Rivière-du-Loup	Premier Tech	1255
	Viandes du Breton	575
	Papiers White Birch – division F.F Soucy	235
	Lepage Millwork	420
	Prelco	331
	Adélarde Soucy (1975)	250 (50 à Rivière-du-Loup)
Saint-Antonin	Transport Rivière-du-Loup	entre 100 et 199
Saint-Arsène	Transport Morneau	140
Saint-Cyprien	Moulage sous pression AMT	122
Saint-Modeste	Les Tourbières Berger Ltée	252

À la suite du diagnostic des espaces industriels, la MRC et le CLD sont à pied d'œuvre pour mettre en place une régie intermunicipale pour l'administration d'un parc industriel territorial. Il devrait, à terme, regrouper quatre sites dans trois municipalités. Pour le moment, il regroupe trois sites répartis dans trois municipalités (tableau 1-8). Le quatrième étant l'éventuel développement de l'actuel Parc de Rivière-du-Loup, qui est actuellement comblé à près de 90 %¹⁶.

Tableau 1-8 Espaces industriels projetés qui seraient administrés par une régie intermunicipale¹⁷

Municipalité	Vocation de l'espace industriel
Cacouna	Seul site où l'usage à fort impact est autorisé sur le territoire de la MRC
Rivière-du-Loup	Usage industriel associé à l'utilisation de technologies
Saint-Arsène	Usage industriel avec des besoins de transport intermodal

¹⁴ Services Québec [Gauthier Belzile, Alexandre], *Répertoire des établissements PILE*, (consulté en ligne, 2021)

¹⁵ CLD et IMT

¹⁶ MRC de Rivière-du-Loup, *Schéma d'aménagement et de développement révisé 2019*

¹⁷ *Ibid.*

Dans le domaine spécifique de la fabrication d'aliments et de boissons, la MRC compte sept industries de cinq employés et plus (tableau 1-9). Celles-ci comprennent des PME et de grandes industries, dont une de plus de 500 employés. Ces industries génèrent des matières résiduelles organiques et leur présence a été un élément décisif pour l'implantation d'une usine de biométhanisation sur le territoire.

Depuis la dernière révision du PGMR, l'une d'entre elles, de 100 à 199 employés, dans le domaine de la fonte des graisses animales et transformation de la viande provenant de carcasses, a fermé ses portes. L'entreprise Les Aliments Alpha inc. a fermé ses portes en 2020, mais est présentée dans le tableau suivant, car l'année de référence pour les données du PGMR est 2019.

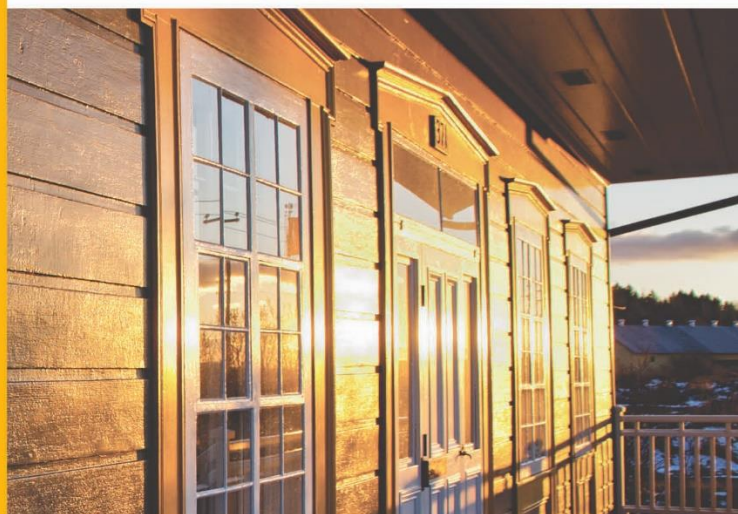
Tableau 1-9 Entreprises de fabrication d'aliments et de boissons¹⁸

Municipalité	Entreprise	Classification SCIAN ¹⁹	Employés
Cacouna	La Meunerie de Cacouna inc.	Fabrication d'autres aliments pour animaux (SCIAN 311119)	5 à 19
Rivière-du-Loup	Les Viandes du Breton inc.	Abattage d'animaux (sauf les volailles) (SCIAN 311611)	500 à 999
Rivière-du-Loup	Microbrasserie Aux Fous Brassant	Brasseries (SCIAN 312120)	5 à 19
Saint-Antonin	Méchoui Bélan	Fonte des graisses animales et transformation de la viande provenant de carcasses (SCIAN 311614)	5 à 19
Saint-Cyprien	Aliments Alpha inc.	Fabrication de pâtes alimentaires sèches (SCIAN 311823)	20 à 49
Saint-Cyprien	Centre Agroalimentaire PE Dubé	Fonte des graisses animales et transformation de la viande provenant de carcasses (SCIAN 311614)	5 à 19
Saint-Paul-de-la-Croix	Hydromellerie Saint-Paul-de-la-Croix	Distilleries (SCIAN 312140)	5 à 19

¹⁸ Services Québec [Gauthier Belzile, Alexandre], *Répertoire des établissements PILE*, (consulté en ligne, 2021)

¹⁹ Statistique Canada, *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada*, 2012.

— CHAPITRE 2 —
**Gestion actuelle
des matières
résiduelles**



2 GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Ce chapitre décrit le mode de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC à l'année de référence 2019, avec mention sur les changements en cours ou prévus, au moment de la rédaction. On y décrit les responsabilités des divers acteurs, les ententes entre ceux-ci et les services qu'ils offrent. Les installations disponibles sont décrites, et un recensement des organismes et entreprises les desservant est présenté. Une liste de ceux-ci se retrouve également à l'annexe C.

2.1 Compétences et ententes intermunicipales

L'environnement est une compétence municipale attribuée par la *Loi sur les compétences municipales* (C-47.1). Cette compétence touche plusieurs champs d'action, dont la gestion des matières résiduelles. Les municipalités exercent cette compétence par la collecte des déchets et des matières recyclables en faisant affaire avec divers fournisseurs (tableau 2-1).

Tableau 2-1 Contrats de collecte des déchets et des matières recyclables

Municipalité	Entrepreneur	Durée (années)	Échéance (décembre)	Années d'option
Cacouna	Services sanitaires A Deschênes inc.	3	2022	2
L'Isle-Verte	Services sanitaires A Deschênes inc.	2	2020	2
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	Régie interne	-	-	-
Notre-Dame-du-Portage	Services sanitaires A Deschênes inc.	4	2021	-
Rivière-du-Loup	Services sanitaires A Deschênes inc.	-	-	-
Saint-Antonin	Services sanitaires A Deschênes inc.	3	2019	1
Saint-Arsène	Services sanitaires A Deschênes inc.	2	2020	2
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	Municipalité de Saint-Cyprien	3	2019	-
Saint-Cyprien	Régie interne	-	-	-
Saint-Épiphanie	Services sanitaires A Deschênes inc.	2	2020	2
Saint-François-Xavier-de-Viger	Services sanitaires A Deschênes inc.	1	2019	-
Saint-Modeste	Services sanitaires A Deschênes inc.	2	2020	2
Saint-Paul-de-la-Croix	Services sanitaires A Deschênes inc.	1	2019	-

Les **services de collecte pour les déchets et les matières recyclables** sont gérés individuellement par huit municipalités de la MRC. Deux ententes intermunicipales régissent le service pour les cinq autres (carte 2-1). Ainsi, les municipalités de Saint-Épiphanie, Saint-Modeste et L'Isle-Verte font un appel d'offres commun pour la collecte. Le suivi et l'administration du contrat sont ensuite gérés directement par chaque municipalité avec l'entrepreneur. D'autre part, la Municipalité de Saint-Cyprien, qui possède un camion de collecte, dessert la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, dans le cadre d'une entente renouvelable automatiquement aux 3 ans, à moins que l'une des parties n'en décide autrement.

Pour la **collecte des matières organiques**, la MRC a été mandatée par onze municipalités, par le biais d'une entente intermunicipale (carte 2-2) intervenue en 2013, valide jusqu'au 31 décembre 2017 et se renouvelant automatiquement pour une période de cinq ans, à moins qu'un signataire n'avise de son retrait. À la suite d'un

appel d'offres public en 2019, le contrat de collecte a été confié à Groupe Bouffard pour la période 2020-2022 avec une possibilité d'extension de 24 mois, avant d'être cédé à Services sanitaires A Deschênes inc.

La Ville de Rivière-du-Loup gère sa propre **collecte pour les trois voies** dans le cadre de son contrat de collecte et de transport des matières résiduelles octroyé à Service sanitaires A. Deschênes inc. pour 2020-2024.

Le traitement des déchets et des matières recyclables est une compétence exercée individuellement par les treize municipalités de la MRC. Les déchets sont éliminés au lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup dans le cadre d'une entente individuelle avec chacune, d'une durée indéfinie. Les matières recyclables, quant à elles, sont traitées au centre de tri de Rivière-du-Loup opéré par Société VIA dans le cadre d'une entente individuelle avec chacune des douze municipalités clientes (voir l'exception dans l'encadré ci-dessous). Les durée des contrats sont les mêmes que pour les collectes.

Quant au **traitement des matières organiques**, il a fait l'objet d'une déclaration de compétence par règlement de la MRC en 2008. Cette déclaration touche les mêmes onze municipalités que pour la collecte. Les matières organiques des onze municipalités et de la Ville de Rivière-du-Loup (voir l'exception dans l'encadré ci-dessous) sont traitées depuis 2015 à l'usine de biométhanisation de la SÉMER, une société d'économie mixte dont la MRC et la Ville de Rivière-du-Loup sont actionnaires majoritaires.

Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, un fonctionnement adapté à la réalité insulaire

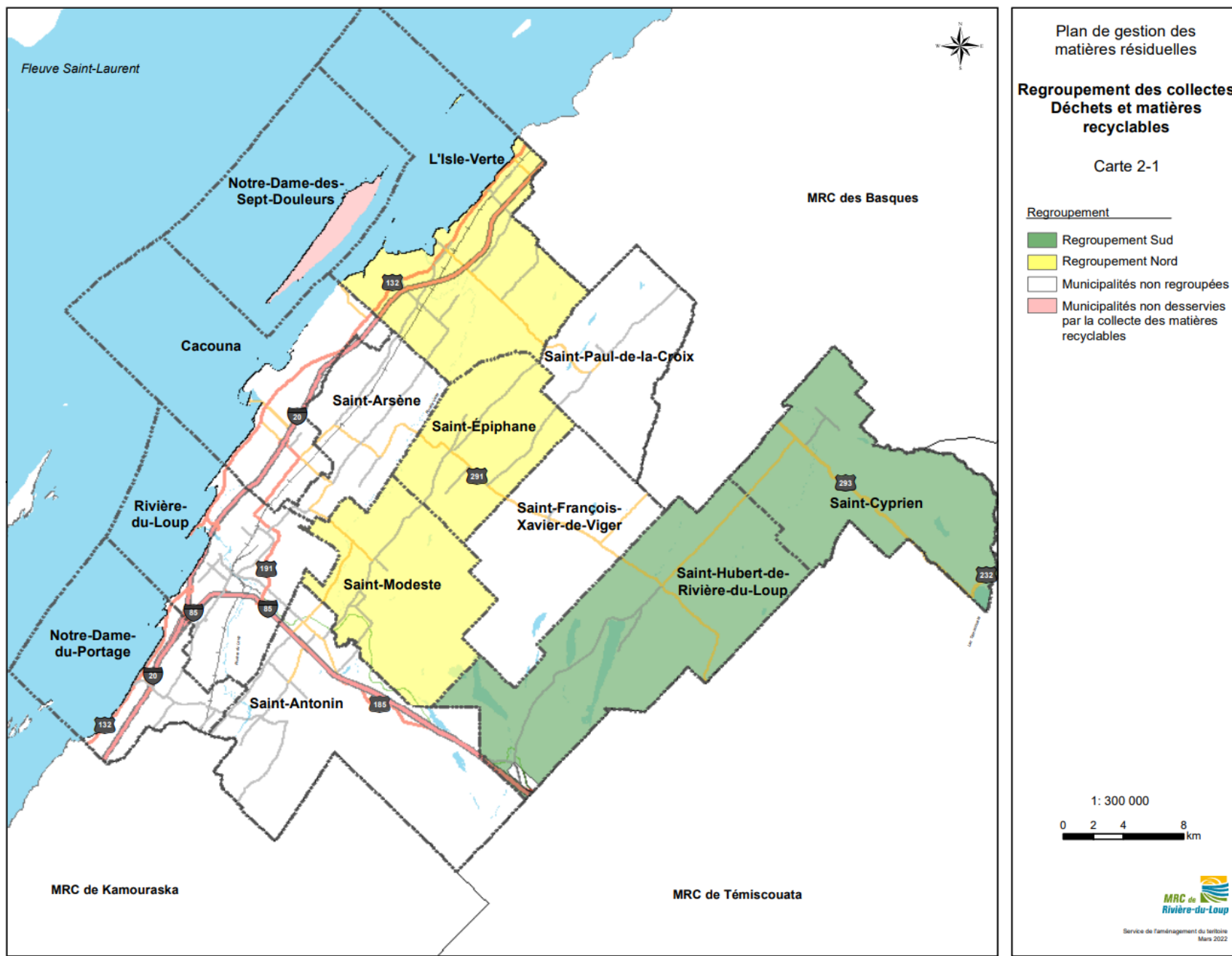
La Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a un système de gestion des matières résiduelles adapté à sa réalité insulaire et à la fluctuation saisonnière importante de sa population.

Une collecte des déchets est opérée aux deux semaines par la municipalité de mai à novembre, dans des sacs ou des boîtes. Le reste de l'année, les déchets sont déposés par les citoyens dans un point de dépôt. Le tout est envoyé au LET de la Ville de Rivière-du-Loup, à Cacouna.

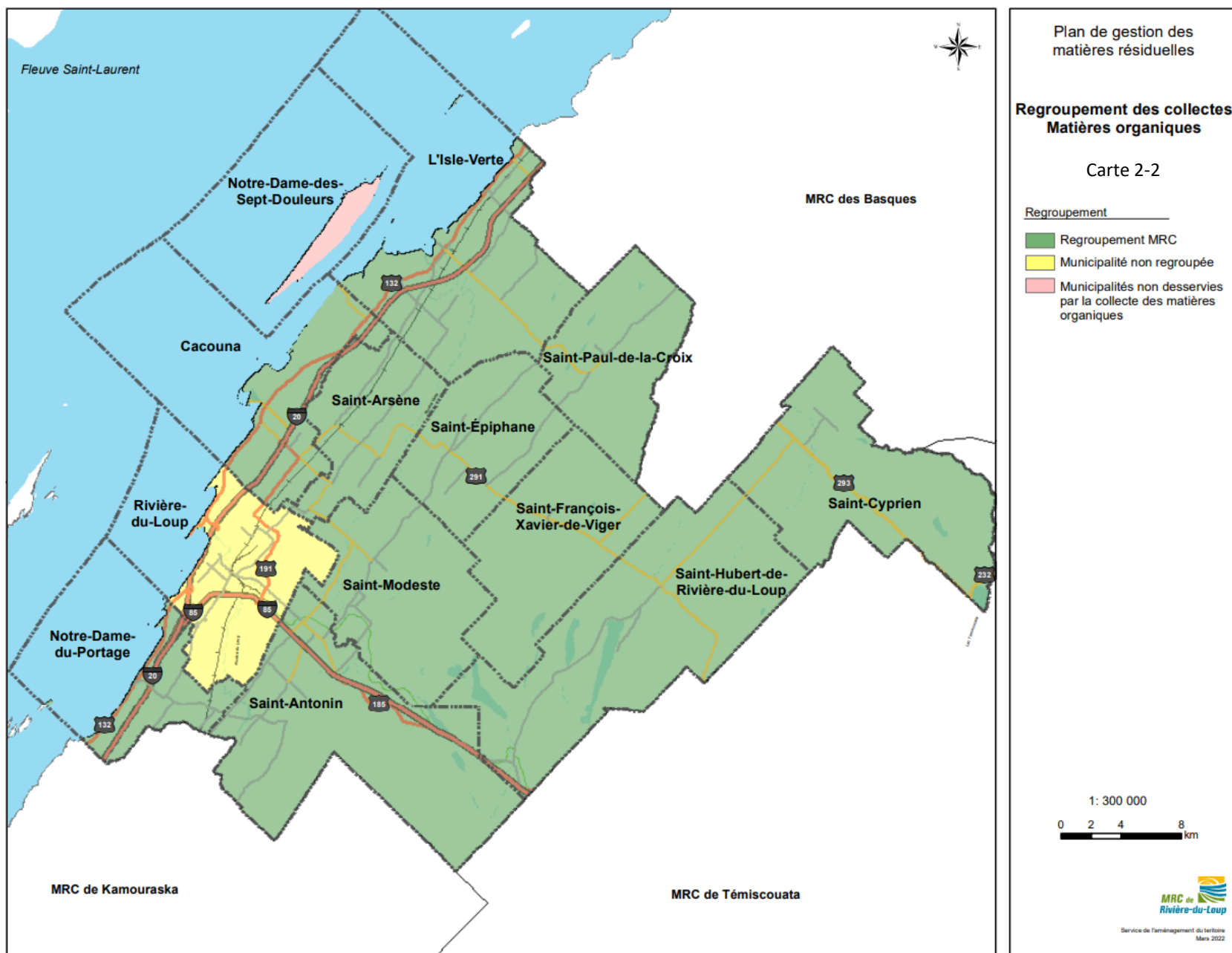
À cet endroit, la municipalité opère également un centre de tri des matières recyclables par apport volontaire. Comme il s'agit d'apport volontaire, le taux de rejet est négligeable.

Les citoyens sont invités à traiter les matières organiques par compostage domestique et communautaire. La municipalité a reçu l'aide du Programme ACDC (Aide au compostage domestique et communautaire) pour mettre en place cette pratique de façon officielle à l'automne 2020 et deviendra ainsi admissible à la portion *matières organiques* du retour de redevances à l'élimination.

Par ailleurs, l'élaboration, le suivi et la révision du Plan de gestion des matières résiduelles sont la responsabilité de la MRC en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (Q-2). La MRC a un rôle de planification, d'organisation et de promotion qu'elle exerce en confiant des mandats à Co-éco. Ainsi, Co-éco anime le comité de gestion des matières résiduelles de la MRC et fait le suivi des mesures de mise en œuvre en collaboration avec les municipalités. Notamment, des documents d'information sont produits spécifiquement pour les municipalités, à l'intention de leurs citoyens.



Carte 2-1 Ententes pour la collecte des déchets et des matières recyclables



Carte 2-2 Entente pour la collecte des matières organiques

2.2 Règlementation municipale

Les règlements municipaux définissent les modalités des services de collecte, notamment les tarifs, les matières acceptées et les types de contenants admissibles. Ces aspects sont décrits plus en détail dans la section 2.3.

Les règlements de taxation définissent un montant à percevoir pour la gestion des matières résiduelles. C'est habituellement un tarif relié au type d'établissement desservi, à deux exceptions près :

À la Ville de Rivière-du-Loup, ce montant est variable pour la collecte par chargement avant, afin d'inciter les ICI à réduire leurs déchets et à faire le tri de leurs matières résiduelles. Le tarif y varie en fonction de trois facteurs : le nombre de conteneurs, leurs volumes et la fréquence de levée. Pour les matières recyclables et des matières organiques, la collecte et les conteneurs sont sans frais. De plus, ceux qui participent au tri ont droit à une réduction sur les coûts de disposition des déchets : 30 % pour les participants à la collecte sélective et 5 % pour les participants aux matières organiques. À Saint-Antonin, le tarif pour le service de collecte et traitement des déchets des ICI est fixé en fonction de la taille du conteneur et du nombre de levées. Les conteneurs pour la collecte des matières recyclables sont également offerts sans frais. Par ailleurs, les bacs roulants à matières organiques sont offerts sans frais par Rivière-du-Loup, Cacouna et Saint-Cyprien.

Divers règlements concernant la collecte porte-à-porte des déchets et des matières recyclables ont été adoptés par toutes les municipalités (tableau 2-2). Ceux-ci sont spécifiques à chaque municipalité. Pour les matières organiques toutefois, le texte proposé par la MRC a été adopté comme règlement par neuf municipalités membres du regroupement. En effet, l'entente concernant la collecte des matières organiques prévoyait l'uniformité de la réglementation. Le règlement sur la collecte des matières organiques contient une obligation de participation pour les résidences et ICI. Ces derniers sont toutefois exemptés s'ils sont desservis par un collecteur privé.

D'autre part, cinq municipalités ont une réglementation concernant la collecte des boues de fosses septiques. Les 13 municipalités analysent, au cours de l'année 2020 et 2021, la possibilité de se regrouper pour la vidange des fosses et l'application du *Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22).

Tableau 2-2 Règlements concernant la gestion des matières résiduelles

Municipalité	Déchets et matières recyclables	Matières organiques	Boues de fosses septiques
Cacouna	03-07	74-15	-
L'Isle-Verte	224	2015-135	-
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	170	-	-
Notre-Dame-du-Portage	2007-18-264	2015-01-347	2010-15-302
Rivière-du-Loup	2043	2043	1539
Saint-Antonin	784-19	-	784-19
Saint-Arsène	205	361	-
Saint-Cyprien	197 et 208	479-2015	437-2007
Saint-Épiphanie	299-10	-	-
Saint-François-Xavier-de-Viger	2004-150	2015-197	-
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	378-08	439-15	432.14
Saint-Modeste	364	375	-
Saint-Paul-de-la-Croix	01-2004	-	-

2.3 Collectes et dépôts, municipaux et privés

Les collectes et dépôts de matières résiduelles, tant municipaux que privés, sont décrits dans cette section. Ils sont présentés en fonction des catégories de matières visées par des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* : matières recyclables, matières organiques, boues, résidus de construction, rénovation et démolition, autres matières résiduelles, et déchets.

Le milieu municipal offre la plupart des services à ces deux secteurs sans les distinguer. En effet, bien que la collecte des bacs roulants soit principalement destinée au secteur résidentiel, ce service dessert également les industries, commerces et institutions (ICI) assimilables. Inversement, alors que certaines municipalités ont mis en place une collecte des conteneurs à chargement frontal pour les ICI, ce service intègre aussi les immeubles à logement et les regroupements de résidences saisonnières. On distingue dans le texte le service résidentiel du commercial, lorsque cela est utile.

2.3.1 Matières recyclables

Les matières recyclables incluent le papier, le carton, le verre, le plastique et le métal. Ces matières sont principalement récupérées par la collecte municipale des bacs roulants et des conteneurs à chargement frontal. Ces matières sont triées et conditionnées par Société VIA. Certains ICI gèrent eux-mêmes leurs matières recyclables lorsqu'ils génèrent un volume le permettant. Certains vont alors à Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr. qui récupère le carton, le plastique et le métal. Pour Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, consultez l'encart à la section 2.1.

2.3.1.1 Bacs roulants de matières recyclables

Les municipalités effectuent en général la collecte des matières recyclables des résidences et des chalets aux deux semaines, soit 26 collectes par année (tableau 2-3). Par ailleurs, certains secteurs de villégiature ne sont pas desservis durant l'hiver, ce qui réduit le nombre annuel de collectes. Saint-François-Xavier-de-Viger a réduit de moitié les collectes depuis la dernière révision du PGMR. De son côté la Ville de Rivière-du-Loup les a augmentées de quatre par année afin de faciliter la participation.

L'usage des bacs roulants est obligatoire et les formats de 240 litres et de 360 litres sont acceptés partout. De plus, les municipalités de Saint-Cyprien, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et Saint-Antonin sont desservies par un camion à chargement latéral pouvant manipuler des bacs roulants jusqu'à un volume de 1 100 litres.

Les bacs roulants de 360 litres sont suffisants pour gérer les matières résiduelles de la plupart des ICI, qui plus est ceux de 1 100 litres. Ces derniers permettent aussi de desservir les immeubles à logement et les regroupements de résidences saisonnières. Desservir les ICI par les bacs roulants au sein de la collecte résidentielle permet d'optimiser le transport. De plus, la maniabilité des bacs roulants les rend plus pratiques dans les secteurs commerciaux où la densité d'occupation est élevée. En effet, les contraintes d'espace rendent parfois l'utilisation de conteneurs impossible.

2.3.1.2 Conteneurs de matières recyclables

Certains ICI et des multilogements de petite taille sont desservis par la collecte des bacs roulants. Pour huit municipalités, il n’y a pas suffisamment d’ICI pour justifier la mise en place d’une collecte en conteneur.

Cependant, une collecte de conteneurs à chargement frontal a lieu à Cacouna, Notre-Dame-du-Portage, Rivière-du-Loup, Saint-Antonin et Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup (tableau 2-3) ce qui représente une augmentation importante du service depuis la dernière révision du PGMR. Les immeubles à logements et certains regroupements de résidences saisonnières sont aussi desservis par la collecte de conteneurs de ces municipalités.

Tableau 2-3 Nombre de collectes de matières recyclables par année

Municipalité	Bacs roulants	Conteneurs
Cacouna	26	37
L’Isle-Verte	26	
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	0	
Notre-Dame-du-Portage	26	26
Rivière-du-Loup	26	52 et plus
Saint-Antonin	26	26
Saint-Arsène	26	
Saint-Cyprien	26	
Saint-Épiphanie	26	
Saint-François-Xavier-de-Viger	12	
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	26	26
Saint-Modeste	26	
Saint-Paul-de-la-Croix	18	

2.3.1.3 Collectes privées de matières recyclables

Certains ICI ne peuvent être desservis uniquement par la collecte municipale, car les volumes sont trop importants ou nécessitent un service plus fréquent que celui offert. Ils complètent alors avec un service privé. Le choix d’utiliser un service privé est parfois relié à la valeur marchande des matières résiduelles en jeu, comme pour les métaux ou le carton. En effet, le volume de certains ICI leur permet de gérer leurs matières résiduelles comme des ressources, si bien que ce service est parfois organisé à l’interne. Par exemple, les grandes chaînes d’alimentation récupèrent le carton de leurs succursales en utilisant le voyage du retour des camions de livraison des aliments.

2.3.1.4 Contenants dans les lieux publics

En 2008, 25 contenants de collecte ont été installés dans des lieux publics municipaux grâce au financement de la Table pour la récupération hors foyer. Ils ont été installés dans les lieux suivants : aréna, parc, place publique et terrain de sports. Les municipalités de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Notre-Dame-du-Portage, Rivière-du-Loup et Saint-Épiphanie ont participé à ce projet. Par la suite, la Municipalité de Cacouna a aussi installé cinq équipements dans quelques lieux publics. En 2019, la demande déposée au programme de récupération hors foyer pour 8 municipalités n’a pas été retenue, mais certaines municipalités ont quand même procédé à l’achat.

2.3.2 Matières organiques (résidus verts et alimentaires)

Depuis 2015, les résidus alimentaires et certains résidus verts font l'objet d'une collecte municipale pour douze²⁰ municipalités et sont traités à l'usine de biométhanisation de la SÉMER²¹. Il existe certains services pour les résidus verts qui ne sont pas acceptés dans la collecte du bac brun.

2.3.2.1 Bacs roulants de matières organiques

La collecte des matières organiques était en place depuis 2008 à L'Isle-Verte à titre de projet pilote. Les matières collectées ont été traitées sur une plateforme de compostage à la ferme jusqu'en 2014. Depuis 2015, la troisième voie de collecte est implantée dans toutes les municipalités de la MRC, sauf Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Les matières sont traitées à l'usine de biométhanisation de la SÉMER à Cacouna.

Pour la collecte, l'usage du bac roulant est obligatoire et les formats 360 litres et moins sont acceptés. Dans le cas des matières organiques, les camions à chargement latéral ne peuvent pas manipuler les bacs de 1 100 litres, car la densité des matières les rend trop lourds pour le bras mécanisé.

Pour faciliter le démarrage de la collecte, un achat regroupé de bacs roulants a eu lieu en 2014 par la SÉMER qui les a vendus aux municipalités. Par la suite, les bacs ont été livrés à toutes les résidences, accompagnés d'un contenant de comptoir de 7 litres. Le format de 240 litres a été choisi par la MRC pour les onze municipalités qu'elle dessert, alors que la Ville de Rivière-du-Loup a opté pour le format 120 litres.

Dans chaque bac roulant se trouve un transpondeur électronique qui est rattaché à une adresse. Cela devait permettre de mesurer le taux de participation et le nombre de levées, de même que suivre le parcours de collecte en temps réel ou presque. Ces informations sont utiles pour orienter la sensibilisation et pour la rédiger les devis d'appel d'offres. Pour le moment, seule la Ville de Rivière-du-Loup utilise les puces. Leur utilisation sur l'ensemble du territoire présente certains enjeux de mise en œuvre qui seront analysés dans les prochaines années. Le devis de collecte de la MRC prévoit que les camions de collecte soient équipés de lecteur RFID.

À Rivière-du-Loup, la collecte a lieu une fois par semaine d'avril à octobre et une fois aux deux semaines de novembre à mars (tableau 2-4). Pour les onze autres municipalités desservies, les collectes sont aux deux semaines d'avril à octobre, et aux quatre semaines de novembre à mars telles que définies dans le devis de la MRC. Le nouveau contrat débuté en 2020 permet une collecte supplémentaire en option pour les municipalités qui souhaitent l'offrir aux citoyens de façon hebdomadaire, ce que certaines municipalités font en période estivale.

Tableau 2-4 Nombre de collectes de matières organiques par année

Municipalité	N ^{bre} de collectes
Rivière-du-Loup	41
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	0
Notre-Dame-du-Portage, Saint-Antonin, Saint-Cyprien, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	Entre 27 et 30
Cacouna, L'Isle-Verte, Saint-Arsène, Saint-Épiphanie, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Modeste, Saint-Paul-de-la-Croix	21

²⁰ Pour Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, consulter l'encart à la section 2.1

²¹ Société d'économie mixte en énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup.

2.3.2.2 Conteneurs de matières organiques

À Rivière-du-Loup, les matières organiques sont aussi collectées par conteneurs à chargement frontal une fois par semaine depuis 2015. Les ICI souhaitant participer reçoivent un conteneur gratuitement et obtiennent une réduction de 5 % sur les frais de disposition des déchets. Cette collecte a également commencé à desservir les immeubles à logement de façon graduelle ; d'abord les 3 logements et moins en 2015, puis les 4 à 8 logements en 2019, tandis que les 9 logements et plus sont prévus pour 2021.

Les collectes par conteneurs des matières organiques ont également commencé à être envisagées dans d'autres municipalités lorsque la quantité le justifie et la distance est raisonnable, comme au Grand Arrêt à Saint-Antonin.

2.3.2.3 Dépôts et collectes annuelles de résidus verts

Plusieurs résidus verts nécessitent un traitement à part, car ils ne sont pas acceptés au bac brun. En effet, la terre et les matières issues des arbres, comme les feuilles, les copeaux de bois, le bran de scie et les branches, ne peuvent pas être traitées à l'usine de biométhanisation. De plus, bien que l'usine soit en mesure de traiter le gazon, ce dernier n'est pas accepté dans la collecte. Les cinq MRC qui sont clientes de l'usine ont pris cette décision pour favoriser la réduction à la source (herbicyclage) et limiter le transport de cette matière.

Lors de la mise en place de cette collecte, les dépôts volontaires municipaux ont été privilégiés comme mode de gestion des résidus verts. Depuis, dû à l'apparition intempestive de déchets et encombrants en ces points de services, plusieurs ont été fermés et les projets pour en ouvrir, abandonnés. Les écocentres restent des points de dépôts fiables pour ces résidus, mais sont utilisés surtout par les populations limitrophes. Rivière-du-Loup, Notre-Dame-du-Portage et L'Isle-Verte effectuent actuellement des collectes de résidus verts (tableau 2-5). La Municipalité de Saint-Épiphanie a interrompu sa collecte annuelle de feuilles depuis la dernière révision. Les résidus verts ainsi collectés ou reçus aux écocentres sont traités par l'entreprise Tourbière Michaud de Rivière-du-Loup, exception faite de L'Isle-Verte qui a une tourbière sur son territoire.

Tableau 2-5 Lieux de dépôt et collectes spéciales de matières organiques

Municipalité	Lieu de dépôt	Collectes annuelles
Cacouna	-	-
L'Isle-Verte	-	Résidus verts et branches
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	-	-
Notre-Dame-du-Portage	Résidus verts et branches	Sapins
Rivière-du-Loup	Écocentre	Feuilles et sapins
Saint-Antonin	-	-
Saint-Arsène	-	-
Saint-Cyprien	-	-
Saint-Épiphanie	-	-
Saint-François-Xavier-de-Viger	-	-
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	Écocentre	-
Saint-Modeste	-	-
Saint-Paul-de-la-Croix	-	-

2.3.3 Boues municipales

Les boues comprennent les boues de fosses septiques et les boues issues des stations d'épuration municipales. En général, elles sont recyclées sur le territoire.

Les boues municipales font l'objet de vidanges sporadiques et sont généralement gérées par des entreprises spécialisées, en collaboration avec le groupe-conseil agricole.

2.3.3.1 Boues de fosses septiques

Les boues de fosses septiques sont collectées par cinq municipalités, soit une de plus que depuis la dernière révision du PGMR. Les autres municipalités laissent leurs citoyens assumer cette responsabilité (tableau 2-6). Elles sont vraisemblablement vidangées par Campor Environnement inc., car la compagnie affirme desservir 100 % du territoire de la MRC²². Les boues sont traitées aux installations de la rue Bellevue à Rivière-du-Loup. Les quantités collectées et recyclées sont traitées au chapitre 3.

Si la traçabilité des boues est difficile, on sait toutefois que des boues sont régulièrement épandues comme matières résiduelles fertilisantes sur des terres agricoles de la MRC et des MRC avoisinantes²³.

Tableau 2-6 Installations septiques du territoire et contrats de vidange²⁴

Municipalité	F. S. permanentes	F. S. saisonnières	Contrat de vidange
Cacouna	308	25	--
L'Isle-Verte	n/d	n/d	--
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	<u>13</u>	<u>34</u>	--
Notre-Dame-du-Portage	490	88	2017-2021
Rivière-du-Loup	815	82	2019
Saint-Antonin	365	9	2021-2025
Saint-Arsène	<u>100</u>	<u>0</u>	--
Saint-Cyprien	44	6	Annuel
Saint-Épiphanie	<u>76</u>	<u>1</u>	--
Saint-François-Xavier-de-Viger	75	12	--
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	47	53	2018-2021
Saint-Modeste	n/d	n/d	--
Saint-Paul-de-la-Croix	<u>105</u>	<u>17</u>	--
Total	2438	327	

²² Campor environnement inc., *communication personnelle*, printemps 2021

²³ Groupe-conseil agricole Pousse-Vert, *communication personnelle*, hiver 2020

²⁴ Les données surlignées sont issues du PGMR 2016-2020, car la donnée récente n'est pas disponible.

2.3.3.2 Boues de stations d'épuration et d'étangs aérés

Des stations d'épuration des eaux usées sont présentes dans 12 des 13 municipalités (tableau 2-7). Les étangs aérés sont le type d'installation le plus fréquent. Ceux-ci font l'objet de vidanges sporadiques et les boues sont généralement gérées par des entreprises spécialisées en collaboration avec le groupe-conseil agricole.

En 2013, la vidange n'était pas planifiée par plus d'un tiers des municipalités et la transmission des informations requises au MAMH, par l'entremise du service en ligne SOMAEU²⁵, n'était pas généralisée. On constate aujourd'hui que toutes les vidanges des dernières années ont été déclarées et que la plupart des municipalités mesurent les boues régulièrement. Toutefois, la planification d'un budget en prévision de la vidange n'est pas encore une pratique courante.

Tableau 2-7 Stations municipales d'épuration des eaux usées

Municipalité	Type de station ²⁶	Date de mise en service ²⁷	Population de conception ²⁸	Dernière vidange ²⁹	Prochaine vidange ³⁰
Cacouna	Boues activées	2012	323	--	2027
L'Isle-Verte	Étangs aérés	1997	1 060	2017	2034
Notre-Dame-du-Portage	Segflo et filtre Ecoflex	2010	258	2019	2020
Rivière-du-Loup	Étangs aérés	1997	14 991	2017	2021
Saint-Antonin	Étangs aérés (sect. village)	1988	1 536	2018	2028
	Étangs aérés (sect. Rivière-Verte)	2010	2 025	2018	2028
Saint-Arsène	Étangs non aérés Décharge continue	1973	682	N/D	2023
Saint-Cyprien	Étangs à rétention réduite parois verticales	2000	905	N/D	2020
	Filtre à tourbe	2006	34	2020	2021
Saint-Épiphanie	Étangs aérés	1984	575	2018	2028
Saint-François-Xavier-de-Viger ³¹	Rotofix	2020	249	--	N/D
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	Étangs aérés	1993	968	2009	2024
Saint-Modeste	Étangs aérés parois verticales	2005	342	N/D	2020
Saint-Paul-de-la-Croix	Étangs aérés parois verticales	2006	242	N/D	N/D

²⁵ Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

²⁶ MRC de Rivière-du-Loup, *Schéma d'aménagement et de développement révisé 2019*, dans MAMROT, *Liste stations d'épuration*, 2012

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.* La population de conception est le nombre de citoyens présents dans la municipalité lors de la conception de la station d'épuration.

²⁹ Municipalités, *Questionnaire pour le suivi du PGMR 2019* (données non publiées) et *Questionnaire pour le suivi du PGMR 2020* (données non publiées)

³⁰ *Ibid.*

³¹ Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger, *communication personnelle*, 5 juillet 2021

2.3.4 Résidus de construction, rénovation et démolition

Les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) comprennent les résidus issus des bâtiments de même que les résidus des chantiers routiers. Les citoyens peuvent apporter gratuitement aux écocentres leurs résidus de CRD recyclables ou valorisables, tandis qu'il y a des frais pour les matières qui ne le sont pas. Les écocentres ne sont pas accessibles aux entrepreneurs en construction ni aux industries, commerces et institutions, mais un projet pilote pour les accueillir débutera à Saint-Hubert. Les résidus de CRD des ICI peuvent être acheminés au centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup opéré par Conteneurs KRT inc. Les résidus de béton, de pierre, de brique et d'asphalte sont concassés sur les sites autorisés par le MELCC (énumérés à la section 2.4).

2.3.4.1 Résidus de CRD – citoyens

Les résidus de CRD peuvent être déposés par les citoyens aux deux écocentres de la MRC. L'un est situé à Rivière-du-Loup et l'autre à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup. Les résidus suivants sont récupérés aux écocentres, puis expédiés au centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup : bois, bardeau d'asphalte, gypse, portes et fenêtres, appareils de plomberie, béton, brique, etc. Les métaux ferreux et non-ferreux, comme la tôle et les fils électriques, sont récupérés et recyclés par un ferrailleur. Toutes ces matières sont récupérées sans frais pour les citoyens. Les solutions locales nécessitant le moins de transport possible sont privilégiées, dont la réutilisation.

À titre d'exemple, des matériaux conventionnels et patrimoniaux sont récupérés aux écocentres et mis en vente par le biais du projet Écochantier. Les citoyens peuvent y faire l'achat d'éléments architecturaux comme des portes et des fenêtres, ou de matériaux de construction comme de la céramique ou du plancher. Initié par Co-éco, le projet Écochantier, visant à récupérer et à donner une seconde vie aux matériaux patrimoniaux et aux matériaux CRD réutilisables des citoyens, a obtenu une subvention de Recyc-Québec pour les années 2016 à 2018. Ce projet, étant associé aux écocentres, a été pris en charge par la MRC de Rivière-du-Loup à compter de 2019.

2.3.4.2 Résidus de CRD – entrepreneurs

Les résidus des bâtiments peuvent être déposés par les entrepreneurs au centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup qui est décrit à la section 2.4.4. Les citoyens sont également admis, mais ils doivent être équipés d'un camion ou d'une remorque dont la benne peut verser afin de décharger son contenu. Le déchargement à la main n'est pas autorisé. La majorité des matières acheminées à ce site y parviennent par conteneurs amovibles d'une capacité moyenne de 20 à 40 verges cubes. Outre le centre de tri lui-même, deux entreprises offrent le service de location et de transport de conteneurs sur le territoire de la MRC, soit Les Entreprises Perreault Gagné inc. et Conteneurs Bedo.

2.3.5 Autres matières résiduelles

Les autres comprennent les résidus domestiques encombrants, les vêtements et les RDD.

2.3.5.1 Collectes et dépôts de résidus encombrants

Les résidus encombrants comprennent les matières non industrielles qui, à cause de leur poids, leur taille ou leur volume, ne sont pas ramassés lors de la collecte des matières recyclables ou des déchets. Ils comprennent les meubles, électroménagers, accessoires grands formats pour la maison, ainsi que certains résidus de construction, rénovation et démolition.

Il y a quelques **points de dépôt** sur le territoire (tableau 2-8). Beaucoup d'encombrants sont apportés par les citoyens aux écocentres, notamment, les produits électroniques, électroménagers, pneus, métaux. Certains sont revendus sur place pour être réemployés et les autres récupérables sont envoyés dans les réseaux appropriés (REP, ferrailleurs, centre de tri, etc.). Trois municipalités offrent un point de dépôt ponctuel au garage municipal, dont une portion inconnue est détournée de l'enfouissement et la balance, envoyée au LET. Il y a également quelques organismes qui reprennent du mobilier et des électroménagers, ils sont décrits dans la section réemploi.

Tableau 2-8 Lieux de dépôt pour les déchets encombrants

Municipalité	Période d'ouverture	Lieu de dépôt
Cacouna	À l'année	Lieu d'enfouissement
L'Isle-Verte	-	-
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	-	-
Notre-Dame-du-Portage	-	-
Rivière-du-Loup	Avril à novembre	Écocentre
Saint-Antonin	-	-
Saint-Arsène	-	-
Saint-Cyprien	Avril à novembre	Garage municipal
Saint-Épiphanie	Juillet (une semaine)	Garage municipal
Saint-François-Xavier-de-Viger	-	-
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	Avril à novembre	Écocentre
Saint-Modeste	Automne (une semaine)	Garage municipal
Saint-Paul-de-la-Croix	-	-

Des **collectes** de résidus encombrants ont lieu dans onze municipalités (tableau 2-9). Les matières visées ne sont pas toujours précisées dans les règlements ou les devis, mais sont généralement inscrites sur les calendriers de collecte. Il s'agit principalement de matières qui peuvent difficilement être valorisées dans les écocentres, dont les matelas, le mobilier inutilisable, certains CRD et autres déchets domestiques. Toutefois, dans la pratique, on sait que ces collectes récoltent toute sorte de matières, dont une partie est valorisable. Les collectes d'encombrants sont historiquement acheminées au LET. En effet, des réaménagements sont nécessaires dans les

écocentres afin qu'ils aient la capacité de recevoir ces flux. Depuis 2020, certaines municipalités ont fait l'essai d'envoyer ces collectes au centre de tri des matériaux secs, espérant diminuer l'enfouissement.

Tableau 2-9 Collectes d'encombrants

Municipalité	Mai-juin	Juillet	Septembre	Octobre
Cacouna	X			X
L'Isle-Verte	X			
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	X			
Notre-Dame-du-Portage	X		X	X
Rivière-du-Loup	X	X		X
Saint-Antonin	X	X	X	
Saint-Arsène				
Saint-Cyprien	X			
Saint-Épiphanie	X			
Saint-François-Xavier-de-Viger	X			X
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup				
Saint-Modeste	X			
Saint-Paul-de-la-Croix	X			

Les encombrants peuvent également être **déposés au LET** directement par les citoyens ou par les entrepreneurs, le tarif pour chaque usager est fixé annuellement. Au LET, lorsque leur état le permet, les résidus de CRD sont mis de côté afin d'être expédiés au centre de tri des matériaux secs.

2.3.5.2 Initiatives de réemploi

Les initiatives sont répertoriées à l'annexe C, en voici une brève description.

Plusieurs résidus encombrants sont vendus sur place aux écocentres comme les portes et fenêtres, les lavabos et les meubles. Cette pratique est plus courante à l'écocentre situé à Rivière-du-Loup, où se situe l'Écochantier.

Pour les vêtements, meubles et accessoires usagés, il y a six OBNL, une entreprise d'économie sociale, et une entreprise privée : le Comptoir d'économie (Saint-Modeste), la Friperie de Saint-Hubert et Les Trésors de Joséphine (Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup), la Friperie du Nordet (L'Isle-Verte), la Société Saint-Vincent-de-Paul, le centre d'entraide des Maskoutains (Rivière-du-Loup), et le Studio Maya (Rivière-du-Loup).

Les meubles usagés sont vendus par trois entreprises privées situées à Rivière-du-Loup. L'entreprise Frigitec enr. est spécialisée dans la vente et la réparation de gros électroménagers ; elle fait également la vente de pièces. Poitras Meubles et Design est un magasin de meubles neufs, avec un entrepôt où sont vendus certains meubles usagés récupérés chez les clients de l'entreprise. La Belle antiquaire revend des meubles et accessoires usagés.

La Joujouthèque, aussi située à Rivière-du-Loup fait le prêt de jeux et jouets éducatifs.

2.3.5.3 Dépôts de résidus domestiques dangereux

Des points de dépôt pour les RDD (tableau 2-10) sont offerts aux écocentres, dans certaines municipalités ainsi qu'auprès d'entreprises privées. Tous les points de dépôts enregistrés sont répertoriés aux annexes C et D.

Pour les municipalités et les écocentres, la collecte est faite sur appel par Laurentide Re/sources sans aucuns frais pour les matières visées par une REP. En effet, les coûts pour la récupération de ces matières sont assumés par le secteur privé en vertu du principe de responsabilité élargie des producteurs³². Ainsi, les matières des points de dépôts municipaux sont traitées par les organisations suivantes : Éco-Peinture (peinture), SOGHU³³ (huile), Appel à recycler (piles alcalines) ainsi que Recyc-Fluo (lampes au mercure). La liste complète se trouve à l'annexe D.

Les autres types de résidus domestiques dangereux sont également collectés aux écocentres. Ils incluent les produits suivants : diluants à peinture, pesticides, acides, produits corrosifs ou caustiques, bases, goudron, propane, collage (enduit d'adhérence pour asphalte), liquides halogénés, hydrocarbures et autres produits corrosifs, toxiques, inflammables ou explosifs. Ils incluent également les gaz des appareils de réfrigération. Ces derniers sont récupérés sur place par un employé qualifié. Les coûts pour la récupération de ces produits, qui sont relativement élevés (variant de 2 \$ à 6 \$ du kilo), sont assumés par la MRC.

Tableau 2-10 Lieux de dépôt officiels municipaux ou privés pour les principaux RDD (2021)

	Électroniques	Huiles usées	Peinture	Piles et batteries	Cartouches d'encre	Ampoules fluo. et tubes fluorescents
Cacouna		1		1	2	
L'Isle-Verte			1	1	3	
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs						
Notre-Dame-du-Portage			1			
Rivière-du-Loup	3	8	4	8	3	3
Saint-Antonin		1	2	3		
Saint-Arsène			1			1
Saint-Cyprien			1	1		
Saint-Épiphanie			1	1		
Saint-François-Xavier-de-Viger			1			
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	1	1	1	1		1
Saint-Modeste			1	1		
Saint-Paul-de-la-Croix			1			

³² Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises (Q-2, r. 40.1)

³³ Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)

2.3.6 Matières résiduelles enfouies

Les matières résiduelles enfouies proviennent principalement de la collecte municipale des déchets et des encombrants. Des matières sont aussi déposées directement au lieu d'enfouissement technique (LET) par les citoyens et les entrepreneurs en construction, rénovation et démolition. Les industries, commerces et institutions acheminent également certaines matières au LET en dehors de la collecte municipale. Il y a un tarif pour tous les usagers. Le LET est situé à Cacouna, mais c'est la Ville de Rivière-du-Loup qui en est propriétaire (voir section 2.4). En 2018, l'exploitation et l'entretien général du site ont été confiés par appel d'offres à l'entreprise Excavation ESM inc. pour une durée de 5 ans.

2.3.6.1 Collectes régulières de déchets

La plupart des municipalités effectuent la collecte des déchets aux deux semaines, en alternance avec la collecte des matières recyclables. L'habitude qu'avaient certaines municipalités d'offrir une collecte toutes les semaines en période estivale tend à disparaître. La Municipalité de Cacouna offrait encore 36 collectes en 2019, mais elle a emboité le pas dès 2020 lors du renouvellement de son contrat, pour réduire à 26 (tableau 2-11).

Par ailleurs, certains secteurs de villégiature ne sont pas desservis durant l'hiver. La collecte des déchets est habituellement effectuée en alternance avec le même camion que la collecte des matières recyclables. Ces services font l'objet d'un seul et même contrat entre les municipalités et les entrepreneurs de collecte. Les conditions concernant les contenants admissibles et la desserte des ICI ne seront pas décrites ici à nouveau, puisqu'elles sont les mêmes que pour les matières recyclables (section 2.3.1).

Tableau 2-11 Nombre de collectes de déchets par année

Municipalité	Résidences permanentes
Cacouna	36 ³⁴
L'Isle-Verte	26
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	2 fois/mois l'été
Notre-Dame-du-Portage	26
Rivière-du-Loup	26
Saint-Antonin	26
Saint-Arsène	26
Saint-Cyprien	26
Saint-Épiphanie	26
Saint-François-Xavier-de-Viger	26
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	26
Saint-Modeste	26
Saint-Paul-de-la-Croix	17

³⁴ Ce nombre est passé à 26 lors du nouveau contrat de 2020.

De manière générale Les collectes d'encombrants des municipalités sont également envoyées au LET, ainsi que certains encombrants venant des points de dépôts, tel que décrits dans la section « autres matières résiduelles ».

2.3.6.2 Clients directs du lieu d'enfouissement technique

Certains ICI acheminent des déchets directement au lieu d'enfouissement technique parce que les services municipaux ne répondent pas à leurs besoins. Ce sont en général de grands générateurs de matières résiduelles, ou des ICI qui génèrent des types de matières ne pouvant être intégrées aux collectes municipales, comme les résidus de perlite. Les principaux clients du LET sont indiqués dans l'inventaire au chapitre 3.

2.4 Installations de traitement et d'élimination

Plusieurs installations de tri et de traitement de matières résiduelles sont présentes sur le territoire de la MRC (carte 2-3). Ces installations comprennent trois centres de tri des matières recyclables, une usine de biométhanisation, deux plateformes de compostage, deux sites de traitement des boues, un centre de traitement des matières dangereuses et un centre de tri des matériaux secs. La MRC comprend également un lieu d'enfouissement technique. Dans ce chapitre sont décrites ces installations, de même que les matières traitées, la clientèle desservie et la capacité d'opération pour chacune.

2.4.1 Centres de tri des matières recyclables

Il y a trois centres de tri sur le territoire de la MRC. Les matières recyclables de douze municipalités sont triées au centre de tri de Rivière-du-Loup, alors que Notre-Dame-des-Sept-Douleurs possède ses propres installations. Un centre de tri privé est également opéré par Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr.

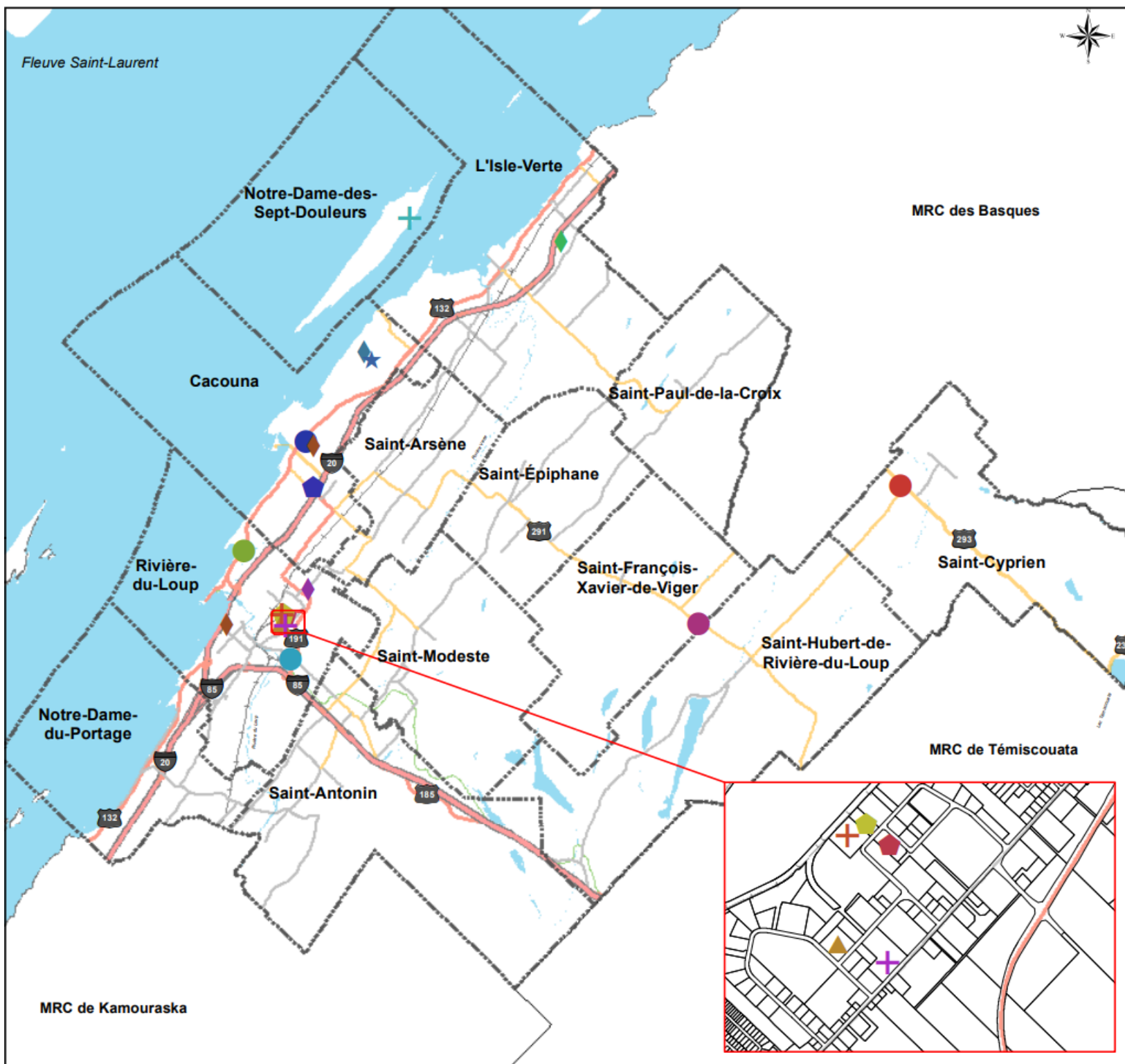
2.4.1.1 Centre de tri de Rivière-du-Loup – Société VIA

Jusqu'à juin 2021, le centre de tri de Rivière-du-Loup, opéré par la Société VIA, était situé au 100, rue Delage, dans un immeuble appartenant à la Ville de Rivière-du-Loup. Les matières reçues y étaient triées manuellement par cette entreprise de travail adapté à but non lucratif. Divers équipements mécaniques lui appartenant étaient également utilisés. La capacité de traitement du centre de tri était évaluée à 13 000 t/an avec un quart de travail.

Le déménagement du centre de tri vers une toute nouvelle usine dans le parc industriel, au 42 rue Henry-Percival-Monsarrat, a été réalisé en 2021. La capacité sera de 20 000 t/an avec possibilité d'amélioration si le besoin se présente. Cette usine permettra un processus de tri nettement modernisé et hautement performant, notamment grâce au tri optique. Le taux de recyclage sera amélioré par la récupération de certaines matières actuellement problématiques, comme le verre cassé.

Au centre de tri actuel, une moyenne de 10 500 tonnes de matières recyclables est reçue. Celles-ci sont constituées de matières du secteur résidentiel (bac roulant) à 70 % de matières des industries, commerces et institutions (chargement frontal) à 30 %. Elles proviennent principalement de la MRC de Rivière-du-Loup et de la MRC du Témiscouata, un peu de la MRC de Kamouraska. Depuis 2015, des matières du Nouveau-Brunswick y sont également traitées. À la nouvelle usine, seront également traitées des matières en provenance de Montmagny, de L'Islet ou d'autres municipalités.

Les matières acceptées sont le papier et le carton, les contenants en verre, en métal et en plastique numéroté 1, 2, 4, 5 ou 7. Le taux de rejet était de 18 % en 2019. Parmi les rejets, on retrouve le verre cassé, le plastique numéro 6 (polystyrène), les vêtements et textiles, les déchets domestiques de toutes sortes et des déchets médicaux, ces derniers constituant un risque pour le personnel. Le taux de rejet est appelé à diminuer avec la nouvelle usine.



Plan de gestion des matières résiduelles

Infrastructures de valorisation et d'élimination

Carte 2-3

Lieux de traitement

Déchets

- ★ Lieux d'enfouissement technique

Matières organiques

- ◆ Tourbière Michaud
- ◆ Tourbière Réal Michaud et fils
- ◆ Campor environnement
- ◆ SÉMER

Matières recyclables

- + Centre de tri Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
- + Récupération Rivière-du-Loup et KRTB
- + Matières recyclables, Société Via

Métaux

- Acier Martin Bastille
- G.R.D. pièces d'autos
- Garage Julien Lebel
- J.M. Bastille
- Ti-Coeur Pièces d'Autos

RDD

- ▲ RDD, Campor environnement

Résidus de CRD

- ◆ CTB+
- ◆ Ministère des Transports
- ◆ Conteneurs KRT

1: 300 000

0 2 4 8 km

2.4.1.2 Centre de tri de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Le centre de tri de Notre-Dame-Des-Sept-Douleurs est situé au 1704, chemin de l'Île. Cette initiative a été mise en place par la communauté insulaire au début des années 1990³⁵. Il appartient maintenant à la municipalité qui en est également l'opérateur. On y traite les matières recyclables que les citoyens amènent par apport volontaire. Cette municipalité peut ainsi trier les matières et les mettre en ballots afin d'en faciliter le transport par bateau.

Ainsi, le métal et les contenants consignés sont vendus par la Municipalité, et les autres matières triées (papier, carton, verre, plastique) sont acheminées au centre de tri de Rivière-du-Loup. Dix tonnes de matières recyclables y sont traitées annuellement, avec une possibilité d'augmenter la capacité, si requis. La stabilité de la population rend cette situation peu probable.

2.4.1.3 Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr.

Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr. est une entreprise privée située au 130, chemin des Raymond à Rivière-du-Loup. On y conditionne du carton, du plastique et du métal collectés par l'entreprise directement auprès des industries, commerces et institutions (ICI). La clientèle comprend les ICI qui ne sont pas desservis par une collecte municipale à chargement frontal pour le recyclage et d'autres qui font le choix d'utiliser ce service malgré le service municipal. Aucune donnée n'est disponible quant à la capacité de tri de ces installations, mais les quantités traitées en 2019 ont été partagées par l'entreprise.

2.4.2 Centre de traitement des matières organiques

2.4.2.1 Usine de biométhanisation

L'usine de biométhanisation est située au 1000, rue du Dépotoir à Cacouna, sur la même propriété que le lieu d'enfouissement technique. Le choix de ce site permet d'optimiser l'utilisation du personnel et de divers équipements, notamment la balance à camions. De plus, cela permet de capter les gaz émis par le LET pour les traiter à l'usine. Ce projet a été mis en place et est opéré par la SÉMER, dont la Ville de Rivière-du-Loup et la MRC sont les actionnaires majoritaires, en partenariat avec Terix Envirogaz. L'usine a débuté ses activités en 2015 et est autorisée à traiter 25 000 tonnes par an de matières organiques avec cette infrastructure³⁶.

La collecte des bacs bruns des MRC suivantes est acheminée à l'usine : Rivière-du-Loup, Kamouraska, Les Basques, La Mitis et La Matapédia, soit un bassin de population d'environ 100 000 personnes.

Les industries, commerces et institutions sont généralement desservis à même la collecte résidentielle. Toutefois, une collecte municipale de conteneurs à chargement frontal est en place à Rivière-du-Loup, à La Pocatière et, à l'issue d'un projet pilote de 2018 à 2020, chez quelques grands générateurs de la MRC des Basques. Des collectes

³⁵ Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, *communication personnelle*, 2015

³⁶ Certificat autorisation MDDELCC no 401095030

privées sont également acheminées à l'usine, en particulier en provenance des marchés d'alimentation ou d'usines de transformation agroalimentaire, dont certains en provenance de l'extérieur de ces MRC clientes.

Les matières envoyées à l'usine comprennent les résidus alimentaires d'origine animale et végétale, de même que certains résidus verts. Toutefois, les matières issues des arbres, comme les feuilles, les copeaux de bois, le bran de scie et les branches, ne sont pas acceptées à l'usine de biométhanisation. En effet, ces matières ne peuvent pas être traitées par le procédé. Le gazon peut toutefois être traité par l'usine, mais il doit être court et vert. En effet, les longues fibres comme le foin occasionnent des problèmes de manipulation, particulièrement si elles sont sèches. Toutefois, le gazon n'est pas listé dans les outils de sensibilisation comme une matière acceptée à la suite d'une décision conjointe des MRC, afin de privilégier son traitement local, par herbicyclage.

L'usine de biométhanisation fonctionne par un procédé continu en phase liquide. Les matières solides sont déchargées par les camions de collecte dans une trémie, avant de passer dans un broyeur à marteaux. Elles sont ensuite mélangées aux eaux de procédé, récupérées en aval du digesteur. Après le passage dans une grille de 5 mm de largeur, les matières sont pompées dans le digesteur. La digestion anaérobie démarre alors par un processus continu en trois étapes dans des réservoirs successifs. Les produits résultant de ce procédé sont du biogaz liquéfié et un résidu solide nommé digestat. Le digestat issu de l'usine est un fertilisant agricole de bonne qualité qui est épandu sur les champs de la région. Contrairement au compost, il n'existe pas encore de norme BNQ pour le digestat, ce qui limite ses modes d'utilisation. Des démarches sont en cours pour tenter de remédier à cette situation et permettre l'homologation du digestat.

En 2015, il était projeté que l'usine produise à terme jusqu'à 3 600 000 m³ de biogaz par année, en provenance de ces matières organiques et des gaz captés au LET. Les biogaz combinés devaient être ensuite traités par des équipements de purification et de liquéfaction permettant leur utilisation comme carburant. Toutefois, entre temps, le marché pour le gaz comprimé étant devenu plus intéressant que celui du liquéfié, l'objectif a été modifié. Actuellement, l'usine fonctionne pour traiter les matières organiques, mais est toujours en attente du financement nécessaire pour produire du gaz comprimé utilisable comme carburant.

2.4.2.2 Plateforme de compostage à la ferme (inactive)

Une plateforme de compostage à la ferme était située au 157, route Grandmaison à Cacouna, sur une propriété de Groupe Dynaco. Elle a été utilisée pour un projet-pilote de collecte des matières organiques de la Municipalité de L'Isle-Verte de 2009 à 2014. Ce projet a pris fin à la suite du démarrage de l'usine de biométhanisation. On y traitait les matières issues de la collecte municipale provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. Les matières collectées étaient mélangées à des déjections animales sur une plateforme à ciel ouvert. La présence d'un marais filtrant en aval a permis cette utilisation. Le traitement des matières et leur épandage aux champs étaient exécutés par le locataire du terrain, l'entreprise Les Cultures J. Pelletier.

La capacité maximale de traitement de cette infrastructure est de 500 m³ par an. Durant le projet-pilote, 100 tonnes ont été traitées annuellement sur ce site, dont environ 4 % de rejets. Lors de la réception des matières et du retournement des andains, les matières non compostables étaient retirées manuellement. Il s'agissait principalement de sacs en plastique et de morceaux de bois.

2.4.2.3 *Tourbière Michaud Ltée*

Tourbière Michaud Ltée opère une plateforme de compostage située au 277, chemin des Raymond à Rivière-du-Loup³⁷. L'entreprise a une production annuelle de 1 million de sacs de terreau, de terre noire, de fumier et de compost³⁸.

Les installations de compostage comprennent trois sections de 7 840, 3 700 et 5 545 mètres carrés respectivement, ainsi qu'une section filtrante de 3 650 mètres carrés³⁹. Le compost est fabriqué principalement avec de la tourbe et des fumiers solides provenant de productions animales environnantes.

Présentement, les résidus verts provenant des écocentres de la MRC de Rivière-du-Loup et de la MRC de Kamouraska y sont compostés, ainsi que les feuilles de la collecte annuelle de la Ville de Rivière-du-Loup. La capacité de traitement n'est pas quantifiée, mais elle est beaucoup plus grande que l'utilisation actuelle. À titre de référence, les résidus verts de la Ville de Rimouski y étaient traités avant 2013. Environ 100 000 sacs de compost sont produits par année et sont écoulés sur le marché horticole.

2.4.2.4 *Tourbière Réal Michaud et Fils inc.*

Situé au 527, route 132 à L'Isle-Verte, cette tourbière accueille les résidus verts issus de la collecte saisonnière de la Municipalité de L'Isle-Verte.

³⁷ Certificat d'autorisation du MDDELCC 011138342 (1998)

³⁸ Tourbière Michaud, *communication personnelle*, été 2021

³⁹ Autorisations de la CPTAQ no 233560 et no 252392

2.4.3 Sites de traitement des boues

Deux sites de traitement des boues opérés par Campor environnement inc. sont présents sur le territoire. La MRC a reçu la collaboration de l'entreprise pour décrire les installations. L'entreprise affirme que 100 % des boues déshydratées sont recyclées⁴⁰ et qu'aucune n'est enfouie hors MRC ou prise en charge par un tiers. Par ailleurs, les données disponibles démontrent qu'en 2019, aucune boue n'a été enfouie au LET de Rivière-du-Loup et il y a régulièrement des épandages de matières résiduelles fertilisantes (MRF) sur les champs de la région, en collaboration avec le service-conseil du Groupe Pousse-vert.

L'entreprise a aussi des installations dans les MRC de L'Islet et de Témiscouata. Selon l'installation, la capacité de traitement totale est utilisée entre 40 % et 60 %.

2.4.3.1 Installation de la rue Bellevue, Rivière-du-Loup

Le centre de gestion et de déshydratation des boues⁴¹ situé sur la rue Bellevue à Rivière-du-Loup reçoit les boues issues des fosses septiques municipales, résidentielles et commerciales, ainsi que des eaux usées des réseaux municipaux.

2.4.3.2 Site de Cacouna

Situé sur l'avenue du Port à Cacouna, c'était autrefois un centre d'entreposage et compostage de résidus de papetières et de résidus de scieries⁴². Depuis 1994, Campor environnement inc. a obtenu plusieurs certificats d'autorisation associés à ce site, pour le recyclage agricole de diverses matières résiduelles fertilisantes, dont des résidus de papetières et de scieries, des boues chaulées, des boues d'abattoirs, des boues de fosses septiques et des boues de stations d'épuration. Aujourd'hui ce site compte quatre bassins circulaires pour l'entreposage et le recyclage de boues agroalimentaires⁴³ et des boues y sont actuellement traitées.

⁴⁰ Campor environnement inc., *Questionnaire pour la révision du PGMR, 2019* (non publié)

⁴¹ Certificats d'autorisation du MDDELCC n° 300049157 (2003), n° 300266697 (2007), n° 300446714 (2008) et n° 300529689 (2009)

⁴² Certificat d'autorisation du MDDELCC n° 300169339 (2004) et n° 300196195 (2005)

⁴³ Campor environnement inc., *Questionnaire pour la révision du PGMR, 2019* (non publié)

2.4.4 Résidus de construction, rénovation, démolition

2.4.4.1 Centre de tri des matériaux secs

Le centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup est situé au 10, rue Charles-St-Pierre. Il est opéré par Conteneur KRT inc. depuis 2007, une entreprise qui fait également la location de conteneurs. Les matières traitées proviennent principalement des MRC de Rivière-du-Loup, Kamouraska, Témiscouata et Les Basques, mais également des autres MRC du Bas-Saint-Laurent, de Chaudière-Appalaches et de la Gaspésie.

Les résidus de construction, rénovation et démolition y sont triés et conditionnés afin d'être recyclées ou valorisées, avec un taux de récupération de 85 %⁴⁴. Les activités incluent entre autres le broyage⁴⁵ et le tamisage⁴⁶ des résidus de CRD. Les installations ont une capacité approximative de 25 000 tonnes et fonctionnent actuellement à capacité maximale. L'entreprise souhaite faire l'acquisition d'un terrain supplémentaire pour répondre aux besoins futurs⁴⁷.

2.4.4.2 Centre d'entreposage et concassage d'agrégats

Il y a quatre sites de concassage d'agrégats, mais aucune donnée n'est disponible concernant ces sites.

Tableau 2-12 Sites de concassage d'agrégats

Municipalité	Adresse	Détenteur du certificat d'autorisation
Cacouna	801, route de l'Église	Ministère des Transports ⁴⁸
Rivière-du-Loup	39, Henry-Percival-Monsarrat	9226-8036 Québec inc. (CTB+) ⁴⁹
Saint-Antonin	lots 23-C et 24, rg 4, Canton de Whitworth	3091-8155 Québec inc. (Tamisage Rivière-du-Loup inc.) ⁵⁰
Saint-Antonin	36, rang 11, Canton de Whitworth	Les entreprises Mont Sterling inc. ⁵¹

⁴⁴ Conteneurs KRT inc., *communication personnelle*, 2021

⁴⁵ Certificat d'autorisation du MDDELCC no 400539878

⁴⁶ Certificat d'autorisation du MDDELCC no 400912396

⁴⁷ Conteneurs KRT inc., *communication personnelle*, 2021

⁴⁸ Certificat d'autorisation du MELCC n° 401095128

⁴⁹ Certificat d'autorisation du MELCC n° 400841854

⁵⁰ Certificat d'autorisation du MELCC n° 400961078

⁵¹ Certificat d'autorisation du MELCC n° 401756713

2.4.5 Autres matières résiduelles

2.4.5.1 Sites de récupération de métaux

Il y a cinq sites de récupération des métaux (tableau 2-14) dont trois sites d'entreposage des véhicules hors d'usage, mais aucune donnée n'est disponible.

Tableau 2-13 Sites de récupération des métaux

Municipalité	Adresse	Propriétaire
Cacouna	1111, rue du Patrimoine	G.R.D. pièces d'autos inc.
Rivière-du-Loup	396, rue Témiscouata	J.M. Bastille inc.
Rivière-du-Loup	227, route de l'Anse-au-Persil	Acier Martin Bastille inc.
Saint-Cyprien	119, Grande Ligne Sud	Garage Julien Lebel
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	258, Route 291 Nord	Ti-Coeur Pièces d'Autos

2.4.5.2 Site de traitement des matières dangereuses

Bien que ces matières ne soient pas visées par la *Politique*, il est pertinent de mentionner la présence de cette infrastructure d'importance. Campor Environnement inc. opère un site d'entreposage et de traitement de matières dangereuses situé au 98, rue des Équipements à Rivière-du-Loup⁵². Y sont gérées toutes les matières dangereuses résiduelles telles que définies par le Règlement sur les matières dangereuses à l'exception des explosifs, matières infectieuses et radioactives. Elles proviennent des ICI et de particuliers et sont envoyées, selon le cas, pour valorisation énergétique ou pour disposition dans 19 sites autorisés à recevoir ces matières. La capacité de gestion est en fonction des capacités d'entreposage, de transport et de disposition⁵³.

2.4.6 Lieux d'élimination

Le lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup est le seul actif. Il y a des lieux d'élimination désaffectés dans neuf municipalités de la MRC. La chaudière industrielle de la papetière F.F. Soucy inc. est aussi un lieu d'élimination par combustion de biomasse (voir section 3.2.2).

2.4.6.1 Lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup

Le LET de la Ville de Rivière-du-Loup est situé au 1707, rue du Patrimoine à Cacouna. On y réfère couramment en tant que *LET de Rivière-des-Vases*. En 2013, il desservait la totalité des municipalités de la MRC ainsi que celles des MRC suivantes : Kamouraska, Les Basques et la Haute-Gaspésie. Dès 2015, les MRC de La Mitis et de La Matapédia y acheminent également leurs déchets. La ville favorise la desserte des clients du LET qui acheminent aussi leurs matières organiques à l'usine de biométhanisation, une avenue qui n'a pas été choisie par la MRC de la Haute-Gaspésie, cette dernière n'est donc plus cliente du LET depuis l'ouverture de l'usine.

⁵² Certificat d'autorisation du MDDELCC n° 401013043, valide jusqu'en 2018.

⁵³ Campor environnement inc., *Questionnaire pour la révision du PGMR, 2019* (non publiées)

Cellules d'enfouissement

Le site est divisé en deux zones : un lieu d'enfouissement sanitaire dont l'exploitation a cessée en 2005 (zone A) et un lieu d'enfouissement technique exploité depuis ce temps (zone B). La présence d'un lit d'argile naturelle assure l'étanchéité de ces deux structures. En plus des cellules d'enfouissement, les installations comprennent une balance, un système de captage et de traitement des eaux de lixiviation, des puits de captage des biogaz et une torchère.

La ville bénéficie d'une autorisation pour l'enfouissement de 2 340 000 m³ de matières résiduelles au total pour ce site⁵⁴. Pour la zone B, le volume autorisé est de 1 407 545 m³. En considérant les 79 486 m³ enfouis en 2019 et les années précédentes, le volume résiduel autorisé est donc de 483 356 m³⁵⁵.

La dernière cellule d'enfouissement de la zone autorisée a été construite en 2019. Sa durée de vie est estimée à 5 ans et demi, terminant à la fin de 2024⁵⁶.

Un avis de projet a été déposé en 2020 au MELCC pour l'aménagement de la section C. De façon préliminaire, la capacité est estimée à ±4 000 000 m³ ce qui correspond à une durée de vie de ±40 ans au taux d'enfouissement annuel de ±100 000 t/an prévu au PGMR 2016-2020 de la MRC⁵⁷.

Dans les faits, la ville limite la quantité enfouie à 50 000 t/an pour des fins de gestion de son bilan carbone.

Tableau 2-14 Quantités enfouies au LET par MRC

Provenance des matières	Quantités réelles 2019
MRC de Rivière-du-Loup	21 201
MRC de Kamouraska	9 108
MRC La Mitis et La Matapédia	9 108
MRC des Basques	4 840
Autres	215
MRC D'Avignon	11
Total	44 482

⁵⁴ Certificat d'autorisation du MDDELCC n° 7522-01-01 — 0000206

⁵⁵ Ville de Rivière-du-Loup, *Lieu d'enfouissement technique - Rapport annuel 2019, 2021*

⁵⁶ Ville de Rivière-du-Loup, *communication personnelle avec le gestionnaire du LET, 2021*

⁵⁷ Registre des évaluations environnementales du MELCC, *Avis de projet pour agrandissement du LET de Rivière-du-Loup, 2021*

Recouvrement quotidien

La Ville de Rivière-du-Loup détient des certificats d'autorisation pour deux matériaux alternatifs pour le recouvrement quotidien : des particules fines et des cendres. L'utilisation de ces matériaux alternatifs est limitée par le fait qu'ils sont considérés comme des déchets par le MELCC, la limite de 50 000 tonnes s'applique donc à ces matières. En 2019, seuls des sols contaminés ont été utilisés comme recouvrement journalier alternatif, le reste est constitué de sols propres.

Le tableau suivant montre la proportion et le type de recouvrement utilisé en 2019.

Tableau 2-15 Quantités totales enfouies et recouvrement au LET

Type de matières	Quantité (t)	Proportion
Matières résiduelles enfouies	44 482	69 %
Boues	0	0 %
Recouvrement quotidien (matériaux secs)	0	0 %
Recouvrement quotidien (sols contaminés)	3 999	6 %
Recouvrement quotidien (sols propres)	15 829	25 %
Sous-total	64 310	100 %
Recouvrement final	21 743	
Grand total	86 053	

Matières problématiques

Lorsque l'état des matières s'y prête, les résidus de construction, rénovation et démolition sont mis de côté. Ils sont accumulés sur place puis acheminés au Centre de tri des matériaux secs de Rivière-du-Loup. C'est ainsi que 543 tonnes de matières ont été valorisées en 2019. D'autres matières sont également retirées des déchets lorsque c'est possible, notamment les pneus qui sont trouvés occasionnellement dans les collectes municipales.

Des boues d'abattoirs et des boues municipales sont parfois reçues au LET (aucune en 2019). Lorsque leur niveau de siccité respecte tout juste la norme, elles sont difficiles à enfouir efficacement. Lors de ces situations, un avertissement est envoyé au client, le taux de siccité requis étant de 15 %. Cela dit, aucune boue n'a été enfouie en 2019.

Certaines matières volatiles nécessitent d'être ensachées, comme les résidus d'amiante et les poussières de perlite issues de l'industrie de la tourbe. Le LET est situé dans un endroit très venteux, ce qui amène un défi important pour la gestion des résidus volatiles. En 2020, la ville compte faire la pose de plusieurs filets sur le pourtour des déchets. Elle travaille également avec l'exploitant de la cellule pour bonifier l'usage de filets pare-papier sur la cellule d'enfouissement.

2.4.6.2 Lieux d'élimination désaffectés

Les lieux d'élimination désaffectés sont présentés dans le tableau suivant. La localisation de ceux-ci est cartographiée au Schéma d'aménagement⁵⁸. Bien qu'ils ne soient plus en service depuis de nombreuses années, ils présentent des contraintes d'usage qui sont prises en compte dans les règlements d'urbanisme des municipalités.

Tableau 2-16 Anciens sites d'élimination

Municipalité	Type
Cacouna	-
L'Isle-Verte	Dépotoir (deux sites)
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	-
Notre-Dame-du-Portage	-
Rivière-du-Loup	Dépotoir
Saint-Antonin	Dépotoir et dépôt de cendres
Saint-Arsène	Dépotoir
Saint-Cyprien	Dépotoir et dépôt en tranchées
Saint-Épiphane	Dépotoir
Saint-François-Xavier-de-Viger	-
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	Dépotoir
Saint-Modeste	-
Saint-Paul-de-la-Croix	Dépotoir (deux sites)

2.5 Symbiose industrielle

Une équipe de Synergie Bas-Saint-Laurent est déployée sur le territoire depuis 2020 afin de renforcer les maillages entre les entreprises. Les symbioses industrielles créées devraient permettre de dévier de l'enfouissement un important tonnage dans les prochaines années. Les résidus de perlite sont la première préoccupation soulevée, vu la quantité générée et les avenues déjà expérimentées ailleurs pour leur valorisation.

En 2020, un projet de recherche multipartite est en cours, réunissant les efforts du CRSNG (cégep de Rivière-du-Loup), de Biopterre, de la Ville et la MRC de Rivière-du-Loup, appuyés de partenaires ponctuels, afin de trouver de nouvelles avenues de recyclage ou valorisation pour certaines catégories de déchets enfouis en abondance au LET.

⁵⁸ MRC de Rivière-du-Loup, *Schéma d'aménagement et de développement révisé 2019*

— CHAPITRE 3 —
**Inventaire
des matières
résiduelles**



3 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Un inventaire des matières résiduelles gérées sur le territoire en 2019 est présenté dans ce chapitre. Les données sont organisées par catégories de matières visées par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. On retrouve ainsi principalement les matières recyclables, les matières organiques, les boues, les résidus de construction, rénovation et démolition, les autres résidus, de même que les matières résiduelles enfouies.

Méthodologie

Chaque section présente le portrait proposé par l'outil d'inventaire fourni par Recyc-Québec⁵⁹. Voici les variables considérées par cet outil de calcul pour estimer les quantités :

- **Résidentiel** : unités d'occupation unifamiliales, logements et résidences saisonnières, nombre de composteurs distribués, mesures de sensibilisation, nombre de fosses septiques
- **Industries, commerces et institutions** : nombre d'entreprises de chaque type et nombre d'employés
- **Construction, rénovation et démolition** : valeur monétaire des chantiers de construction

Ensuite, toutes les données issues de l'outil sont facilement identifiables dans les tableaux, car elles sont en italiques. Lorsque des données de récupération assez complètes sont disponibles, elles sont utilisées dans l'inventaire. Lorsque pertinent, une analyse des différences est proposée.

Cette façon de faire permet au lecteur de bien différencier les données qui sont des moyennes québécoises de celles connues sur le territoire, et ainsi, de faire sa propre analyse appuyée par les informations fournies dans le texte. Toutes les données de l'inventaire concernent l'année 2019 sauf mention contraire.

Attention, l'outil utilise des méthodologies différentes pour les matières recyclables et les matières organiques, ce qui peut être confondant pour le lecteur non avisé.

Les matières *générées* correspondent au total des matières qui sont produites sur le territoire. :

$$\text{Matières générées} = \text{matières éliminées} + \text{matières récupérées}$$

⁵⁹ Chamard et associés, *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR*, 2020.

3.1 Matières recyclables

L'outil d'inventaire estime que sur 13 224 tonnes de matières recyclables générées, 6 771 seraient récupérées (tableau 3-1).

Les données disponibles indiquent que 4 808 tonnes de matières ont été reçues en 2019 dans les centres de tri, dont 4 050 tonnes traitées et 758 tonnes rejetées⁶⁰. Cela comprend les matières traitées par la Société VIA en provenance de la collecte municipale des bacs roulants et des conteneurs (3 888 t), des collectes privées (77 t) ainsi que celles traitées par l'entreprise Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr. (786 t, voir tableau 3-4). Les autres matières récupérées par les industries, commerces et institutions (ICI) ne sont pas connues. Le tableau 3-1 répartit les matières recyclables par type de générateur.

Le taux de récupération régional pour les matières recyclables est probablement plus élevé que celui indiqué dans le tableau. En effet, il y a plusieurs mesures en place : desserte de la grande majorité des ICI par la collecte municipale, tarification incitative dans certaines municipalités plus peuplées et sensibilisation continue, en plus de la présence d'une entreprise qui récupère spécifiquement des quantités de fibres, plastique et métal dans les ICI. Les données nouvellement publiques du régime de compensation pour la collecte sélective permettent d'ailleurs de constater que 12 des 13 municipalités de la MRC sont parmi les plus performantes de leurs catégories selon le calcul du facteur performance-efficacité (PE). En effet, leurs frais pour la collecte sélective sont remboursés à 99,5 %⁶¹. Il est possible que la quantité générée proposée par l'outil soit surestimée.

Tableau 3-1 Répartition des matières recyclables par secteur

Secteur	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
Résidentiel	4 390	2 342	2 048	47 %
ICI	6 726	4 723	2 003	30 %
Total	11 115	7 065	4 050	36 %

En plus des collectes municipales et privées, on estime que 179 tonnes de matières recyclables ont été récupérées par le système de consignment (tableau ci-dessous). Cette estimation est réalisée en utilisant la moyenne québécoise, ajustée au prorata de la population de la MRC à l'aide de l'outil de calcul fourni par Recyc-Québec. Ce total (179 t) est présenté à titre indicatif et n'est pas comptabilisé dans l'inventaire.

3.1.1 Matières recyclables du secteur résidentiel

Nous émettons l'hypothèse que, pour les matières recyclables, la quantité collectée au bac roulant dans les ICI assimilables équivaut à peu près à la quantité collectée dans les multilogements par conteneur. Dans la collecte résidentielle, nous considérons donc uniquement les bacs roulants.

Pour les matières recyclables du secteur résidentiel, l'outil d'inventaire permet d'estimer la quantité de matières recyclables éliminées à parti du tonnage total d'ordures. Comme les statistiques pour ce secteur sont assez stables

⁶⁰ Les rejets des centres de tri sont inclus dans la catégorie des encombrants et autres. Toutes les données présentées dans cette section sont donc les quantités traitées (reçues *moins* rejets).

⁶¹ RECYC-QUÉBEC, déclaration des organismes municipaux dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables, 2020

et bien connues, le tableau est présenté tel que proposé par l'outil d'inventaire, avec les données de récupération réelles.

La collecte municipale résidentielle a permis la récupération de 2 048 tonnes de matières recyclables, une fois les contaminants enlevés (taux de rejet de 18 %⁶² soit 449 t⁶³).

Tableau 3-2 Matières recyclables par catégorie – secteur résidentiel

Type de matière	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
Papier et carton	2 665	1 042	1 623	61 %
Plastique	904	804	100	11 %
Verre	403	278	125	31 %
Métal	418	218	200	48 %
Total	4 390	2 342	2 048	47 %

3.1.2 Matières recyclables des industries, commerces et institutions

Nous émettons l'hypothèse que, pour les matières recyclables, la quantité collectée au bac roulant dans les ICI assimilables équivaut à peu près à la quantité collectée dans les multilogements par conteneur. Dans la collecte des ICI, nous considérons donc les conteneurs de la collecte municipale, en plus des collectes privées.

L'outil estime des quantités à partir de données économiques de la région (tableau 3-3). La quantité récupérée proposée (3 929 t) est assez éloignée des tonnages réels (2003 t). Nous croyons que l'outil surestime les quantités générées.

Tableau 3-3 Matières recyclables par catégorie – secteur ICI

Type de matière	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
Papier et carton	4 316	2 615	1 701	39 %
Plastique	1 454	1 355	99	7 %
Verre	470	396	74	16 %
Métal	485	357	128	26 %
Total	6 726	4 723	2 003	30 %

Les 2 003 tonnes traitées sont la somme des données fournies par les deux centres de tri du territoire. Le centre de tri de la Société VIA a traité 1 217 tonnes en provenance de la collecte municipale en conteneurs et de collectes privées, une fois les contaminants rejetés (taux de rejet 18 %⁶⁴ : 267 t⁶⁵). L'entreprise Récupération RDL et KRTB

⁶² Société VIA, tonnages reçus de la MRC de Rivière-du-Loup en 2019 (non publié)

⁶³ Les rejets de centre de tri sont traités dans les sections *autres résidus* et *élimination*

⁶⁴ Société VIA, tonnages reçus de la MRC de Rivière-du-Loup en 2019 (non publié)

⁶⁵ Les rejets des centres de tri sont inclus dans la catégorie des autres résidus. Toutes les données présentées dans cette section sont donc les quantités traitées (reçues *moins* rejets).

enr. (tableau 3-4) a conditionné 786 tonnes de matières et rejeté 41 tonnes. Ce faible taux de rejet (5 %) s'explique par le fait que c'est une collecte dédiée de fibres, plastique et métal, par opposition à la collecte pêle-mêle.

Par ailleurs, d'autres données sont inconnues pour ce secteur, comme les quantités de matières gérées à l'interne par certains ICI, comme le carton et le plastique provenant des marchés d'alimentation.

Tableau 3-4 Détails des matières récupérées par Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr.

Type de matière	Récupérées (t)
Fibres	736
Plastique	40
Métal	10
Total	786

3.2 Matières organiques (incluant les industries agroalimentaires)

La catégorie des matières organiques comprend les résidus alimentaires, les résidus verts, les branches, les sapins de Noël ainsi que les boues d'industries agroalimentaires, et les autres résidus organiques (ex. : mouchoirs, cendres, litière, etc.).

Les données disponibles pour la récupération des matières organiques de la collecte municipale permettent difficilement de dissocier les tonnages résidentiels de ceux des ICI. Dans la ville de Rivière-du-Loup, certains ICI et multilogements sont desservis en conteneurs, autrement ce sont des bacs roulants sur l'ensemble du territoire.

Pour simplifier et harmoniser la méthodologie avec celle des matières recyclables, toutes les matières collectées par bacs roulants par les services municipaux seront traitées dans la première section, puis les collectes par conteneur et les industries agroalimentaires seront abordées dans la seconde.

Voici d'abord un estimé des matières organiques générées sur le territoire réalisé à l'aide de l'outil d'inventaire, sur la base de données démographiques et économiques. L'outil ne propose pas de taux de récupération pour le résidentiel et les institutions/commerces, nous nous fions aux données de récupération connues sur le territoire qui sont, sommes toutes, assez partielles comme il est précisé plus loin dans cette section.

Tableau 3-5 Répartition des matières organiques par secteur

Type de matière	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
Résidentiel ⁶⁶	6 176	4 424	1 752	28 %
Institutionnel, commercial et autres ⁶⁷	3 551	3 169	382	11 %
Industries de transformation ⁶⁸	22 726	228	22 498	99 %
Totaux	32 452	7 820	24 632	76 %

⁶⁶ L'outil d'inventaire utilise les données démographiques pour ces estimations.

⁶⁷ L'outil d'inventaire utilise les données économiques (nombre d'employés par code SCIAN) pour ces estimations.

⁶⁸ *Ibid.*

Par rapport aux données connues, la collecte des matières organiques en vue de leur biométhanisation est active dans 12 municipalités depuis 2015. L'évolution des tonnages récupérés par les bacs roulants et les conteneurs est présentée à la figure 3-1. De 2015 à 2019, ils ont augmenté de plus de 45 %.

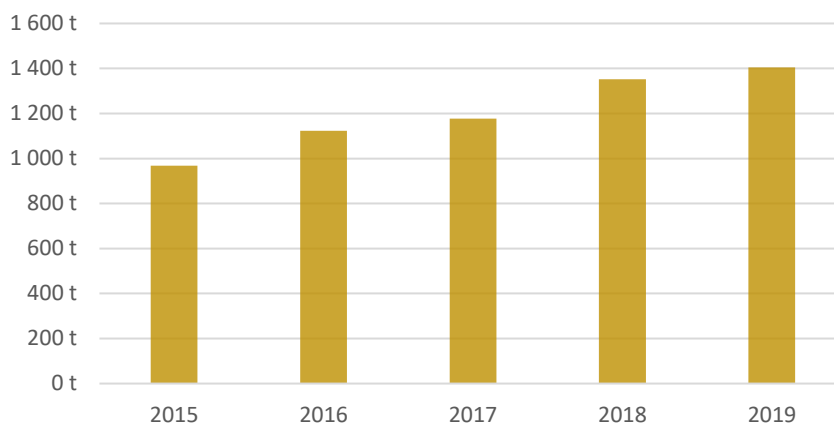


Figure 3-1 Évolution des tonnages de matières organiques dans la 3^e voie de collecte de 2015 à 2019

Pour l'ensemble des matières organiques dont les données sont disponibles (tableau 3-6), c'est 10 240 tonnes qui ont été récupérées en 2019. La balance partagée à l'entrée du LET et de l'usine de biométhanisation montre que, pour la MRC de Rivière-du-Loup, la collecte municipale des matières organiques (bacs + conteneurs) a permis de récupérer 1 405 t et les collectes privées 8 138 t. Par ailleurs, quelques collectes dédiées et un point de dépôt permettent la récupération de résidus verts, mais les tonnages ne sont pas comptabilisés. Les écocentres sont largement utilisés par les citoyens et les tonnages sont connus.

Tableau 3-6 Matières organiques récupérées par catégorie et mode de récupération⁶⁹

Type de matière	Collectes municipales bacs (t)	Collectes municipales conteneurs (t)	Collectes privées (t)	Collectes saisonnières (t)	Écocentres (t)	Dépôt vert (t)	Total récupérées (t)
Branches	-	-	-	n/d	395	n/d	395
Sapins de Noël	-	-	-	1,2	-	n/d	1,2
Résidus verts	794	-	n/d	n/d	300	n/d	1 094
Résidus alimentaires	229	382	8 138	n/d	-	n/d	8 750
Totaux	1 023	382	8 138	1,2	695	n/d	10 240

⁶⁹ Les indications n/d indique que des matières sont récupérées de cette façon, mais que la quantité n'est pas documentée

3.2.1 Matières organiques du secteur résidentiel

L'outil d'inventaire estime que 4 471 tonnes seraient éliminées par le secteur résidentiel (tableau 3-7)

En référence au tableau 3-6, les données considérées pour la récupération réelle du secteur résidentiel correspondent à la collecte municipale par bac, les collectes saisonnières de résidus verts ainsi que les apports volontaires dans les écocentres et le dépôt vert. Cela totalise 1 752 tonnes dont voici la ventilation :

- Les branches sont récupérées uniquement dans les écocentres (395 t). Les sapins de Noël sont collectés par Rivière-du-Loup et Notre-Dame-du-Portage, mais seule cette dernière en connaît le tonnage (1,2 t).
- Les résidus verts sont également récupérés aux écocentres (300 t) et la quantité augmente continuellement. Il y a également un point de dépôt municipal et quelques collectes saisonnières, tels que décrits à la section 2.3.2, mais les quantités récupérées ne sont pas disponibles. En lien avec la sensibilisation sur l'herbicyclage et le compostage domestique, l'outil propose d'ajouter 33 t aux résidus verts récupérés.
- Les résidus alimentaires et certains résidus verts sont récupérés par la collecte municipale des matières organiques qui est acheminée à l'usine de biométhanisation. C'est 1 023 tonnes qui ont été collectées par le service municipal de levée des bacs roulants, dont 794 t de résidus verts et 229 t de résidus alimentaires⁷⁰.

Le tableau 3-7 résume la portion résidentielle des tonnages ci-haut présentés, organisés par catégorie de matière. Les matières éliminées et générées sont des moyennes québécoises estimées par l'outil d'inventaire, ce qui nous permet de calculer un taux de récupération théorique.

Tableau 3-7 Matières organiques par catégorie – secteur résidentiel

Type de matière	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
Branches	395	-	395	100 %
Sapins de Noël	1,2	-	1,2	100 %
Résidus verts	1 647	520	1 127	68 %
Résidus alimentaires	2 372	2143	229	10 %
Autres résidus organiques	1 761	1761	-	0 %
Sous-total	6 176	4424	1 752	28 %

Par ailleurs, la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs gère ses matières organiques par compostage domestique, mais n'avait pas encore déposé sa demande à l'ACDC en 2019, les composteurs ne sont donc pas inclus dans l'inventaire.

⁷⁰ Proportion résidus verts/résidus alimentaires fournie par l'usine de biométhanisation, *communication personnelle*, hiver 2021

3.2.2 Matières organiques des industries, commerces et institutions

3.2.1.1 ICI (hors industries de transformation alimentaires)

Ces matières comprennent celles générées par le secteur institutions/commerces et celui des industries non alimentaires. L'outil d'inventaire estime que 3 169 tonnes de matières organiques seraient éliminées.

Si certains multilogements sont desservis par conteneurs bruns et certains ICI assimilables par bac bruns, nous estimons que ces quantités s'annulent et considérons, pour les ICI, uniquement les conteneurs. Par la levée des conteneurs bruns, 382 tonnes ont été collectées, en très grande majorité des résidus alimentaires⁷¹.

La quantité de résidus verts et autres matières organiques est inconnue. Par ailleurs, les résidus verts des ICI ne sont pas acceptés dans les collectes saisonnières ni à l'écocentre. Dans le tableau 3-8, on présente le taux de récupération théorique issu des données de l'outil.

Tableau 3-8 Matières organiques par catégorie - secteur ICI

Type de matière	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
Résidus verts	337	337	-	0 %
Résidus alimentaires	2 727	2 345	382	14 %
Autres résidus organiques	487	487	-	0 %
Total	3 551	3 169	382	11 %

3.2.1.2 Industries de transformation agroalimentaire

Les entreprises agroalimentaires sont listées au tableau 1-9 du chapitre 1. Leurs données de récupération sont partiellement connues. Une partie est envoyée à l'usine de biométhanisation (8 138 t), d'autres sont gérés par Campor Environnement inc. à son site de Cacouna⁷² et par Sani-Max (tonnages inconnus). Les données de l'outil sont utilisées pour les matières générées, éliminées et récupérées dans l'inventaire pour ce secteur, faute de données plus précises sur les quantités réellement récupérées.

Tableau 3-9 Matières organiques des industries de transformation alimentaires (proposées par l'outil)

Type de matière	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
Industries agroalimentaires	22 726	166	22 560	99 %

⁷¹ SÉMER, communication personnelle, hiver 2021

⁷² Campor environnement inc., Questionnaire pour la révision du PGMR, 2019 (non publiées)

3.2.1.3 Pâtes et papiers

La fabrique de pâtes et papiers S.E.C. FF SOUCY WB, présentement exploitée par Papiers White Birch, est présente à Rivière-du-Loup depuis 1963. Du papier journal et des papiers de spécialités y sont produits par un procédé thermomécanique de fabrication⁷³. Son procédé d'assainissement, qui comprend un décanteur primaire, un décanteur secondaire et un système de boues activées, fait l'objet d'une attestation d'assainissement depuis 2007. Les effluents liquides sont rejetés dans la rivière du Loup au rythme de 15 019 m³/jour et respectent les normes quotidiennes de rejet.

On dispose des boues à 100 % par valorisation énergétique, en plus des résidus d'écorces et de bois. Il y a ainsi 7 587 tonnes de matières traitées par ces installations. On considère toutefois qu'il y a seulement 3 233 tonnes de matières éliminées, puisque 4 354 tonnes de cendres sont recyclées par épandage agricole.

Ces données étaient présentées dans le dernier PGMR, elles ont donc été mises à jour, mais n'ont pas à être comptabilisées dans l'inventaire.

Tableau 3-10 Matières résiduelles gérées par la papetière F.F. Soucy inc⁷⁴.

Type de matière	Enfouissement	Valorisation énergétique	Épandage agricole	Total
Écorces & résidus de bois	-	1 276	-	1 276
Cendres	10		4 354	4 364
Boues mélangées	-	5 875	-	5 875
Autres	-	436	-	436
Total	10	7 587	4 354	11 951

⁷³ MDDELCC, *Bilan annuel de conformité environnementale 2012 – Secteur des pâtes et papiers*, 2015

⁷⁴ Ces données n'ont plus à être comptabilisées dans l'inventaire

3.3 Boues municipales

Les estimations de l'outil d'inventaire pour les boues municipales générées (2 910 tmh) et récupérées (1 211 tmh) sont présentées au tableau 3-11. L'outil propose un taux de récupération de 42 %.

Selon les informations recueillies, Campor environnement inc. dessert l'ensemble des clients privés et municipaux. L'entreprise affirme recycler 100 % des boues qu'elle récupère ; la partie solide par épandage sur des terres agricoles et la partie liquide via des étangs aérés municipaux. Seul 0,1 à 0,2 % irait à l'enfouissement, résultat du dégrillage.

Vérification faite, aucune boue n'a été enfouie au LET en 2019 et des projets d'épandages aux champs ont lieu régulièrement en collaboration avec le Groupe Pousse-vert⁷⁵. Il est donc considéré pour l'inventaire que 100 % des boues sont récupérées.

Les données réelles sont difficiles à comparer à celle de l'outil puisque la vidange des boues ne s'effectue pas annuellement et que les municipalités ne compilent pas toutes les informations. Elles sont donc présentées à part dans la suite de cette section afin d'informer le lecteur sur la démarche de collecte d'information. Le résumé est au tableau 3-12. Pour les tableaux récapitulatifs de l'inventaire, nous conservons les boues réelles du tableau 3-12.

Tableau 3-11 Quantités de boues municipales proposées par l'outil

Type de matière	Générées (tmh)	Éliminées (tmh)	Récupérées (tmh)	Taux de récupération
Boues d'étangs aérés et de fosses septiques	2 910	1 699	1 211	42 %

Tableau 3-12 Boues collectées par catégorie en 2019 (conservées pour l'inventaire)

Type de matière	Générées (tmh)	Éliminées (tmh)	Récupérées (tmh)	Taux de récupération
Boues d'étangs aérés	18	0	18	100 %
Boues de fosses septiques	1 586	0	1 586	100 %
Total	1605	0	1605	100 %

⁷⁵ Groupe Pousse-vert, communication personnelle, 2021

3.3.1 Boues de fosses septiques

À partir du portrait effectué au tableau 2-6, on peut calculer le nombre de fosses septiques équivalentes et évaluer la quantité générée sur le territoire (tableau 3-13). En multipliant le nombre de « fosses septiques équivalentes » par la quantité moyenne recueillie par fosse, on obtient 2 862 m³ d'eaux usées, desquelles on déduit 78 % de retrait d'eau lors de la déshydratation et pour lesquelles on considère une densité de 1,01 t/m³. On obtient 636 tonnes humides de boues potentiellement générées. Ce calcul est à titre indicatif car l'inventaire des installations sur le territoire n'est pas suffisamment complet pour que cette donnée soit utilisée dans l'inventaire.

Tableau 3-13 Calcul (non utilisé pour l'inventaire) des boues potentiellement générées selon le nombre de fosses septiques estimées

Type de fosses	Fosses septiques équivalentes ⁷⁶	Eaux usées à 2,2 m ³ /fosse ⁷⁷ (m ³ /an)	Boues humides ⁷⁸ (tmh/an)
F.S. desservies par les mun.	940	2068	460
F.S. non desservies connues*	361	794	176
Total	1 301	2 862	636

*Cacouna, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Saint-Arsène, Saint-Épiphanie et Saint-Paul-de-la-Croix n'ont pas d'inventaire des installations, le nombre est donc « au meilleur de notre connaissance ». Pour l'Isle-Verte et Saint-Modeste, aucun nombre n'a pu être fourni, ils n'apparaissent pas dans le bilan des installations.

Pour ce qui est des boues recyclées, on peut s'appuyer sur des données réelles. En 2019, Campor Environnement inc. affirme avoir collecté 7 138,41 m³ dans les fosses septiques dans la MRC⁷⁹. En utilisant le même calcul que précédemment, on obtient 1 586 tonnes de boues, desquelles 100 % ont été recyclées, selon l'affirmation de la compagnie, ce qui est corroboré par les recherches effectuées.

La disparité entre la quantité annuelle potentiellement générée et la quantité vidangée réellement s'explique par le fait que cette dernière donnée n'est pas annualisée, car on ne sait pas exactement combien de fosses elle représente. On conservera quand même cette quantité comme donnée pour l'inventaire puisqu'elle est plus fiable.

3.3.2 Boues des installations municipales de traitement des eaux usées

Les installations sont décrites au tableau 2-7 ainsi que les informations sur les vidanges antérieures et prévues. En 2019, Campor environnement inc. affirme n'avoir vidangé aucun étang aéré dans la MRC et seule la municipalité de Notre-Dame-du-Portage déclare une vidange de sa station mécanisée (83 m³)⁸⁰, car celle-ci est effectuée annuellement. En appliquant le même calcul que pour les boues de fosses septiques, on obtient 18 tmh de boues. Lorsque des vidanges sont effectuées, les boues sont recyclées par épandage agricole lorsqu'elles sont conformes aux normes.

⁷⁶ Nombre de fosses permanentes X 0.5 + nombre de fosses saisonnières X 0.25 afin d'obtenir une donnée annualisée

⁷⁷ Le fournisseur propose environ 3.5 m³/ par fosse, alors que les vieilles fosses sont plus près de 1.7 m³ par fosse. Le calcul a été fait avec un entre-deux à 2.2 m² par fosse comme dans le dernier PGMR.

⁷⁸ 78 % d'eau est retiré lors du processus

⁷⁹ Campor Environnement inc., *Questionnaire pour la révision du PGMR, 2019 (non publié)*

⁸⁰ Municipalité de Notre-Dame-du-Portage, *Questionnaire annuel pour le suivi du PGMR 2019 (non publié)*

3.4 Résidus de construction, rénovation et démolition

L'outil d'inventaire propose un portrait des résidus CRD généré à partir de la valeur des permis de bâtir de la MRC. En référence au tableau 3-14, Conteneurs KRT inc. affirme recevoir 15 000 t par an⁸¹. Au taux de rejet de 15 %⁸², un total de 12 750 t seraient récupérées. La répartition par type de matières proposée par l'outil a été appliquée au tonnage déclaré par le fournisseur. Ceux-ci sont présentés dans la colonne « Récupérées ». En conservant la quantité éliminée proposée par l'outil, le taux de récupération obtenu est de 80 %. Il est connu que d'autres fournisseurs récupèrent des agrégats, mais aucune donnée n'est disponible.

Tableau 3-14 Résidus de CRD par catégorie (proposé par l'outil d'inventaire)

Type de matière	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
Agrégats	10 776 t	539 t	10 237 t	95 %
Bois de construction	3 573 t	1 146 t	2 427 t	68 %
Gypse	549 t	525 t	24 t	4 %
Bardeau d'asphalte	503 t	440 t	63 t	13 %
Autres	454 t	454 t	0 t	0 %
Total	15 855 t	3 104 t	12 751 t	80 %

Une partie de ces matériaux a transité via des lieux de dépôt avant d'être traitée par le centre de tri de Conteneurs KRT inc. Le tableau 3-15 montre leur provenance. L'entreprise indique que 100 % du bois, 100 % des matériaux secs et 50 % du gypse sont valorisés, pour une moyenne de 85 % de taux de récupération⁸³. Fait à noter, le tonnage total traité par le centre de tri des matériaux sec en provenance de la MRC a doublé depuis 2013.

Tableau 3-15 Résidus de CRD reçus par lieux de dépôt

Lieu de récupération	Gestionnaire	Reçu (t)
Écocentre Rivière-du-Loup et Saint-Hubert	Co-éco	1 471
Détourné du LET	Ville de Rivière-du-Loup	543
Centre de tri des matériaux secs	Conteneurs KRT inc.	10 736
Total		12 750

Le détail des types de matériaux récupérés est uniquement disponible pour les écocentres de la MRC, gérés par Co-éco (tableau 3-16). La quantité reçue a augmenté de 25 % par rapport à 2013.

Tableau 3-16 Résidus de CRD reçus aux écocentres

Type de matière	Rivière-du-Loup (t)	Saint-Hubert-de-RDL (t)	Total (t)
Bois	301	62	363
Matériaux secs	633	73	706
Agrégats	381	21	402
Total	1 315	156	1 471

⁸¹ Il est difficile de connaître le degré de précision de cette donnée

⁸² Conteneurs KRT inc. *communication personnelle*, 2020

⁸³ Conteneurs KRT inc, *Questionnaire pour la révision du PGMR, 2019* (non publié)

3.5 Autres résidus

Autres résidus est un amalgame de matières provenant de tous les secteurs. Cette catégorie comprend entre autres les rejets des centres de tri. L'outil d'inventaire dresse un portrait théorique des quantités éliminées et récupérées en 2019 pour le secteur résidentiel (tableau 3-17) et les ICI (tableau 3-18). Les données réelles ont été, insérées lorsque disponibles, toutes les données de l'outil sont en italiques.

Tableau 3-17 Autres résidus par catégorie – secteur résidentiel

Type de matière	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
Véhicules hors d'usage	1 652	0	1 652	100 %
Textiles	605	377	228	38 %
Rejets centre de tri matières recyclables ⁸⁴	449	449	0	0 %
Rejets centre de valorisation matières organiques ⁸⁵	156	156	0	0 %
Résidus domestiques dangereux ⁸⁶	163	129	34	21 %
Encombrants métalliques ⁸⁷	214	79	135	63 %
Encombrants non-métalliques	89	89	0	0 %
Résidus ultimes	61	61	0	0 %
Total	3 390	1 341	2 049	60 %

Tableau 3-18 Autres résidus par catégorie – secteur ICI

Type de matière	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux de récupération
Rejets centre de tri matières recyclables	308	308	0	0 %
Rejets centre de tri matières organiques	0	0	0	0 %
Rejets recycleurs de métaux (encombrants et VHU)	1137	1137	0	0 %
Résidus ultimes	310	310	0	0 %
Total	1 755	1 755	0	0 %

⁸⁴ 18 % déclaré par la Société VIA

⁸⁵ 10 % déclaré par la SÉMER, la totalité des rejets est attribuée au secteur résidentiel, car les branches et le gravier constituent la grande majorité des rejets

⁸⁶ Quantité récupérée par les écocentres

⁸⁷ *Idem.*

3.6 Matières résiduelles éliminées

Les données disponibles indiquent que 21 198 tonnes de matières résiduelles provenant de la MRC ont été enfouies au lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville de Rivière-du-Loup en 2019. Toutes les données de cette section proviennent du rapport annuel du LET de la Ville de Rivière-du-Loup.

En plus, 7 587 tonnes ont été incinérées à la papetière FF. Soucy, mais il n'y a pas de résidus résidentiels ou assimilables qui y sont acheminés. Celles-ci ne sont pas comptabilisées dans l'inventaire même si elles l'étaient dans le dernier PGMR. En effet, Recyc-Québec a retiré les boues de papeteries de la liste des matières à traiter dans les PGMR puisque la *Stratégie de valorisation des matières organiques* prévoit des mesures ciblées pour les fabriques de pâtes et papiers et les cendres industrielles.

Le rapport annuel du LET constitue l'ensemble de données les plus détaillées de cet inventaire, toutes matières confondues⁸⁸. La qualité et le détail des informations permettent de brosser un portrait clair de la situation. La MRC considère que les recycleurs privés et publics devraient avoir des obligations similaires. Un cadre réglementaire provincial serait nécessaire pour baliser et rendre concrètes les obligations légales qu'auraient les entreprises pour fournir les données à la MRC⁸⁹.

Les matières du secteur ICI sont les plus représentées, suivies de près par le secteur résidentiel (figure 3-2). Les résidus de construction, rénovation et démolition sont présents en très faible proportion, étant donné le taux de récupération élevé pour ce secteur. Cependant, une quantité inconnue arrivant pêle-mêle est comptabilisée avec les autres déchets, la proportion de résidus CRD enfouis déclarés par le LET est donc manifestement sous-estimée.

Pour la Ville de Rivière-du-Loup, une proportion assez près de la réalité est appliquée pour calculer la proportion résidentiel/ICI dans le tonnage de déchets. Pour les autres municipalités, le bac roulant est considéré pour le résidentiel et le conteneur pour les ICI.

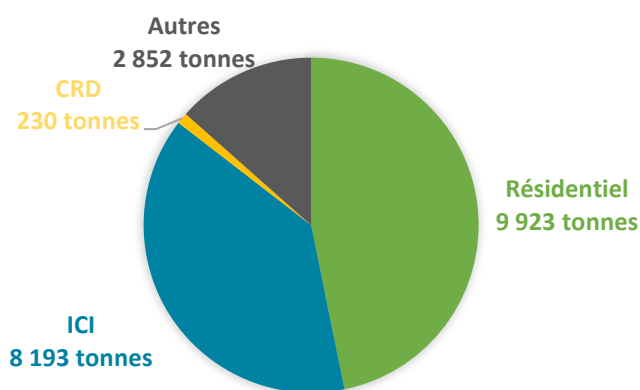


Figure 3-2 Matières résiduelles en provenance de la MRC, éliminées sur son territoire (21 198 t)⁹⁰

⁸⁸ Exigence du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* – Q-2, R.19, art. 52

⁸⁹ *Loi sur la qualité de l'environnement* - LQE Q-2, art. 53.26

⁹⁰ Ville de Rivière-du-Loup, *Rapport annuel du LET 2019*

3.6.1 Matières éliminées du secteur résidentiel

Les données du LET indiquent 9 923 tonnes de matières résiduelles reçues en provenance du secteur résidentiel (tableau 3-21). Cela représente une diminution de 6 % depuis 2013, l'année de référence du précédent PGMR.

La répartition résidentiel VS ICI a été modifiée entre les deux exercices, ce qui peut expliquer une partie de cette diminution.

Tableau 3-19 Matières éliminées au LET – secteur résidentiel

Municipalité	Population	Tonnes	Kg/hab.
Cacouna	1 834	937	511
L'Isle-Verte	1 279	668	522
Notre-Dame-du-Portage	1 159	348	300
Rivière-du-Loup	20 017	4 427	221
Saint-Antonin	4 219	1 508	357
Saint-Arsène	1 221	390	319
Saint-Cyprien	1 079	444	411
Saint-Épiphanie	839	300	358
Saint-François-Xavier-de-Viger	249	67	269
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	1 350	424	314
Saint-Modeste	1 163	304	261
Saint-Paul-de-la-Croix	306	89	291
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	35	17	486
Totaux	34 750	9 923	286

3.6.2 Matières éliminées des industries, commerces et institutions

Les données concernant les industries, commerces et institutions indiquent que 8 193 tonnes de matières ont été éliminées au LET en provenance de ce secteur en 2019. Cette donnée comprend les collectes municipales et les ICI qui acheminent des matières directement au LET. Cette donnée est la même que celle rendue publique par le ministère, issue des déclarations des LET. Elle ne comprend pas les résidus des écocentres, des centres de tri des matériaux secs ou matières recyclables, cendres, animaux morts, boues de fosses septiques et boues agroalimentaires. Celles-ci sont ajoutées dans le bas du tableau, afin d’avoir le portrait complet.

Tableau 3-20 Matières éliminées au LET– secteur ICI

Municipalité	Population	Tonnes	Kg/hab.
Cacouna	1 834	144	79
L’Isle-Verte	1 279	62	48
Notre-Dame-du-Portage	1 159	1	1
Rivière-du-Loup	20 017	6 844	342
Saint-Antonin	4 219	31	7
Saint-Arsène	1 221	56	46
Saint-Cyprien	1 079	46	43
Saint-Épiphanie	839	6	7
Saint-François-Xavier-de-Viger	249	0	0
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	1 350	1	1
Saint-Modeste	1 163	1 002	862
Saint-Paul-de-la-Croix	306	0	0
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	35	0	0
Sous-total	34 750	8 193	236
Résidus de valorisation MR		1 985	
Autres		10	
Total enfouissement ICI	34 750	10 188	293

Il y a plusieurs industries, commerces et institutions de la MRC qui acheminent directement leurs matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique (LET), totalisant un peu plus de 7 500 tonnes⁹¹. La plupart de ces matières sont générées par les ICI listés dans les tableaux ci-bas de façon non nominative afin de préserver la confidentialité.

L'industrie de transformation de la tourbe génère des résidus de perlite qui sont présentement enfouis. Les quantités exactes sont encore inconnues puisqu'elles sont mélangées aux autres matières résiduelles de ces entreprises. Étant donné la concentration de cette industrie dans la région, l'équipe de Synergie Bas-Saint-Laurent travaille, de concert avec les municipalités, à trouver un débouché pour cette matière afin qu'elle soit détournée de l'enfouissement.

Tableau 3-21 Industries éliminant plus de 600 tonnes/an

Activité	Tonnes	Type de matières
Centre de tri	1 614	Rejets de tri (matières recyclables)
Industrie	995	Perlite et autres
Industrie	919	Perlite et autres
Industrie agroalimentaire	585	Boues et résidus de viande
Industrie	499	Plastiques
Total	4 612	

Tableau 3-22 Industries, commerces et institutions éliminant plus de 100 tonnes/an

Activité	Tonnes	Type de matières
Écocentres	295	Rejets
Institution de santé	284	Divers
Industrie	214	Rejets de tri (matières recyclables)
Industrie	148	Boues et sédiments
Industrie	143	Divers
Commerce alimentation	130	Résidus alimentaires et emballages
Commerce	129	Divers
Commerce alimentation	125	Résidus alimentaires et emballages
Commerce alimentation	114	Résidus alimentaires et emballages
Total	1 582	

Par ailleurs, 7 587 tonnes sont incinérées dans l'incinérateur de la papetière FF. Soucy. Le détail de ces matières est présenté au tableau 3-10, mais n'est pas comptabilisé dans l'inventaire des matières résiduelles.

⁹¹ Ville de Rivière-du-Loup, *communication personnelle*, 2021

3.6.3 Matières éliminées du secteur CRD

Les données d'élimination rendues disponibles sur le site du MELCC indiquent que 7 811 tonnes de CRD en provenance de la MRC de Rivière-du-Loup ont été enfouies en 2019. Là-dessus, 230 tonnes sont enfouies dans la MRC et 7 581 tonnes sont enfouies « Hors MRC »⁹². D'après la Ville de Rivière-du-Loup, une partie de ce dernier tonnage pourrait être de l'asphalte amianté géré par le ministère des Transports, issu de la réfection d'une autoroute. Pour le reste, on ne peut qu'émettre des hypothèses. Il y a assurément une bonne partie qui sont des résidus du centre de tri des CRD, situé à Rivière-du-Loup.

Tableau 3-23 Matières éliminées au LET – secteur CRD

Municipalité	Population	Au LET de RDL		Hors MRC	
		Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab
Cacouna	1 834	7	4	525	286
L'Isle-Verte	1 279	7	5		
Notre-Dame-du-Portage	1 159	0	0		
Rivière-du-Loup	20 017	186	9	7 056	353
Saint-Antonin	4 219	2	0		
Saint-Arsène	1 221	6	5		
Saint-Cyprien	1 079	16	15		
Saint-Épiphanie	839	1	1		
Saint-François-Xavier-de-Viger	249	0	0		
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	1 350	0	0		
Saint-Modeste	1 163	5	4		
Saint-Paul-de-la-Croix	306	0	0		
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	35	0	0		
Totaux	34 750	230	7	7 581	218

⁹² MELCC, données d'élimination 2019 des matières résiduelles au Québec, consulté en ligne

3.7 Tableaux récapitulatifs

Les tableaux suivants récapitulent les données présentées précédemment. Toutes les données issues de l'outil d'inventaire sont en italique. La dernière colonne du tableau indique le taux de récupération calculé à partir du tonnage de *récupération* réel lorsque celui-ci est disponible, en conservant la quantité *générée* ou *éliminée* proposée par l'outil, selon la méthodologie proposée par l'outil d'inventaire.

Cet exercice présente des taux de récupération théorique et le lecteur doit conclure avec précautions, en tenant compte des biais probables cités dans les sections précédentes et dans les notes de bas de page. Pour chacune des catégories, afin de juger si l'exercice est plus ou moins loin de la réalité, il est possible de comparer la quantité éliminée totale du tableau et la quantité éliminée réelle. Ce sera fait pour chacun des tableaux ci-dessous.

Pour le secteur résidentiel, le tonnage réel enfoui par le secteur résidentiel est de 9923 t. Si l'on compare avec le 8106 t éliminées du tableau ci-bas, il est permis de croire que l'analyse n'est pas trop loin de la réalité, car l'écart est de moins de 25 %.

Tableau 3-24 Estimation des taux de mise en valeur - secteur résidentiel⁹³

Type de matière	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux récupération estimé
Matières recyclables	4 390	2 342	2 048	47 %
Matières organiques totales (Rés. + Boues)	7781	4424	3357	43 %
MO résidentielles hors boues ⁹⁴	6 176	4 424	1 752	28 %
Boues municipales ⁹⁵	1 605	0	1 605	100 %
Autres résidus⁹⁶	3 390	1 341	2 049	60 %
Total	15 560	8 106	7 453	48 %

⁹³ Les données en italique sont issues de l'outil d'inventaire, ou calculées à partir de celles-ci

⁹⁴ Cela comprend les branches, tous les résidus verts et alimentaires ainsi que les autres résidus organiques (fibres sanitaires, cendres, etc.)

⁹⁵ La donnée *générée* proposée par l'outil est utilisée, avec un taux de récupération de 100 %

⁹⁶ Cela comprend les véhicules hors d'usage, les textiles, les rejets de GMR, les RDD, les encombrants et les résidus ultimes

Pour le secteur des ICI, le tonnage réel enfoui est de 11 045 t. Si l'on compare avec le 9 875 t tonnes éliminées du tableau ci-bas, il est permis de croire que l'analyse n'est pas trop loin de la réalité. De plus, cela vient appuyer l'hypothèse selon laquelle une partie des résidus de CRD enfouis au LET sont comptabilisés dans le secteur ICI.

Tableau 3-25 Estimation des taux de mise en valeur - secteur ICI

Type de matière	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux récupération estimé
Matières recyclables	6 726	4 723	2 003	30 %
Matières organiques totales (ICI + agro)	26 277	3 397	22 880	97 %
MO ICI hors industrie ⁹⁷	3 551	3 169	382	11 %
Industries agroalimentaires	22 726	228	22 498	99 %
Autres résidus⁹⁸	1 755	1 755	0	0 %
Total	34 757	9 875	24 883	72 %

Pour le secteur des CRD, le tonnage tel qu'indiqué sur le rapport du LET est de 230 t au LET et 7581 t hors MRC. Si l'on compare avec les 3 105 tonnes éliminées du tableau ci-bas, l'écart est important. Le fait est que le tonnage de CRD éliminé au LET (230 t) est sous-estimé étant donné la complexité de comptabiliser ces matières lorsqu'elles arrivent pêle-mêles. Une partie des CRD éliminés au LET est comprise dans l'élimination résidentielle et surtout ICI. Pour ce qui est de la quantité Hors MRC (7581 t), nous ne savons pas exactement sa composition, mais la présence d'un centre de tri de résidus de CRD sur le territoire qui dessert plusieurs MRC environnantes contribue nécessairement à ce tonnage élevé.

Par ailleurs, nous ne savons pas si la donnée de récupération fournie par le centre de tri est un estimé ou une donnée précise. Nous savons également que d'autres fournisseurs récupèrent les agrégats, mais les données ne sont pas disponibles. Il conviendrait de conclure avec précautions sur le taux de récupération, quoique tout semble indiquer qu'il soit assez élevé pour la MRC de Rivière-du-Loup. Ainsi, la donnée de l'outil d'inventaire a été utilisée.

Tableau 3-26 Estimation des taux de mise en valeur - secteur construction, rénovation, démolition

Type de matière	Générées (t)	Éliminées (t)	Récupérées (t)	Taux récupération estimé
CRD	15 855	3 105	12 750	80 %

Au **total**, l'inventaire propose une quantité enfouie de 21 085 t.

Pour comparer, si l'on considère toutes les matières enfouies par la MRC au LET de la Ville (incluant les résidus de centres de valorisation GMR et les animaux morts), on atteint 21 200 t, ce qui est vraiment près de la données d'inventaire.

Toutefois, si on ajoute le tonnage enfoui hors MRC, on atteint 28 782 t, ce qui dépasse de plus de 30 % les estimations de l'outil.

⁹⁷ Cela comprend les branches, tous les résidus verts et alimentaires ainsi que les autres résidus organiques (fibres sanitaires, cendres, etc.) des ICI hors transformation alimentaire

⁹⁸ Cela comprend les rejets de GMR, les rejets des recycleurs de métaux et les résidus ultimes

— CHAPITRE 4 —
**Diagnostic
territorial,
orientations
et objectifs**



4 DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

4.1 Bilan du PGMR 2016-2020

Après ce résumé des actions du PGMR, seront présentées les observations et analyses que la révision a soulevées ainsi que le bilan des installations et de leur capacité d'accueil.

La grande réalisation du PGMR 2016-2020 aura été la mise en route de l'usine de biométhanisation sur le territoire et la mise en place de la collecte sur presque 100 % du territoire. Cela a été accompagné d'une campagne de sensibilisation soutenue : porte-à-porte, dans les écoles, les entreprises, les médias, ainsi que de la création d'une table de concertation pour orienter les communications en lien avec la gestion des résidus organiques par biométhanisation.

Se doivent également d'être soulignées les réalisations suivantes :

- Amélioration de l'acquisition et du suivi des données
- Animation de journées d'information et d'échange sur la GMR avec les employés municipaux
- Desserte de la grande majorité des ICI et de tous les multilogements par la collecte sélective municipalisée
- Achat d'ilots de tri pour les lieux publics dans plusieurs municipalités
- Création d'une ressourcerie à l'écocentre pour valoriser les matériaux CRD
- Sensibilisation systématique des demandeurs de permis à la bonne gestion des CRD
- Début d'une démarche de symbiose industrielle
- Ajustement graduel des fréquences de collecte pour encourager le tri
- Travail concerté sur l'enjeu du recyclage des plastiques agricoles
- Préparation du projet d'optimisation des écocentres afin de desservir les ICI

Le rapport de mise en œuvre du PGMR 2020 se trouve à l'annexe E.

4.1.1 Observations et analyses

La figure 4-1 résume l'évolution des matières pour les secteurs résidentiels et ICI.

La diminution de 7 % des déchets⁹⁹ entre 2015 et 2016 est en partie attribuable au début de la collecte des matières organiques et aux efforts de sensibilisation massifs. Par la suite, entre 2016 et 2020, les déchets ont augmenté pour revenir au même niveau qu'avant l'implantation de la 3^e voie.

La quantité de matières recyclables¹⁰⁰ est à peu près stagnante sur la même période.

Pour les matières organiques¹⁰¹, la quantité récoltée par la 3^e voie de collecte a augmenté de 63 % entre 2015 et 2020.

Les matières reçues aux écocentres ont globalement augmenté de 9 % sur la période, après avoir subi un creux en 2017-2018.

Une cueillette de données sera utile pour connaître la quantité de matières recyclables et organiques restantes dans les tonnages enfouis du résidentiel et des ICI. Cela permettra de cibler les priorités d'action.

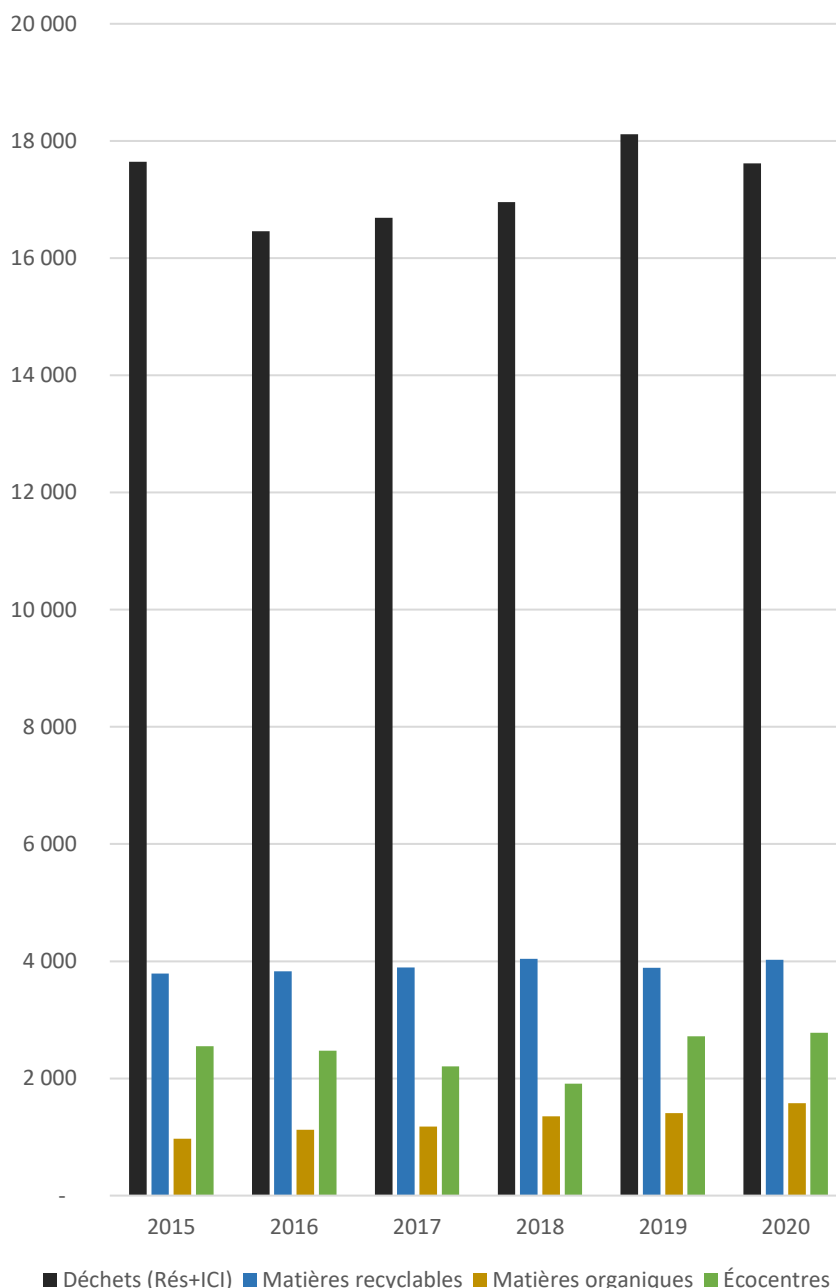


Figure 4-1 Évolution des tonnages de matières 2015-2020

⁹⁹ MELCC, *Données d'élimination des municipalités du Québec*. Comprends les tonnages résidentiels et ICI collectés par les municipalités ainsi que les apports directs au LET.

¹⁰⁰ Recyc-Québec, *déclaration annuelle pour la compensation sur la collecte sélective*. Comprends les tonnages collectés par les services municipaux uniquement et envoyés au centre de tri de la Société VIA seulement. Les tonnages apportés par les grandes industries et ceux gérés par Récupération RDL et KRTB sont donc exclus.

¹⁰¹ Ville de Rivière-du-Loup, *communication personnelle*, 2021. Comprends les tonnages collectés par la 3^e voie seulement, les grandes industries agroalimentaires sont donc exclues.

Afin de se comparer avec d'autres MRC qui ont implanté le bac brun, il est utile d'évoquer la caractérisation résidentielle 2015-2018 de Recyc-Québec (tableau 4-1). En moyenne, la quantité de matières organiques résidentielles récupérée par personne dans une collecte de résidus *alimentaires* est de 19 kg/hab. Dans une collecte de résidus *verts et alimentaires*, elle est de 67 kg/hab. Sachant que la liste des matières acceptées à l'usine de biométhanisation comprend seulement certains résidus verts, la quantité récupérée dans la MRC devrait raisonnablement se situer quelque part entre les deux. Or, si l'on compte uniquement le contenu des *bacs* bruns collectés dans la MRC, on obtient 29 kg/hab. Une donnée en phase avec la moyenne québécoise. Cela dit, le document précise que plusieurs municipalités dans cette caractérisation en sont à leur début avec la collecte des matières organiques et conséquemment, la moyenne provinciale enregistrée est tirée vers le bas.

**Tableau 4-1 Matières organiques récupérées
dans les collectes porte-à-porte résidentielles au Québec comparées à la MRC**

Type de collecte porte-à-porte des matières organiques dans le bac brun	Moyenne récupérée Québec (kg/hab./an)	Moyenne récupérée MRC RDL (kg/hab./an)
Résidus verts	47	
Résidus verts et alimentaires	67	
Résidus alimentaires	19	
Résidus alimentaires et quelques verts		29

Les paragraphes suivants résument en vue de l'élaboration des orientations, objectifs et mesures.

Pour les matières recyclables, les tonnages stagnent entre 2015 et 2020 pendant que les tonnages de déchets augmentent (figure 4-1) ce qui corrobore l'analyse des taux de récupération effectuée dans l'inventaire. Cela peut être dû au fait que les efforts de sensibilisation ont été concentrés pour l'implantation du bac brun, en plus de la diminution généralisée de l'utilisation du papier généralisée. Il est prévu de reprendre la sensibilisation et de bonifier les services, au besoin, de concert avec l'arrivée de la modernisation de la collecte sélective au Québec.

Pour les matières organiques, les taux de récupération, tant résidentiel qu'ICI, demeurent sous les objectifs provinciaux. Toutefois, les taux présentés doivent être considérés avec précautions puisqu'il y a un certain nombre de données inconnues dans ce calcul. L'augmentation constante des tonnages et la comparaison avec les moyennes québécoise permettent d'affirmer que la MRC est sur une bonne lancée. Elle prévoit toute de même passer dans un avenir prochain à une stratégie plus musclée pour favoriser la participation au tri et optimiser les services, tout en améliorant les connaissances sur les matières enfouies et récupérées.

Pour les CRD, selon les données obtenues, le taux de récupération de la MRC est encourageant en regard des objectifs provinciaux. Toutefois, les apports de CRD au lieu d'enfouissement et la traçabilité de ceux-ci demeurent préoccupants puisque les entrepreneurs desservent souvent plusieurs MRC et les données sur les matières gérées par les privés ne sont pas disponibles. Des efforts seront faits pour élaborer une stratégie régionale de valorisation.

Pour ce qui est des matières enfouies, il sera utile de confirmer la composition des matières enfouies de chaque secteur pour cibler les actions prioritaires. C'est pourquoi des mesures d'acquisition de connaissances sont prévues. Par ailleurs, les grandes industries génératrices sont identifiées au chapitre 3 et des mesures sont proposées pour travailler avec elles à dévier leurs matières de l'enfouissement, notamment par la symbiose industrielle.

4.1.2 Capacité des installations

Plusieurs installations de traitement des matières résiduelles sont présentes dans la MRC (tableau 4-3). La plupart de celles-ci desservent également les MRC voisines. Ces installations ont donc la capacité d'accueillir une augmentation potentielle de matières locales.

Seuls les écocentres, opérés par Co-éco, desservent exclusivement la clientèle en provenance de la MRC. Celui à Rivière-du-Loup a atteint sa capacité maximale depuis quelques années. L'amélioration des installations est déjà planifiée et du financement a été demandé à Recyc-Québec dans le cadre du programme d'optimisation des écocentres. L'amélioration du site devrait être terminée d'ici l'entrée en vigueur du PGMR et des sommes pour la bonification sont incluses au plan d'action. Pour l'écocentre de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, la capacité est beaucoup plus grande que le volume reçu actuellement.

Tableau 4-2 Comparaison des quantités traitées et des capacités de traitement des installations

Installation de traitement	Gestionnaire	Qté (t) MRC RDL	Qté (t) totale	Capacité totale (t)	Commentaire
Centre de tri matières recyclables	Société VIA	3981	10 000	20 000	Nouvelle usine a débuté en 2021
Centre de tri matières recyclables	Mun. de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	9	9	10	Pas d'augmentation anticipée
Centre de tri matières recyclables	Récupération RDL et KRTB enr.	827	1211	n/d	
Usine de biométhanisation	SÉMER	8867	12 983	25 000	
Plate-forme compostage	Tourbière Michaud enr.	n/d	n/d	n/d	Capacité maximale non atteinte
Plate-forme compostage	Tourbière Michaud et Fils	n/d	n/d	n/d	
Écocentre Rivière-du-Loup	Co-éco	2394	2394	3000	Prévu : nouveau site, 9000 t
Écocentre Saint-Hubert	Co-éco	297	297	1000	
Centre de tri matériaux secs	Conteneur KRT inc.	15 000	25 000	25 000	Prévu : phase d'agrandissement
Traitement des boues	Campor environnement inc.	n/d	n/d	n/d	Entre 40 et 60 % de capacité utilisée ¹⁰²
Lieu enfouissement technique	Ville Rivière-du-Loup	20 320	48 481	50 000	En cours : nouvelle cellule ¹⁰³

À partir du rapport de mise en œuvre du PGMR 2020 (annexe E), de l'analyse des statistiques issues de l'inventaire ainsi que des capacités de traitement des installations du territoire sont élaborées les orientations territoriales présentées à la suite de ce chapitre ainsi que les mesures du plan d'action qui sont présentées au chapitre suivant.

¹⁰² Campor environnement inc., *Questionnaire pour la révision du PGMR, 2019 (non publié)*

¹⁰³ Pour la cellule actuelle, la capacité résiduelle est de 483 356 m³. La Ville a entrepris les démarches pour l'agrandissement du LET.

4.2 Orientations et objectifs

4.2.1 Nationaux

Les objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles doivent permettre l'atteinte des objectifs du plan d'action 2019-2024 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, ci-après nommée la *Politique* et ceux de la Stratégie de valorisation de la matière organique 2019-2030 (SVMO).

Les grandes orientations et objectifs québécois en matière de gestion des matières résiduelles sont dictés par la *Politique*, découlant de la LQE et s'inscrivant dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

La *Politique* fixe quatre **orientations** :

- Prévenir ou réduire la production de matières résiduelles, notamment en agissant sur la fabrication et la mise en marché des produits ;
- Promouvoir la récupération et la valorisation des matières résiduelles ;
- Réduire la quantité de matières à éliminer et assurer une gestion sécuritaire des installations d'élimination ;
- Obliger les producteurs à prendre en considération les effets de leurs produits sur l'environnement et les coûts associés à la récupération, à la valorisation et à l'élimination des matières résiduelles générées par ces produits.

Pour atteindre les objectifs, un principe primordial est l'ordre de préséance entre les différents types de gestion des matières résiduelles appelée **principe des 3RV-E** :

- Réduction à la source
- Réemploi
- Recyclage, y compris par traitement biologique, épandage sur le sol, ou toute autre opération de valorisation par laquelle des matières résiduelles sont traitées pour être utilisées comme substitut à des matières premières
- Valorisation énergétique
- Élimination

Les **objectifs** fixés dans le plan d'action 2019-2024 de la *Politique* sont les suivants, pour 2023:

- Réduire à 525 kg (ou moins) la quantité de matières éliminées par habitant
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels ;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle ;
- Recycler ou valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation, démolition.

S'y rattachent, aussi, les cibles de la Stratégie de valorisation de la matière organique qui sont :

- Instaurer la gestion des matières organiques sur 100 % du territoire d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025
- Recycler 70 % de la matière organique d'ici 2030
- Réduire de 270 000 t équ. CO₂ les émissions de GES en 2030.

4.2.2 Régionaux

Les choix des **orientations** repose sur la planification déjà en cours sur le territoire, l'analyse des enjeux régionaux, et les objectifs provinciaux.

- Déployer une stratégie de **communications et d'ISÉ** faisant la promotion d'une saine GMR
- Assurer l'amélioration en continu de la région par la **concertation, le leadership et la R&D**
- Appliquer des **mesures incitatives et coercitives** pour favoriser l'atteinte des objectifs de la *Politique*
- Offrir les **services et infrastructures** nécessaires à l'atteinte des objectifs de la MRC et de la PQGMR
- Offrir **soutien et accompagnement** aux générateurs du territoire pour diminuer l'enfouissement
- Effectuer de la **représentation** auprès du gouvernement
- Faire le **suivi et l'acquisition de données** afin de prioriser les actions et mesurer l'amélioration

Les **objectifs** régionaux doivent concourir à l'atteinte des objectifs nationaux, tel qu'exprimé ainsi dans la *Politique* : « Ces objectifs représentent une moyenne nationale à laquelle tous doivent contribuer. Chaque plan de gestion des matières résiduelles doit comprendre des mesures compatibles avec l'atteinte de l'ensemble des objectifs sur le territoire couvert par ce plan. (Q-2, r. 35.1, art.6). »

La MRC s'inspire donc des objectifs quantitatifs provinciaux pour créer des objectifs régionaux, en se basant sur l'inventaire effectué ayant comme année de référence 2019¹⁰⁴ :

- **Élimination** : Si l'on ajoute les tonnages *hors MRC*, les résidus de centres de valorisation GMR et les animaux morts, la MRC est enfouie 828kg/hab : l'objectif provincial est inatteignable. Les centres de tri et de dépôt en GMR aident la MRC à améliorer sa performance mais ont pour effet de concentrer les rejets de plusieurs MRC environnantes dans les données de la Ville, soit dans la catégorie *CRD hors MRC*, soit dans la catégorie *rejets des centres de valorisation*. Ainsi, il a été choisi de ne pas considérer ces résidus dans l'objectif fixé. De plus, c'est ainsi que cette donnée avait été traité dans le PGMR 2016-2020, cela nous permet donc de comparer la performance. Ainsi, en considérant seulement les résidus des secteurs résidentiel, ICI et CRD éliminés *sur* le territoire, la quantité éliminée par habitant est passée de 618 kg en 2013 à 528 kg en 2019, une diminution de 15 %. La MRC vise la réduction d'un autre 15 % pour la période du PGMR, soit une cible de 450 kg/hab.
- **Matières recyclables** : l'objectif ne serait pas atteint selon les données d'inventaire. Les services pourraient être bonifiés à certains endroits, mais les infrastructures sont suffisantes pour y parvenir.
- **Matières organiques** : l'objectif serait atteint selon les données d'inventaire. Grâce au taux de recyclage théorique des industries agroalimentaires et du bon taux de recyclage de boues municipales, on arrive à 77 % de valorisation. Les services pourraient être bonifiés pour la matière organique résidentielle et ICI, surtout en ce qui a trait à la gestion des résidus verts, mais les infrastructures sont suffisantes pour permettre de les dévier de l'enfouissement.
- **Résidus de CRD** : l'objectif semble atteint pour la MRC. Cependant, beaucoup de résidus de CRD arrivent encore au LET de la Ville de Rivière-du-Loup en provenance des entrepreneurs du KRB et des citoyens des municipalités voisines. L'objectif de la MRC est donc lié à ce flux régional.

¹⁰⁴ Voir les limites de ces conclusions dans les tableaux récapitulatifs

Les mesures prévues au plan d'action du PGMR devraient permettre d'atteindre les objectifs suivants (voir la page précédente pour comprendre comment les objectifs ont été fixés) :

Tableau 4-3 Objectifs nationaux et régionaux pour la GMR

Matière	Objectifs nationaux 2019-2030	Objectifs régionaux supplémentaires 2023-2030	Performance en 2019 selon l'inventaire ¹⁰⁵
Élimination	• Réduire à moins de 525 kg/pers./an	• Réduire à 450 kg/pers./an l'enfouissement au LET de la Ville (résidentiel, ICI, CRD) • Améliorer la connaissance sur la composition des flux de matières enfouies au LET	• Rés. + ICI + CRD : 528 kg/pers/an¹⁰⁶
Matières recyclables	• Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal	• Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal	• 36 %
Matières Organiques (incluant les boues)	• Recycler 60 % de la MO d'ici 2025 • Recycler 70 % de la MO d'ici 2030 • Instaurer la gestion des MO sur 100 % du territoire d'ici 2025 • Gérer la MO dans 100 % des ICI d'ici 2025 • Réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de GES en 2030	• Continuer de recycler 70 % de la MO d'ici 2030 • Augmenter à 1690 t (+20 %) le tonnage de MO récupéré par la collecte municipale • Gérer la MO dans 100 % des ICI d'ici 2025	• Rés. + ICI + boues : 77 %
CRD	• Recycler ou valoriser 70 % des résidus de CRD	• Recycler ou valoriser 80 % des résidus de CRD • Desservir 100 % des ICI par les écocentres ou des lieux de dépôt privés	• 80 %

¹⁰⁵ L'inventaire est un exercice théorique basé sur des moyennes provinciales, il est détaillé au chapitre 3. Les pourcentages présentés dans ce tableau comme *performance de 2019* doivent être interprétés avec les nuances qui s'imposent.

¹⁰⁶ Exception : la performance et l'objectif lié à l'enfouissement sont basés sur les données publiques d'élimination du MELCC et non sur l'inventaire théorique réalisé.



— CHAPITRE 5 —
**Plan d'action
2023-2029**



5 PLAN D'ACTION 2023-2030

Voici un résumé des mesures, du budget et des mécanismes de suivi. Le coordonnateur du PGMR pourra se référer aux annexes A et B pour l'ensemble des détails de mise en œuvre prévu pour chacune des mesures du plan.

5.1 Mesures du plan d'action

Selon la LQE, la MRC est responsable de l'élaboration, de l'adoption et du maintien en vigueur du PGMR, alors que les municipalités sont responsables de l'application des moyens retenus et de la mise en conformité de leur réglementation avec les dispositions du plan dans les 12 mois suivants son entrée en vigueur. Les tableaux suivants présentent une liste des mesures retenues. Le détail des mesures, se trouvent à l'annexe A.

Tableau 5-1 Mesures prévues pour le plan d'action 2023-2030 du PGMR

NO	MESURES
Orientation 1 : communications et ISÉ	
1	Sensibiliser et outiller sur les 3RV et les services disponibles sur le territoire
2	Sensibiliser et outiller tous les secteurs à la collecte des matières organiques
3	Communiquer positivement et en continu sur la GMR et l'application des 3RV
4	Organiser des visites des installations GMR
5	Sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques reliées à leurs installations septiques
6	Sensibiliser à la bonne gestion des résidus de CRD lors de l'émission de permis
7	Améliorer le recyclage des produits sous REP
Orientation 2 : concertation, leadership, R&D	
8	Informar les employés et élus municipaux sur leur performance et organiser des séances d'échange et d'information sur la GMR
9	Créer un comité de concertation pour augmenter le recyclage des résidus de CRD
10	Maintenir une veille et favoriser la R&D sur les nouveaux débouchés pour les matières identifiées comme problématiques
11	Faciliter la mise en œuvre de projets pour gérer les matières problématiques identifiées
12	Réaliser un diagnostic régional sur la filière du textile et proposer des solutions de réemploi ou de recyclage
13	Participer à la coopération régionale et interrégionale entre les acteurs de la GMR
14	Collaborer avec les acteurs en place œuvrant en économie circulaire, notamment en symbiose industrielle
15	Élaborer un plan de gestion de débris après sinistres

NO	MESURES
----	---------

Orientation 3 : mesures incitatives et coercitives	
---	--

- | | |
|----|---|
| 16 | Harmoniser la réglementation municipale sur les matières résiduelles en intégrant les éléments reconnus pour favoriser la performance |
| 17 | Renforcer les efforts pour la mise en place d'incitatifs à la réduction des déchets et au tri des matières pour tous les générateurs |
| 18 | Élaborer et adopter une stratégie de réduction des produits à usage unique |
| 19 | Implanter des mesures permettant de s'assurer de la vidange des installations septiques et du recyclage des boues |

Orientation 4 : services et infrastructures	
--	--

- | | |
|----|---|
| 20 | Optimiser les services de récupération des résidus verts |
| 21 | Mettre en place des services de récupération des plastiques agricoles et les recycler |
| 22 | Optimiser les collectes à 3 voies pour maîtriser les coûts, limiter le transport et favoriser la réduction de l'enfouissement |
| 23 | Desservir les ICI par les services d'écocentres |
| 24 | Bonifier les services et infrastructures des écocentres pour augmenter le taux de réemploi et de recyclage |
| 25 | Organiser la collecte et le traitement adéquat de la portion d'encombrants qui ne sont pas des résidus ultimes |
| 26 | Augmenter la présence d'ilots de tri dans les lieux publics municipaux achalandés |

Orientation 5 : représentation	
---------------------------------------	--

- | | |
|----|---|
| 27 | Demander au gouvernement d'accélérer la mise en place de certaines REP |
| 28 | Demander au gouvernement de mettre en place des mesures qui permettent l'exemplarité de ses institutions |
| 29 | Demander au gouvernement de maintenir les objectifs fixés au plan d'action de la PQGMR et de renforcer la mise en place des leviers |

Orientation 6 : soutien et accompagnement	
--	--

- | | |
|----|--|
| 30 | Stimuler et soutenir les initiatives des ICI et événements pour la planification et l'amélioration de leur GMR |
| 31 | Développer des incitatifs et un programme d'accompagnement pour les événements afin qu'ils tendent vers le zéro déchet |
| 32 | Développer un programme de soutien aux organismes œuvrant dans la réduction à la source et le réemploi |

Orientation 7 : suivi et acquisition de données	
--	--

- | | |
|----|---|
| 33 | Effectuer des audits du contenu des 3 voies de collecte résidentielle et petits ICI assimilables, aux moments clés de l'année |
| 34 | Effectuer un suivi annuel des données de GMR et des montants perçus du MELCC et Recyc-Québec par les municipalités |
| 35 | Mesurer la performance des ilots de tri des lieux publics municipaux et proposer des améliorations |

5.2 Budget du plan d'action

Voici une estimation des revenus et coûts pour la mise en œuvre du PGMR. Un tableau détaillé, ventilé par moyens de réalisation de 2023 à 2030 se trouve à l'annexe B et pourra servir de calendrier de mise en œuvre au coordonnateur du PGMR.

Le programme de redistribution des redevances à l'élimination soutient les municipalités régionales du Québec qui sont tenues, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), de produire et de mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) puis d'en faire la révision tous les sept ans. Il a pour objectif de réduire la quantité de matières résiduelles destinées à l'élimination. Une estimation des revenus attendus est donc présentée dans le tableau ci-bas et attribué à la mise en œuvre du PGMR.

Le « surplus » servira aux moyens dont nous n'avons pas pu évaluer le coût pour le moment, dont la mise sur pied du nouvel écocentre accueillant les ICI, ainsi qu'à la continuité de la collecte et traitement des matières organiques dont les coûts sont importants.

Tableau 5-2 Résumé des revenus et coûts estimés pour la mise en œuvre du PGMR

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Revenus									
Subvention agent vert	2 500 \$		2 500 \$		2 500 \$		2 500 \$		10 000 \$
Subvention TRHF			17 500 \$						17 500 \$
Partenaires privés publicité	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	19 200 \$
Retour redevances*	308 000 \$	308 000 \$	308 000 \$	308 000 \$	308 000 \$	308 000 \$	308 000 \$	308 000 \$	2 464 000 \$
Total Revenus	312 900 \$	310 400 \$	330 400 \$	310 400 \$	312 900 \$	310 400 \$	312 900 \$	310 400 \$	2 510 700 \$
Coûts									
Total Coûts	122 470 \$	148 762 \$	203 235 \$	186 789 \$	211 803 \$	168 270 \$	175 760 \$	174 461 \$	1 391 550 \$
Surplus (déficit)	190 430 \$	161 638 \$	127 165 \$	123 611 \$	101 097 \$	142 130 \$	137 140 \$	135 939 \$	1 119 150 \$

*Le retour de redevances estimé annuellement est la moyenne des montants reçus entre 2015 et 2020 par les municipalités de la MRC.

5.3 Suivi et surveillance de la mise en œuvre

La *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit qu'un système de surveillance et de suivi du Plan soit mis en place afin de vérifier périodiquement son application, entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures mises en œuvre.

Un comité consultatif sur la GMR est nommé chaque année par la MRC pour faire un suivi, assurer la concertation entre les acteurs, définir les orientations et rendre compte de l'avancement au conseil. Le comité qui se réunit plusieurs fois par année est composé d'élus, de fonctionnaires municipaux et de professionnels du Groupe Pousse-Vert, un club-conseils en agroenvironnement¹⁰⁷. Co-éco, un OBNL en environnement spécialisé en GMR, prépare et anime les rencontres du comité ; il coordonne la mise en place des mesures du plan d'action par la MRC, les municipalités et les autres intervenants du territoire.

L'usine de biométhanisation de la SÉMER est gérée par un conseil d'administration composé d'élus et de fonctionnaires municipaux de la Ville, en plus du partenaire privé de cette société d'économie mixte, Terix-Envirogaz inc. La SÉMER est responsable d'animer une table de concertation en communications pour coordonner les actions de tous les partenaires de la campagne de sensibilisation pour la collecte des matières organiques. Cette responsabilité a été transférée à Co-éco en 2021.

Un comité de vigilance est animé par la Ville de Rivière-du-Loup pour le suivi des opérations du lieu d'enfouissement technique. Ce comité est composé de fonctionnaires de la Ville, de la MRC et de la municipalité hôte (Cacouna), d'un citoyen voisin du site, d'un représentant de l'APTHQ¹⁰⁸ et, ponctuellement, de Co-éco.

Le respect des échéances, l'ajustement éventuel de certaines mesures et l'atteinte des objectifs seront les principaux sujets traités par le comité consultatif en GMR. Le comité fera une planification au début de chaque année pour prioriser les actions à venir et réajuster les moyens au besoin.

Dans les fiches descriptives (annexe E), les résultats attendus sont identifiés pour chacune des mesures. De plus, trois mesures prévues au Plan sont spécifiquement liées à l'évaluation ponctuelle de la performance. Notamment pour connaître l'évolution des quantités gérées par les services de collecte municipaux et les tonnages reçus par l'usine de biométhanisation.

Afin de maximiser les échanges et la concertation sur le territoire, une séance d'échanges et d'information sur la gestion de matières résiduelles avec les employés et élus municipaux sera organisée tous les ans.

Un rapport annuel de suivi du PGMR sera également produit tel qu'exigé depuis 2014 par le MELCC dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles. Comme par le passé, ce rapport sera présenté aux élus et adopté par résolution au Conseil de la MRC. Il sera également diffusé sur le site Web de la MRC afin d'être facilement accessible au public.

¹⁰⁷ La composition du comité est détaillée dans l'avant-propos.

¹⁰⁸ Association des producteurs de tourbe horticole du Québec.



CONCLUSION



CONCLUSION

Depuis l'entrée en vigueur de son premier *Plan de gestion des matières résiduelles* en 2004, le territoire de la MRC Rivière-du-Loup a progressé vers l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. De nombreuses mesures de récupération ont été mises en place, grâce à des actions individuelles et collectives des municipalités, sans oublier les initiatives des entreprises privées. La MRC y a joué un important rôle de concertation en collaboration avec Co-éco, entre autres pour les écocentres et les matières organiques. La grande nouveauté du PGMR 2016-2020 a trait aux matières organiques : construction de l'usine de biométhanisation à Cacouna, mise en place de la 3^e voie de collecte sur l'ensemble du territoire et campagne de sensibilisation soutenue sur la gestion des matières organiques.

La MRC propose un plan d'action 2023-2030 ambitieux afin d'atteindre les objectifs de récupération pour les matières recyclables, les matières organiques et les résidus de construction, rénovation et démolition et d'aborder la réduction des matières enfouies sur plusieurs fronts.

Un inventaire détaillé des matières récupérées a contribué à prioriser les actions. Toutefois, l'inventaire présenté dans ce document utilise largement les données de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec pour établir les taux de récupération puisque la composition réelle des matières enfouies est inconnue.

Le territoire possède déjà la plupart des infrastructures pour mener à bien sa mission de réduction des déchets. Les seules nouvelles immobilisations prévues au plan d'action sont des améliorations aux services et infrastructures des écocentres de la MRC afin de desservir les ICI, puis, d'optimiser le démantèlement et le réemploi.

Au-delà de la mise en place d'équipements, il faut continuer de mobiliser sans relâche l'ensemble des acteurs par des activités de sensibilisation. À la suite de la concertation effectuée avec les ICI en amont de ce PGMR, la communication est ressortie comme un enjeu majeur de l'amélioration des pratiques : la communication des bons coups des ICI dans les médias, le transfert de connaissance entre les ICI, la promotion du réemploi, en sont des exemples. Ce PGMR traduit ces préoccupations soulevées par les ICI, en plus de proposer des mesures permettant d'atteindre ou de dépasser les objectifs provinciaux et régionaux.



ANNEXES



ANNEXE A : FICHES DESCRIPTIVES DES MESURES DU PLAN D'ACTION

Utiliser en complément l'Annexe B pour voir le budget et le calendrier de mise en œuvre.

Orientation 1 : Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)

Mesure	1- Sensibiliser et outiller tous les secteurs sur les 3RV et les services disponibles sur le territoire.	
Objectif(s) du PGMR	• Réduire à 450 kg/pers./an ou moins d'ici 2030 • Recycler 75 % du PCPVM • Continuer de recycler 70 % de la MO • Recycler ou valoriser 80 % des résidus de CRD	
Contexte	Réduction à la source, réemploi, gestion sur place des résidus verts, enjeux liés au tri à la source (3 voies de collecte et points de dépôts) sont les sujets à privilégier. Miser sur la compréhension de la circularité et outiller les acteurs lorsque requis.	
Responsable(s)	MRC, municipalités	
Collaborateurs	Municipalités, Co-éco, Recyc-Québec, Org. en alphabétisation, Org. d'accueil aux nouveaux arrivants	
Public cible	Tous	
Coûts RH	138 918 \$	Sources de revenus anticipées EÉC, Recyc-Québec, privé
Coûts matériel	35 068 \$	

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Définir les sujets prioritaires avec le comité GMR ou les municipalités	Discussion en comité (8 ou +)
B. Déployer des agents de sensibilisation sur le terrain pour les citoyens et ICI	Nb patrouilles organisées (4)
C. Créer et diffuser des outils de sensibilisation via plusieurs canaux (bulletins municipaux, poste, événements, etc.)	Nb de canaux utilisés pour diffuser la sensibilisation aux citoyens (5 ou +)
D. Créer une page web contenant toutes les informations pour la MRC. Envisager de la bonifier d'un outil de recherche par matière et calendriers électroniques. S'assurer que toutes les municipalités ont une section GMR sur le web qui y renvoie.	Création page web (1) et relais dans les municipalités (13)
E. Déployer des ateliers éducatifs auprès de publics spécifiques (écoles, clubs retraités, employés dans les ICI, etc.)	Nb d'ateliers tenus (7/an ou plus)

Mesure	2- Sensibiliser et outiller tous les secteurs à la collecte des matières organiques
Objectif(s) du PGMR	- Augmenter de 20 % le tonnage de MO récupéré par la collecte municipale - Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025
Contexte	Continuer la campagne de sensibilisation débutée en 2016 en collaboration avec la table de concertation de la SÉMER
Responsable(s)	MRC, municipalités
Collaborateurs	Municipalités, Co-éco, SÉMER, Recyc-Québec, Org. en alphabétisation, Org. d'accueil aux nouveaux arrivants
Public cible	Tous
Coûts RH ou Mat.	191 185 \$

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Suivre le plan de communication défini par la table de concertation de l'usine de biométhanisation (SÉMER) conjointement avec les MRC clientes	Tonnage de matières organiques (hausse)

Mesure	3- Communiquer positivement et en continu sur la GMR et l'application des 3RV	
Objectif(s) du PGMR	• Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET • Recycler 75 % du PCPVM • Continuer de recycler 70 % de la MO • Recycler ou valoriser 80 % des résidus de CRD	
Contexte	Entretenir les relations avec les médias sur la GMR et promouvoir les bons coups des acteurs régionaux.	
Responsable(s)	MRC, municipalités	
Collaborateurs	Médias, ICI, Acteurs GMR	
Public cible	Tous	
Coûts RH	29 878 \$	Sources de revenus anticipées
Coûts matériel	32 160 \$	Financement privé

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Maintenir le lien avec la sphère médiatique par au moins 3 sorties par année	Nb de publication médias (3/an ou +)
B. Publier une chronique récurrente dans certains médias (journaux et/ou radio) (appuyé par des commanditaires si possible)	Nb de publication journaux (6 ou +)
C. Faire connaître les bons coups GMR des ICI régionaux (incluant les municipalités) par différents moyens (galas, capsules vidéo, etc.)	Nb de moyens mis en œuvre (1 ou +)

Mesure		4. Organiser des visites des installations GMR
Objectif(s) du PGMR	• Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET • Recycler 75 % du PCPVM • Augmenter de 20 % le tonnage de MO récupéré par la collecte municipale	
Contexte	Voir les installations et les employés qui gèrent nos matières frappe l'Imaginaire, stimule l'intérêt et améliore la compréhension du public.	
Responsable(s)	MRC	
Collaborateurs	LET, SÉMER, Société Via, Écocentres	
Public cible	Citoyens, ICI	
Coûts RH	35 434 \$	Sources de revenus anticipées Partenariat installations, journée portes-ouvertes des centres de tri (Recyc-Québec)
Coûts matériel	6 562 \$	
Moyens de réalisation		Indicateurs (cibles)
A. Organiser des visites guidées ludiques pour public ciblé: écoles, entreprises, institutions, élus et employés municipaux, citoyens		Nb de visites guidées organisées (4 ou +)
B. Collaborer avec les MRC clientes qui souhaiteraient faire visiter les installations du territoire à leur citoyens		Collaboration avec les MRC clientes pour les visites guidées (oui, si demandé)

Mesure	5. Sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques reliées à leurs installations septiques
Objectif(s) du PGMR	Continuer de recycler 70 % de la MO d'ici 2030
Contexte	Les bonnes pratiques d'utilisation sont peu connues. Elles peuvent permettre aux installations de durer plus longtemps et éviter des colmatages et contaminations de l'environnement, en plus d'assurer la recyclabilité des boues.
Responsable(s)	MRC, municipalités
Collaborateurs	Municipalités, Co-éco
Public cible	Citoyens
Coûts RH	12 906 \$
Coûts matériel	11 539 \$

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Imprimer et distribuer un dépliant d'information aux propriétaires de résidences isolées sur l'ensemble du territoire	Distribution dépliant fosses septiques (2000 ou +)
B. Dans les municipalités n'organisant pas la vidange, rappeler aux propriétaires de résidences isolées les obligations d'entretien par la poste (2 fois sur 7 ans) et chaque année dans le bulletin municipal de mai	Nb de lettre envoyées auprès des résidences concernées (2) Nb de bulletin municipal paru (1/an)

Mesure	6. Sensibiliser à la bonne gestion des résidus de CRD lors de l'émission de permis	
Objectif(s) du PGMR	Recycler ou valoriser 80 % des résidus de CRD	
Contexte	Le recyclage des résidus citoyens se fait facilement via les écocentres. Quant aux entrepreneurs, ils doivent faire affaire avec un centre de tri privé.	
Responsable(s)	MRC, municipalités	
Collaborateurs	Inspecteurs municipaux	
Public cible	ICI, Citoyens	
Coûts RH	8 070 \$	
Coûts matériel	8 294 \$	

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Distribuer un dépliant informatif concernant la gestion des CRD lors de l'émission du permis citoyens	Nb dépliant remis aux inspecteurs (à venir)
B. Distribuer un dépliant informatif concernant la gestion des CRD lors de l'émission du permis pour les ICI	Nb dépliant remis aux inspecteurs (à venir)

Mesure	7. Améliorer le recyclage des produits sous REP
Objectif(s) du PGMR	Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET
Contexte	Les produits visés par une REP ne doivent pas se retrouver à l'enfouissement. Or, on constate que la liste de produits et les points de dépôts sont méconnus, et on constate des lacunes auprès des points de dépôts eux-mêmes.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Dépôts privés et publics, Écocentres
Public cible	Citoyens, ICI
Coûts RH	5 407 \$
Coûts matériel	-

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. S'assurer qu'il y a suffisamment de points dépôts pour toutes les matières sur le territoire (en dehors des écocentres), qu'ils sont en fonction et que le personnel reçoit effectivement les matières	Points de dépôt inventoriés (oui), contactés (oui) et intervention si requis (oui)
B. Promouvoir les produits visés par une REP et leurs points de dépôts officiels, listés sur les sites web des organismes désignés	Points de dépôt listés et publiés (oui)
C. Faire connaître les produits et réseaux nouvellement visés par une REP auprès du public susceptible de les utiliser	Contacts et publications effectuées dans les réseaux (oui)

Orientation 2: Concertation, leadership, R&D

Mesure	8. Informer les employés et élus municipaux sur leur performance et organiser des séances d'échange et d'information sur la GMR
Objectif(s) du PGMR	• Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET • Recycler 75 % du PCPVM • Augmenter de 20 % le tonnage de MO récupéré par la collecte municipale • Continuer de recycler 70 % de la MO • Gérer la MO dans 100 % des ICI d'ici 2025 • Recycler ou valoriser 80 % des résidus de CRD
Contexte	Favoriser les échanges d'expertise et l'émergence de solutions. Partager l'information.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Co-éco
Public cible	Municipalités
Coûts RH	33 079 \$
Coûts matériel	-

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Organiser des séances d'échange ou une formation sur la GMR (priorités définies en comité GMR)	Séances d'échange ou d'information tenues (1/an)
B. Présenter un bilan de performance aux municipalités	Bilans présentés aux municipalités (1/an)

Mesure	9. Créer un comité de concertation pour augmenter le recyclage des résidus de CRD
Objectif(s) du PGMR	• Recycler ou valoriser 80 % des résidus de CRD • Desservir 100 % des ICI par les écocentres ou des lieux de dépôt privés
Contexte	Beaucoup de résidus CRD se retrouvent à l'enfouissement. La restructuration imminente des écocentres améliorera certainement la situation, mais une approche en amont semble requise à moyen terme.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Ville RDL, Co-éco, Entrepreneurs CRD
Public cible	CRD
Coûts RH	17 352 \$
Coûts matériel	-

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Discuter avec ou concerter tous les acteurs du secteur CRD, identifier les enjeux	Nb de tables de discussion tenue sur les CRD (1 ou +)
B. Identifier des solutions et les mettre en œuvre	Nb de solutions trouvées (1 ou +)
C. Élaborer une banque d'idée pour promouvoir la construction écologique au sein de la MRC (utilisation de matériaux durables et recyclables) et la présenter aux municipalités	Banque d'idées élaborée (oui) et partagée (oui)

Mesure	10. Maintenir une veille et favoriser la R&D sur les nouveaux débouchés pour les matières identifiées comme problématiques
Objectif(s) du PGMR	Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET
Contexte	Les matières problématiques identifiées sont les plastiques agricoles, les textiles, Les plantes exotiques envahissantes, les matelas, les meubles rembourrés, les gypses, etc.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Co-éco, MELCC, MEI, Synergie BSL, Institutions collégiales, CCTT
Public cible	Citoyens, ICI, CRD
Coûts RH	13 206 \$
Coûts matériel	-

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Maintenir une veille sur les modes de traitement, les projets-pilotes, etc.	Animateur de symbiose actif sur le territoire (oui)
B. Participer aux comités thématiques recherchant des solutions lorsque pertinent	Participation aux comités thématiques (lorsque pertinent)

Mesure	11. Faciliter la mise en œuvre de projets pour gérer les matières problématiques identifiées
Objectif(s) du PGMR	Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET
Contexte	Les matières problématiques identifiées sont les plastiques agricoles, les textiles, les plantes exotiques envahissantes, les matelas, les meubles rembourrés, les gypses, etc.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Co-éco, MELCC, MEI, Synergie BSL, Institutions collégiales, CCTT
Public cible	Citoyens, ICI, CRD
Coûts RH	11 494 \$
Coûts matériel	-

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Lorsqu'un nouveau débouché est économiquement et logistiquement raisonnable, faciliter l'organisation de la solution	Nb projets soutenus (2 ou +)

Mesure	12. Réaliser un diagnostic régional sur la filière du textile et proposer des solutions de réemploi ou de recyclage
Objectif(s) du PGMR	Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET
Contexte	Durant la pandémie, la capacité d'entreposage et de gestion des organismes de réemploi a été dépassée et de grandes quantités de textile ont été enfouies. L'enjeu, récurrent dans plusieurs MRC, a fait naître un projet bas-laurentien de valorisation des textiles. Un diagnostic est en cours, grâce à une collaboration entre Synergie BSL, Économie circulaire Kamouraska et Co-éco.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Co-éco, Synergie BSL, MELCC
Public cible	Organismes de réemploi, ICI
Coûts RH	-
Coûts matériel	-

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Proposer des solutions de réemploi ou de recyclage et les mettre en œuvre (en attente du diagnostic)	Débouchés trouvés pour certains types de textile (oui) Solution organisée (oui)

Mesure	13. Participer à la coopération régionale et interrégionale entre les acteurs de la GMR
Objectif(s) du PGMR	Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET
Contexte	Favoriser les discussions sur les questions de la GMR avec les autres MRC, les entreprises de collecte, récupérateurs, centre de tri, etc. afin de faire ressortir des opportunités et partenariats.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	ICI, Organismes en GMR, Municipalités
Public cible	Municipalités
Coûts RH	16 006 \$
Coûts matériel	-

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Participer au comité Bas-Saint-Laurent/Gaspésie des gestionnaires de PGMR	Nb de participations au comité (75 % des rencontres ou +)
B. Créer ou participer à d'autres plateformes d'échange lorsque pertinent	Nb de plateformes d'échange autres (lorsque pertinent)

Mesure	14. Collaborer avec les acteurs en place œuvrant en économie circulaire, notamment en symbiose industrielle
Objectif(s) du PGMR	• Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET
Contexte	Synergie BSL est une équipe active sur le territoire pour documenter et accompagner les entreprises afin de favoriser les symbioses industrielles. La MRC facilitera le maintien et le déploiement des initiatives en ce sens, lorsqu'utile.
Responsable(s)	MRC, Municipalités
Collaborateurs	Synergie BSL, Co-éco, Fablab
Public cible	Citoyens, ICI
Coûts RH	42 683 \$
Coûts matériel	-

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Impliquer l'animateur de symbiose industrielle au comité PGMR, au besoin	Invitation animateur symbiose industrielle (4)
B. Soutenir les événements promouvant l'économie circulaire	Nb d'activités sur l'économie circulaire appuyées (7 ou +)

Mesure	15. Élaborer un plan de gestion de débris après sinistre
Objectif(s) du PGMR	• Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET
Contexte	Se doter d'un plan permet d'accélérer le processus de réhabilitation, de protéger la santé humaine et l'environnement, et, si applicable, d'obtenir un meilleur taux de récupération, lorsqu'un événement extrême et inattendu se produit.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Réseau municipal, Co-éco, Sécurité civile
Public cible	Tous
Coûts RH	35 000 \$
Coûts matériel	1 500 \$

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. En concertation avec tous les acteurs concernés, élaborer un plan de gestion	Élaboration du plan de gestion après sinistre (oui)

Orientation 3 : Mesures incitatives et coercitives

Mesure	16. Harmoniser la réglementation municipale concernant les matières résiduelles en intégrant les éléments reconnus pour favoriser la performance
Objectif(s) du PGMR	• Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET • Recycler 75 % du PCPVM • Continuer de recycler 70 % de la MO • Recycler ou valoriser 80 % des résidus de CRD
Contexte	Certains règlements n'ont pas été mis à jour lors du dernier PGMR. Par ailleurs, depuis quelques années, l'expérience québécoise a permis de mettre en lumière certaines dispositions réglementaires favorisant la performance municipale.
Responsable(s)	Municipalités
Collaborateurs	Recyc-Québec, Co-éco, Municipalités
Public cible	Municipalités
Coûts RH	-
Coûts matériel	-

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Proposer un projet de règlement harmonisé sur l'enlèvement des matières résiduelles	Nb de municipalités ayant ajusté leur règlement GMR (13)
B. Ajuster les règlements municipaux afin de contraindre les nouveaux bâtiments à prévoir des espaces intérieurs et extérieurs pour effectuer le tri à 3 voies	Nb de municipalités ayant ajusté leur règlement pour nouveaux bâtiments (13)
C. Ajuster les règlements municipaux afin de rendre possible la création d'ilot communautaire de GMR pour les nouveaux développements, lorsqu'utile	Nb de municipalités ayant ajusté leur règlement pour nouveaux développement (4)

Mesure	17. Renforcer les efforts pour la mise en place d'incitatifs à la réduction des déchets et au tri des matières pour tous les générateurs
Objectif(s) du PGMR	• Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET • Recycler 75 % du PCPVM • Continuer de recycler 70 % de la MO • Gérer la MO dans 100 % des ICI d'ici 2025 • Recycler ou valoriser 80 % des résidus de CRD
Contexte	L'ancien PGMR était axé sur les efforts de sensibilisation au tri. Cette méthode semble avoir atteint une certaine limite et de nouveaux moyens sont envisagés pour réduire l'enfouissement.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Municipalités, SADC, Chambre de commerce
Public cible	Municipalités
Coûts RH	1 236 \$
Coûts matériel	-

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Réglementation, billet de courtoisie, ticket modérateur, clause d'écocondition pour obtenir du financement, clause au contrat, communication des bons coups des ICI, etc. sont des options à évaluer et mettre en œuvre.	Partage des solutions incitatives aux municipalités (oui) Nb de municipalités ayant mis en œuvre au moins une option (10)
B. Trouver une solution pour implanter une tarification utilisateur payeur dans les municipalités d'ici la fin du PGMR	Nb de municipalités ayant une tarification utilisateur payeur (10)
C. Vérifier si du financement est disponible pour la mise en œuvre des moyens précédents	Financement trouvé (oui)

Mesure	18. Élaborer et adopter une stratégie de réduction des produits à usage unique
Objectif(s) du PGMR	Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET
Contexte	Les produits à usage unique sont de plus en plus pointés du doigt. Pour certains items de plastique, le Canada a annoncé des mesures en ce sens. Afin de laisser le temps aux citoyens et ICI d'effectuer une transition organisée, et que les solutions de rechange soient adaptées et avantageuses pour le contexte local, il est utile de planifier la réduction.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Municipalités, SADC, Chambre de commerce
Public cible	Municipalités
Coûts RH	352 288 \$
Coûts matériel	2 000 \$

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Mettre sur pied une aide financière à l'achat de certains produits réutilisables pour les citoyens (2 programmes s'échelonnant sur 3 ans)	Aide financière disponible (oui)
B. Bonifier l'accessibilité d'abreuvoirs avec remplisseur de bouteille dans les lieux publics intérieurs et extérieur	Nb d'abreuvoirs dans les lieux publics municipaux (hausse)
C. Élaborer et adopter une stratégie qui vise à aider les ICI à appliquer la réglementation canadienne en s'assurant de maximiser l'usage du bac brun, aller plus loin que ladite réglementation si le contexte s'y prête	Stratégie élaborée (oui)
D. Mettre en œuvre la stratégie	Nb d'ICI concernées contactées (75 % ou +)

Mesure	19. Implanter des mesures permettant de s'assurer de la vidange des installations septiques et du recyclage des boues
Objectif(s) du PGMR	Continuer de recycler 70 % de la MO
Contexte	Quelques municipalités n'organisent pas la vidange pour les citoyens et ont des moyens inégaux pour réussir cette prise en charge. Une stratégie est en discussion afin de s'assurer du respect de l'article 13.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Co-éco
Public cible	Municipalités
Coûts RH	60 121 \$
Coûts matériel	-

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Effectuer l'inventaire des installations sur le territoire des municipalités ne prenant pas en charge la vidange (8 municipalités)	Nb de municipalités ayant réalisés l'inventaire (8)
B. Mettre en place un mécanisme permettant de vérifier que les installations sont vidangées à la fréquence prescrite par la loi et par une entreprise en mesure de les recycler	Nb de municipalités ayant implanté un mécanisme de vérification (13)
C. Intervenir en cas de non-respect	Nb de municipalités ayant un mécanisme d'intervention (13)

Orientation 4 : Services et infrastructures

Mesure	20. Optimiser les services de récupération des résidus verts
Objectif(s) du PGMR	- Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET - Continuer de recycler 70 % de la MO
Contexte	Les résidus verts ligneux, les feuilles d'arbres et le gazon ne sont pas acceptés au bac brun. Une partie se retrouve encore dans la poubelle.
Responsable(s)	Municipalités, MRC
Collaborateurs	Co-éco
Public cible	Citoyens, ICI
Coûts RH	3 315 \$
Coûts matériel	76 625 \$

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Évaluer la quantité de résidus verts enfouis (m#33)	Caractérisation effectuée (oui)
B. Ajouter des collectes saisonnières ou de points de dépôt mobiles au besoin	Nb de collectes saisonnières ou point de dépôt mobiles (hausse)
C. Promouvoir les services de déchiquetage et stratégie de gestion des résidus à domicile	Nb de sensibilisation fait (1/an ou +)

Mesure	21. Mettre en place des services de récupération des plastiques agricoles et les recycler
Objectif(s) du PGMR	• Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET • Recycler 75 % du PCPVM
Contexte	La gestion des plastiques agricoles est une préoccupation pour plusieurs agriculteurs, employés municipaux et élus. Le centre de tri des matières recyclables ne peut pas tous les trier de la collecte pêle-mêle.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Municipalités, MAPAQ, OGD nommé, Élyme conseil, Co-éco, Centres de tri, Recycleurs, Comité BSL P.A.
Public cible	Agriculteurs
Coûts RH	-
Coûts matériel	-

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Mettre en place une solution concertée en collaboration avec le comité bas-laurentien et de concert avec la REP annoncée	Solution trouvée et appliquée (oui)

Mesure	22. Optimiser les collectes et services pour maîtriser les coûts, limiter le transport et favoriser la réduction de l'enfouissement
Objectif(s) du PGMR	• Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET • Recycler 75 % du PCPVM • Augmenter de 20 % le tonnage de MO récupéré par la collecte municipale
Contexte	Pour maîtriser les coûts, limiter le transport et favoriser la réduction de l'enfouissement, des améliorations sont encore possibles à l'échelle de la MRC. D'autre part, ajouter des technologies améliorant les connaissances sur l'utilisation des services permettra de cibler les priorités d'action.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Municipalités, Collecteurs, ÉEQ
Public cible	Citoyens, ICI
Coûts RH	6 145 \$
Coûts matériel	-

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Étudier l'intérêt des municipalités de se regrouper davantage pour organiser les services (collectes, vidanges, etc.)	Intérêt sondé (oui)
B. Créer les regroupements pour les municipalités intéressées	Regroupement(s) effectué(s) (oui)
C. Vérifier le taux de remplissage des bacs pour optimiser les fréquences de collecte et faire les suivis auprès des municipalités	Nb de municipalités vérifiées (8) et nb ayant optimiser les fréquences (10)
D. Optimiser les parcours de collecte en termes de distance et taux de remplissage du camion	Parcours optimisés (oui, si utile)
E. Dans les municipalités n'utilisant pas les puces sur les bacs: aux appels d'offres, ajouter les technologies de localisation GPS et de caméras sur les camions de collecte	Nb de municipalités ayant appel d'offres incluant les technologies (10/13)
F. Faire le suivi des données de collecte et organiser la rétroaction aux usagers en fonction des données récoltées (agents verts, lettre, billet de courtoisie, ticket modérateur, etc.)	Suivi de données effectué (oui) Nb de municipalités ayant un mécanisme de rétroaction (10/13)

Mesure	23. Desservir les ICI par les services d'écocentres
Objectif(s) du PGMR	• Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET • Desservir 100 % des ICI par les écocentres ou des lieux de dépôt privés • Recycler ou valoriser 80 % des résidus de CRD • Continuer de recycler 70 % de la MO
Contexte	Grâce au financement du Programme d'optimisation des écocentres, les deux écocentres seront améliorés pour accueillir les entrepreneurs qui n'ont pas accès au centre de tri des matériaux secs. À saint-Hubert, des nouveaux conteneurs permettront d'accueillir les petits ICI du haut-pays pour un projet pilote, dès 2022. À Rivière-du-Loup, l'écocentre déménage sur un site plus grand et doté d'infrastructures, acquis par la MRC. Dès sa réouverture à l'automne 2022, il acceptera les ICI.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Co-éco, Ville RDL
Public cible	ICI
Coûts RH	4872 \$
Coûts matériel	13 000 \$

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Poursuivre l'accueil des ICI à l'écocentre à Saint-Hubert suite au projet pilote	Nb d'ICI accueillis à l'écocentre Saint-Hubert (continuité)
B. Si les entrepreneurs du Haut-Pays des Basques manifestent de l'intérêt, faire un projet pilote pour les accueillir à Saint-Hubert afin de diminuer la quantité de CRD acheminés au LET	Nb d'ICI des Basques accueillis à l'écocentre Saint-Hubert (à venir)
C. Promouvoir le nouveau service d'écocentre ICI auprès des utilisateurs potentiels	Nouveau service diffusé (oui)

Mesure	24. Bonifier les services et infrastructures des écocentres pour augmenter le taux de réemploi et de recyclage	
Objectif(s) du PGMR	• Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET • Recycler ou valoriser 80 % des résidus de CRD • Continuer de recycler 70 % de la MO	
Contexte	Le nouvel écocentre ICI abritera également la «boutique» de réemploi Écochantier, les deux bénéficiant de plus d'espace et de volume de matière. Cette combinaison gagnante permet de développer des projets innovants favorisant le réemploi, la réparation, la transformation, le démantèlement, etc.	
Responsable(s)	MRC	
Collaborateurs	Co-éco	
Public cible	ICI, Citoyens	
Coûts RH	-	Sources de revenus anticipées
Coûts matériel	-	Recyc-Québec, FCM, autres

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Rechercher du financement pour réaliser des projets pilotes pour optimiser l'utilisation des infrastructures en place	Nb de projets pilotes effectués (1 ou +)

Mesure	25. Organiser la collecte et le traitement adéquat de la portion d'encombrants qui ne sont pas des résidus ultimes
Objectif(s) du PGMR	Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET
Contexte	La plupart des encombrants sont actuellement collectés par camion compacteurs et envoyés au LET. Grâce au nouvel écocentre ICI, un projet-pilote sera d'abord réalisé pour tester les avenues de collecte et conditionnement des matières valorisables, puis la solution retenue sera appliquée par les municipalités.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Municipalités, Co-éco, Centre de tri de matériaux secs
Public cible	Citoyens
Coûts RH	3 780 \$
Coûts matériel	-

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Évaluer les options de collecte et leurs coûts/bénéfices: par un centre de tri, un camion cube, collecter les valorisables sur appel, mettre un camion à disposition des citoyens pour voyages à l'écocentre, etc.	Recherche documentaire réalisée (oui)
B. Évaluer les options de traitement et leurs coûts/bénéfices: acheminer au centre de tri, à l'écocentre, partenariat pour réemploi, etc.	
C. Organiser une séance d'échange avec les municipalités sur les options de collecte et valorisation	Nb de séances d'échanges tenues (1 ou +)
D. S'assurer que chaque municipalité adopte un mode de valorisation des encombrants	Nb municipalités ayant une solution au moins partielle pour valoriser les encombrants (9)
E. Ajuster les règlements, en fonction des modes d'applications choisis, afin d'interdire ou pas les encombrants valorisables en bord de chemin et les faire appliquer	Nb municipalités ayant ajusté le règlement (10)

Mesure		26. Augmenter la présence d'îlots de tri dans les lieux publics municipaux achalandés
Objectif(s) du PGMR	• Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET • Recycler 75 % du PCPVM • Augmenter de 20 % le tonnage de MO récupéré par la collecte municipale	
Contexte	Les municipalités se doteront d'îlots de tri pour les lieux publics municipaux où l'achalandage le justifie. Le plan d'action du gouvernement prévoit des investissements en installations de récupération hors foyer.	
Responsable(s)	Municipalités	
Collaborateurs	Programme de récupération hors foyer	
Public cible	Citoyens	
Coûts RH	1 272 \$	Sources de revenus anticipées
Coûts matériel	25 000 \$	Programme de récupération hors foyer
Moyens de réalisation		Indicateurs (cibles)
A. Surveiller les programmes de subventions pour l'achat d'îlot de tri et proposer aux municipalités l'organisation de l'achat groupé		Nb de municipalités ayant installé de nouveaux îlots (5/13)

Orientation 5 : Représentation

Mesure	27. Demander au gouvernement d'accélérer la mise en place de certaines REP	
Objectif(s) du PGMR	Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET	
Contexte	La «Liste des produits prioritaires à désigner sous REP» publiée en 2015 par le gouvernement contient plusieurs matières qui identifiées problématiques à l'échelle de la province. La MRC souhaiterait que le processus soit accéléré, notamment pour les plastiques agricoles et les matelas.	
Responsable(s)	MRC	
Collaborateurs	Organismes en environnement	
Public cible	Gouvernement provincial	
Coûts RH	-	
Coûts matériel	-	

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. MRC: faire de la représentation au niveau local, régional, provincial.	Représentation effectuée (oui)
B. Adopter une résolution au conseil des maires.	Résolution adoptée (oui)

Mesure	28. Demander au gouvernement de mettre en place des mesures qui permettent l'exemplarité de ses institutions
Objectif(s) du PGMR	• Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET • Augmenter de 20 % le tonnage de MO récupéré par la collecte municipale • Recycler 75 % du PCPVM
Contexte	Les institutions scolaires et de santé demeurent de grands générateurs et leurs efforts à la réduction et au tri sont très inégaux. Le gouvernement pourrait faire preuve d'exemplarité aidant ses institutions à participer aux objectifs.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Organismes en environnement
Public cible	Gouvernement provincial
Coûts RH	-
Coûts matériel	-

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. MRC: faire de la représentation au niveau local, régional, provincial.	Représentation effectuée (oui)
B. Adopter une résolution au conseil des maires.	Résolution adoptée (oui)

Mesure	29. Demander au gouvernement de maintenir les objectifs fixés au plan d'action de la PQGMR et de renforcer la mise en place des leviers
Objectif(s) du PGMR	• Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET • Augmenter de 20 % le tonnage de MO récupéré par la collecte municipale • Recycler 75 % du PCPVM
Contexte	Quelques objectifs de la PQGMR ont été abandonnés ou grandement reportés en cours de route, notamment pour le bannissement de l'enfouissement du bois et des matières organiques. Cette situation pénalise les MRC qui ont été proactives.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Centre de gestion des matières organiques
Public cible	Gouvernement provincial
Coûts RH	-
Coûts matériel	-

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. MRC: faire de la représentation au niveau local, régional, provincial.	Représentation effectuée (oui)
B. Adopter une résolution au conseil des maires.	Résolution adoptée (oui)

Orientation 6 : soutien et accompagnement

Mesure	30. Stimuler et soutenir les initiatives des ICI pour la planification et l'amélioration de leur GMR	
Objectif(s) du PGMR	• Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET • Augmenter de 20 % le tonnage de MO récupéré par la collecte municipale • Recycler 75 % du PCPVM	
Contexte	Les ICI sont de gros générateurs et le tri y est souvent déficient. Il ressort de la concertation avec les ICI que les comités verts des institutions peinent à se maintenir car ils sont dépendant d'un porteur à l'interne.	
Responsable(s)	MRC	
Collaborateurs	Municipalités, Entreprises, Associations, Commission scolaire, CISSS, Événementiel	
Public cible	ICI, Évènement	
Coûts RH	47 683 \$	Sources de revenus anticipées
Coûts matériel	5 212 \$	À rechercher

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Un expert en GMR sera disponible pour les ICI en faisant la demande pour les accompagner dans l'organisation et la mise en place du tri à la source	Nb d'accompagnements réalisés (100 % des ICI en faisant la demande)
B. Un conseiller mobilisera les institutions et offrira un soutien continu pour assurer la pérennité des initiatives (écoles et service des santé)	Nb d'écoles ou services de santé soutenu (5 ou+)
C. Rechercher du financement pour la réalisation, voire la bonification, du moyen précédent	Solution de financement trouvée pour l'accompagnement des ICI (oui)

Mesure	31. Développer des incitatifs et un programme d'accompagnement pour les événements afin qu'ils tendent vers le zéro déchet
Objectif(s) du PGMR	Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET
Contexte	Inciter, sensibiliser, outiller et accompagner les organisateurs d'événements pour viser le zéro déchet. Mesurer les performances de façon ponctuelle pour les montrer en exemple.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Municipalités, Évènementiel
Public cible	Citoyens, Organismes
Coûts RH	36 978 \$
Coûts matériel	1 721 \$

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Élaborer une politique d'écoresponsabilité s'appliquant aux événements du territoire	Politique élaborée (1)
B. Créer des incitatifs à la gestion écoresponsable de l'évènement	Nb de municipalités ayant des incitatifs (10)
C. Sensibiliser, outiller et accompagner les organisateurs d'événements pour viser le zéro déchet	Nb d'organismes d'événements contactés (25) Nb d'événements accompagnés (2 ou +/an)
D. Mesurer les performances de façon ponctuelle pour les montrer en exemple	Taux de diversion calculé et publié (2)

Mesure	32. Développer un programme de soutien aux organismes œuvrant dans la réduction à la source et le réemploi
Objectif(s) du PGMR	Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET
Contexte	Les organismes de réemploi ont généralement une mission sociale avant tout, mais participent largement à la réduction de l'enfouissement. Du soutien pourra leur être offert. Logistique, promotionnel, matériel, ou autre pour faciliter leur travail.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Co-éco, Groupe Citoyens ou étudiants
Public cible	ICI, Citoyens
Coûts RH	22 820 \$
Coûts matériel	-

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Contacter les organismes de réemploi et identifier leurs grands défis	Nb d'organismes contactés (100 %)
B. Offrir du soutien aux organismes : promotionnel, logistique, matériel ou autre, selon les besoins identifiés	Ressources financière, humaine ou matérielle prévues (sur 5 ans)
C. Offrir du soutien aux initiatives porteuses ponctuelles ou en démarrage	Ressources financière, humaine ou matérielle prévues (sur 6 ans)

Orientation 7 : suivi et acquisition de données

Mesure	33. Effectuer des audits du contenu des 3 voies de collecte résidentielle et petits ICI assimilables, aux moments clés de l'année
Objectif(s) du PGMR	• Améliorer la connaissance sur la composition des flux de matières enfouies au LET • Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET
Contexte	Améliorer la connaissance réelle des matières enfouies au LET permet de connaître les taux de récupération et d'orienter les priorités d'action. Vérifier l'intérêt des autres MRC clientes à participer à un projet groupé.
Responsable(s)	MRC
Collaborateurs	Municipalités, LET, Collecteurs, Cégep, Co-éco
Public cible	ICI, Citoyens, CRD
Coûts RH	20 000 \$
Coûts matériel	-

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Collecte d'information grâce aux caméras des camions et analyse (budget m. #22)	Informations collectées (analyse effectuée)
B. Caractérisation partielle des déchets au LET (préférentiellement) ou en bordure de rue, deux fois dans l'année	Caractérisation effectuée (analyse effectuée)

Mesure	34. Effectuer un suivi annuel des données de GMR et des montants perçus du MELCC et Recyc-Québec par les municipalités
Objectif(s) du PGMR	Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET
Contexte	Effectuer le suivi des statistiques en GMR afin d'évaluer l'évolution de la performance par municipalité et pour l'ensemble de la MRC.
Responsable(s)	Municipalités
Collaborateurs	Co-éco
Public cible	ICI, Citoyens, CRD
Coûts RH	19 741 \$
Coûts matériel	-

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Faire le bilan des tonnages pour les 3 voies de collecte et comparer avec les MRC similaires et le Québec	Bilan complet effectué annuellement (13 mun.) Bilan partagé aux municipalités (oui)
B. Ajouter les tonnages traités à l'écocentre dans le bilan	
C. Fréquence des collectes régulières et spéciales	
D. Tonnages de boues et s'assurer de leur recyclage	
E. Montant de la compensation sur la collecte sélective et de la redistribution de redevances à l'élimination et comparaison avec les MRC similaires et le Québec	

Mesure	35. Mesurer la performance des ilots de tri des lieux publics municipaux et proposer des améliorations
Objectif(s) du PGMR	• Réduire à 450 kg/pers./an les matières enfouies au LET • Recycler 75 % du PCPVM • Augmenter de 20 % le tonnage de MO récupéré par la collecte municipale
Contexte	Des modifications ou ajouts sur les équipements permet d'améliorer le taux de récupération de matières.
Responsable(s)	Municipalités
Collaborateurs	Co-éco
Public cible	Citoyens
Coûts RH	-
Coûts matériel	2 000 \$

Moyens de réalisation	Indicateurs (cibles)
A. Lors des campagnes d'ISÉ terrain, recueillir de l'information sur les ilots de tri publics (intérieur et extérieur) des municipalités visitées	Audit effectué (analyse effectuée)
B. Proposer des améliorations aux municipalités, lorsque pertinent	Solutions proposées (oui)

ANNEXE B : BUDGET ET ÉCHÉANCIER DÉTAILLÉ DU PLAN D'ACTION

Utiliser en complément l'Annexe A pour voir le contexte, les moyens de mise en œuvre, les responsables, les publics cibles, les collaborateurs, les indicateurs et résultats attendus.

Le tableau suivant est une reprise du tableau 5-2 *Revenus et coûts estimés pour la mise en œuvre* et vise à mettre en perspective les tableaux présentés dans les pages suivantes qui présentent les dépenses ventilées sur la période 2023-2030.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Revenus									
Subvention agent vert	2 500 \$		2 500 \$		2 500 \$		2 500 \$		10 000 \$
Subvention TRHF			17 500 \$						17 500 \$
Partenaires privés publicité	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	19 200 \$
Retour redevances*	308 000 \$	308 000 \$	308 000 \$	308 000 \$	308 000 \$	308 000 \$	308 000 \$	308 000 \$	2 464 000 \$
Total Revenus	312 900 \$	310 400 \$	330 400 \$	310 400 \$	312 900 \$	310 400 \$	312 900 \$	310 400 \$	2 510 700 \$
Coûts									
Total Coûts	122 470 \$	148 762 \$	203 235 \$	186 789 \$	211 803 \$	168 270 \$	175 760 \$	174 461 \$	1 391 550 \$
Surplus (déficit)	190 430 \$	161 638 \$	127 165 \$	123 611 \$	101 097 \$	142 130 \$	137 140 \$	135 939 \$	1 119 150 \$

*Le retour de redevances estimé annuellement est la moyenne des montants reçus entre 2015 et 2020 par les municipalités de la MRC.

Les tableaux des pages suivantes détaillent le budget prévu pour la mise en œuvre du PGMR. Ils doivent être utilisé en complément de l'annexe A.

Légende :

cour. : activités courantes des OM, aucun budget attribué

n.d. : il est impossible d'évaluer le budget à ce stade-ci

MESURES		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
ORIENTATION 1:		65 910 \$	69 354 \$	56 106 \$	61 854 \$	66 446 \$	64 941 \$	62 181 \$	68 630 \$	515 421 \$
1	A	RH	<i>cour.</i>	<i>cour.</i>	<i>cour.</i>	<i>cour.</i>	<i>cour.</i>	<i>cour.</i>	<i>cour.</i>	- \$
		Matériel								- \$
	B	RH	10 500 \$		11 130 \$		11 798 \$		12 506 \$	45 933 \$
		Matériel	2 000 \$		2 120 \$		2 247 \$		2 382 \$	8 749 \$
	C	RH	3 240 \$	4 326 \$	3 434 \$	4 586 \$	3 640 \$	4 861 \$	3 859 \$	33 098 \$
		Matériel		5 000 \$		5 300 \$		5 618 \$		21 873 \$
	D	RH		3 090 \$	382 \$	392 \$				3 864 \$
		Matériel								- \$
	E	RH	6 300 \$	6 489 \$	6 684 \$	6 884 \$	7 091 \$	7 303 \$	7 523 \$	56 022 \$
		Matériel	500 \$	515 \$	530 \$	546 \$	563 \$	580 \$	597 \$	4 446 \$
2	A	RH ou Mat.	21 500 \$	22 145 \$	22 809 \$	23 494 \$	24 198 \$	24 924 \$	25 672 \$	191 185 \$
3	A	RH	1 200 \$	1 236 \$	1 273 \$	1 311 \$	1 351 \$	1 391 \$	1 433 \$	10 671 \$
		Matériel								- \$
	B	RH	2 160 \$	2 225 \$	2 292 \$	2 360 \$	2 431 \$	2 504 \$	2 579 \$	19 207 \$
		Matériel	4 020 \$	4 020 \$	4 020 \$	4 020 \$	4 020 \$	4 020 \$	4 020 \$	32 160 \$
	C	RH			<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>			- \$
		Matériel			<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>			- \$
4	A	RH		7 500 \$		7 950 \$		8 427 \$		8 933 \$
		Matériel		1 500 \$		1 590 \$		1 685 \$		1 787 \$
	B	RH		600 \$		636 \$		674 \$		715 \$
		Matériel								- \$
5	A	RH	2 100 \$							2 100 \$
		Matériel	5 000 \$							5 000 \$
	B	RH	4 140 \$	309 \$	318 \$	328 \$	4 637 \$	347 \$	358 \$	10 806 \$
		Matériel	3 250 \$				3 289 \$			6 539 \$
6	A	RH		927 \$	763 \$	786 \$	810 \$	834 \$	859 \$	5 864 \$
		Matériel		5 000 \$	100 \$	103 \$	106 \$	109 \$	113 \$	5 647 \$
	B	RH		1 236 \$	150 \$	155 \$	159 \$	164 \$	169 \$	2 206 \$
		Matériel		2 000 \$	100 \$	103 \$	106 \$	109 \$	113 \$	2 647 \$
7	A	RH		618 \$		655 \$		694 \$		736 \$
		Matériel								- \$
	B	RH		618 \$		655 \$		694 \$		736 \$
		Matériel								- \$
	C	RH	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>					- \$
		Matériel	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>					- \$

MESURES		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
ORIENTATION 2:		25 740 \$	13 798 \$	14 212 \$	14 639 \$	53 930 \$	15 530 \$	15 996 \$	16 476 \$	170 320 \$
8	A	RH	3 000 \$	3 090 \$	3 183 \$	3 278 \$	3 377 \$	3 478 \$	3 582 \$	26 677 \$
		Matériel								- \$
	B	RH	720 \$	742 \$	764 \$	787 \$	810 \$	835 \$	860 \$	6 402 \$
		Matériel								- \$
9	A	RH	15 000 \$							15 000 \$
		Matériel								- \$
	B	RH			n.d.	n.d.				- \$
		Matériel			n.d.	n.d.				- \$
	C	RH				2 352 \$				2 352 \$
		Matériel								- \$
10	A	RH	420 \$	433 \$	446 \$	459 \$	473 \$	502 \$	517 \$	3 735 \$
		Matériel								- \$
	B	RH		1 236 \$	1 273 \$	1 311 \$	1 351 \$	1 391 \$	1 433 \$	9 471 \$
		Matériel								- \$
11	A	RH		1 500 \$	1 545 \$	1 591 \$	1 639 \$	1 688 \$	1 739 \$	11 494 \$
		Matériel								- \$
12	A	RH	n.d.	n.d.	n.d.					- \$
		Matériel	n.d.	n.d.	n.d.					- \$
13	A	RH	1 440 \$	1 483 \$	1 528 \$	1 574 \$	1 621 \$	1 669 \$	1 719 \$	12 805 \$
		Matériel								- \$
	B	RH	360 \$	371 \$	382 \$	393 \$	405 \$	417 \$	430 \$	3 201 \$
		Matériel								- \$
14	A	RH	cour.	cour.	cour.	cour.	cour.	cour.	cour.	- \$
		Matériel								- \$
	B	RH	4 800 \$	4 944 \$	5 092 \$	5 245 \$	5 402 \$	5 565 \$	5 731 \$	42 683 \$
		Matériel								- \$
15	A	RH				35 000 \$				35 000 \$
		Matériel				1 500 \$				1 500 \$

MESURES		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
ORIENTATION 3:		4 800 \$	22 680 \$	77 711 \$	78 399 \$	62 056 \$	56 667 \$	56 667 \$	56 667 \$	415 645 \$
16	A	RH	<i>cour.</i>	<i>cour.</i>	<i>cour.</i>					- \$
		Matériel								- \$
	B	RH	<i>cour.</i>	<i>cour.</i>	<i>cour.</i>					- \$
		Matériel								- \$
	C	RH	<i>cour.</i>	<i>cour.</i>	<i>cour.</i>					- \$
		Matériel								- \$
17	A	RH	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>					- \$
		Matériel	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>					- \$
	B	RH	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>					- \$
		Matériel	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>					- \$
	C	RH	1 236 \$							1 236 \$
		Matériel								- \$
18	A	RH		56 667 \$	56 667 \$	56 667 \$	56 667 \$	56 667 \$	56 667 \$	340 000 \$
		Matériel		1 000 \$						1 000 \$
	B	RH	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	- \$
		Matériel	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	- \$
	C	RH	4 800 \$							4 800 \$
		Matériel								- \$
	D	RH	4 944 \$	2 544 \$						7 488 \$
		Matériel		1 000 \$						1 000 \$
19	A	RH	16 500 \$	16 500 \$	16 500 \$					49 500 \$
		Matériel								- \$
	B	RH			5 232 \$	5 389 \$				10 621 \$
		Matériel								- \$
	C	RH		<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	- \$
		Matériel		<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	- \$

MESURES			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL	
ORIENTATION 4:			14 000 \$	22 922 \$	37 018 \$	12 376 \$	11 400 \$	11 742 \$	12 094 \$	12 457 \$	134 008 \$	
20	A	RH	Inclus m.#33					Inclus m.#33			- \$	
		Matériel										- \$
	B	RH										- \$
		Matériel	10 000 \$	10 300 \$	10 609 \$	10 927 \$	11 255 \$	11 593 \$	11 941 \$	76 625 \$		
C	RH	433 \$	446 \$	459 \$	473 \$	487 \$	502 \$	517 \$	3 315 \$			
	Matériel										- \$	
21	A	RH	n.d.	n.d.								- \$
		Matériel	n.d.	n.d.								- \$
22	A	RH	3 600 \$	1 545 \$								5 145 \$
												- \$
	B	RH	n.d.	n.d.	n.d.							- \$
			n.d.	n.d.	n.d.							- \$
	C	RH	Inclus m.#1					Inclus m.#1				- \$
												- \$
	D	RH				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	- \$	
												- \$
E	RH	1 000 \$	Plus 10% sur les coûts de collecte								1 000 \$	
											- \$	
F	RH	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	- \$		
	Matériel	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	- \$		
23	A	RH	cour.	cour.	cour.	cour.	cour.	cour.	cour.	cour.	- \$	
		Matériel										- \$
	B	RH	Inclus m.#9								- \$	
		Matériel										- \$
C	RH	2 400 \$	2 472 \$								4 872 \$	
	Matériel	8 000 \$	5 000 \$								13 000 \$	
24	A	RH ou Mat.	n.d.		n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	- \$	
25	A	RH	1 236 \$								1 236 \$	
		Matériel										- \$
	B	RH	1 236 \$								1 236 \$	
		Matériel										- \$
	C	RH	Inclus m.#8								- \$	
		Matériel										- \$
D	RH				n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	- \$		
	Matériel										- \$	
E	RH	1 308 \$								1 308 \$		
	Matériel										- \$	
26	A	RH				1 272 \$						1 272 \$
		Matériel				25 000 \$						25 000 \$

MESURES			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
ORIENTATION 5:			- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
27	AB	RH	- \$								- \$
		Matériel	- \$								- \$
28	AB	RH		- \$							- \$
		Matériel		- \$							- \$
29	AB	RH			- \$						- \$
		Matériel			- \$						- \$
ORIENTATION 6:			9 800 \$	7 722 \$	15 834 \$	17 096 \$	15 473 \$	15 817 \$	16 172 \$	16 501 \$	114 415 \$
30	A	RH	2 400 \$	2 472 \$	2 546 \$	2 623 \$	2 701 \$	2 782 \$	2 866 \$	2 952 \$	21 342 \$
		Matériel	500 \$	515 \$	530 \$	546 \$	563 \$	580 \$	597 \$	615 \$	4 446 \$
	B	RH		3 090 \$	3 183 \$	3 278 \$	3 377 \$	3 478 \$	3 582 \$	3 654 \$	23 641 \$
		Matériel		100 \$	103 \$	106 \$	109 \$	113 \$	116 \$	119 \$	766 \$
	C	RH	2 700 \$								2 700 \$
		Matériel									- \$
31	A	RH	4 200 \$								4 200 \$
		Matériel									- \$
	B	RH		1 545 \$							1 545 \$
		Matériel									- \$
	C	RH			4 452 \$	4 586 \$	4 723 \$	4 865 \$	5 011 \$	5 161 \$	28 797 \$
		Matériel			700 \$	721 \$					1 421 \$
D	RH			1 200 \$	1 236 \$					2 436 \$	
	Matériel			300 \$						300 \$	
32	A	RH			1 320 \$						1 320 \$
		Matériel									- \$
	B	RH				2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	12 500 \$
		Matériel									- \$
	C	RH			1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	9 000 \$
		Matériel									- \$
ORIENTATION 7:			2 220 \$	12 287 \$	2 355 \$	2 426 \$	2 499 \$	3 574 \$	12 651 \$	3 730 \$	41 741 \$
33	A	RH			Inclus m.#22	Inclus m.#22	Inclus m.#22	Inclus m.#22	Inclus m.#22	Inclus m.#22	- \$
		Matériel									- \$
	B	RH		10 000 \$					10 000 \$		20 000 \$
		Matériel									- \$
34	A	RH	420 \$	433 \$	446 \$	459 \$	473 \$	487 \$	502 \$	517 \$	3 735 \$
	B	RH	900 \$	927 \$	955 \$	983 \$	1 013 \$	1 043 \$	1 075 \$	1 107 \$	8 003 \$
	C	RH	240 \$	247 \$	255 \$	262 \$	270 \$	278 \$	287 \$	295 \$	2 134 \$
	D	RH	240 \$	247 \$	255 \$	262 \$	270 \$	278 \$	287 \$	295 \$	2 134 \$
	E	RH	420 \$	433 \$	446 \$	459 \$	473 \$	487 \$	502 \$	517 \$	3 735 \$
35	A	RH						Inclus m.#1			- \$
	B	RH					1 000 \$			1 000 \$	2 000 \$

ANNEXE C – ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GMR

K : MRC de Kamouraska, **R** : MRC de Rivière-du-Loup, **B** : MRC des Basques, **T** : MRC de Témiscouata

Organismes d'information, de sensibilisation et d'éducation		
Nom et type	Coordonnées et territoire d'intervention	Principales activités et matières visées
Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco)	1650, rue de la Ferme Sainte-Anne-de-La-Pocatière G0R 1Z0 418 856-2628 info@co-eco.org	Information, sensibilisation et éducation environnementale et 3RV, accompagnement et assistance technique en GMR, plan de gestion intégrée et développement de partenariats
OBNL	Territoire : KRB et autres	
Conseil régional de l'environnement Bas-Saint-Laurent (CRE)	88, rue Saint-Germain Ouest Rimouski G5L 4B5 418 721-5711	Organisme de concertation en matière de protection de l'environnement et de développement durable, dont la gestion des matières résiduelles.
OBNL	Territoire : Bas-Saint-Laurent	
Synergie Bas-Saint-Laurent	235 Av St-Jérôme local 312, Matane, QC G4W 3A7 418 562-3171	Intégrer plus de circularité dans l'économie grâce à des stratégies de réduction, de réemploi, de recyclage et de valorisation des matières résiduelles des industries, des commerces et des institutions.
OBNL	Territoire : Bas-Saint-Laurent	

Organismes et entreprises de transport		
Nom et type	Coordonnées et territoire d'intervention	Principales activités et matières visées
Campor environnement inc.	98, des Équipements Rivière-du-Loup 418 867-8577	Collecte et transport de matières dangereuses et de boues
Entreprise privée	Territoire : Est du Québec	
Conteneurs KRT inc.	10 rue Charles Saint-Pierre Rivière-du-Loup G5R 5V3 418 862-0309	Vente et location de conteneurs, transport des matières résiduelles, centre de tri des rebuts de construction et de démolition et broyage de rebuts de bois
Entreprise privée	Territoire : KRTB	
Conteneur Perrault Gagné	195, Route de la Montagne Notre-Dame-du-Portage 418 868-1222	Location et transport de conteneurs
Entreprise privée	Territoire : KR	
Municipalité de Saint-Cyprien	101-B, rue Collin Saint-Cyprien 418 963-2730	Collecte et transport de matières résiduelles municipales
Municipal	Territoire : R	
Récupération Rivière-du-Loup et KRTB enr.	50, rue du Havre Rivière-du-Loup 418 868-9617	Collecte et récupération carton et plastique
Entreprise privée	Territoire : KR	
Sani Lang inc. (division de Campor Environnement)	32, route Transcanadienne Nord Témiscouata-sur-le-Lac 418 854-1797	Collecte et transport de boues municipales, d'installations septiques et agroalimentaires
Entreprise privée	Territoire : Est du Québec	
Services sanitaires A. Deschênes inc.	3, route à Cœur Trois-Pistoles 418 851-2388	Collecte des matières résiduelles, vente et location de conteneurs
Entreprise privée	Territoire : KRTB	

Organismes et entreprises de réduction et de réemploi		
Nom et type	Coordonnées et territoire d'intervention	Principales activités et matières visées
Carrefour d'Initiatives Populaires de Rivière-du-Loup	9, rue Lafontaine Rivière-du-Loup 418 867-5735	Récupération, transformation et redistribution de denrées alimentaires, sécurité alimentaire, cuisines collectives, ateliers de base en cuisine, Escouade alimenTerre, frigos-Partagés et lutte au gaspillage alimentaire
OBNL	Territoire : R	
Centre d'entraide Maskoutain (CEM) RDL Banque alimentaire	181, rue Témiscouata 9, rue Taché Rivière-du-Loup 418 551-5599	Vente de meubles, vêtements, accessoires, articles de maison Distribution alimentaire (une fois par mois)
OBNL	Territoire : R	
Co-éco –Écochantier	100, rue Delage Rivière-du-Loup 418 894-4123	2 centres de réemploi et une boutique en ligne qui offrent des matériaux conventionnels (armoires, lavabos, boîtes électriques, céramiques variées, peintures, etc.) et des matériaux patrimoniaux (portes, fenêtres, quincaillerie et moulures). Entrepôts situés à Rivière-du-Loup.
OBNL	Territoire : KRB	
Frigitec enr.	164, rue Lafontaine Rivière-du-Loup 418 868-0058	Réemploi d'électroménagers, vente de fournitures et pièces
Entreprise privée	Territoire : R	
Joujouthèque	30, rue Delage Rivière-du-Loup 418 862-8741	Réemploi et prêts de jeux et jouets
Organisme communautaire	Territoire : R	
La belle antiquaire	60 C rue Durocher, Rivière-du-Loup 418 860-2811	Réemploi de meubles et accessoires
Entreprise privée	Territoire : R	
Meubles et Design Poitras	5, rue Poitras, Rivière-du-Loup 418 862-2887	Revente de meubles usagés récupérés chez des clients du magasin (meubles neufs)
Entreprise privée	Territoire : R	
Société St-Vincent-de-Paul	121, rue Lafontaine Rivière-du-Loup 418 862-0649	Distribution de vêtements pour les familles à faible revenu
Organisme communautaire	Territoire : R	

Studio Maya	540, rue Lafontaine Rivière-du-Loup 418 863-6955	Réemploi de vêtements et d'accessoires
Entreprise privée	Territoire : R	
Friperie de Saint-Hubert	10, rue Saint-Rosaire Saint-Hubert-de-RDL 418 499-3361/418 497-3583	Réemploi de vêtements et d'articles usagés
Organisme communautaire	Territoire : R	
Trésors de Joséphine	36, chemin Taché Est Saint-Hubert-de-RDL 418 497-3900	Réemploi de vêtements et d'articles usagés
OBNL	Territoire : R	
Comptoir d'économie	344, rue Principale Saint-Modeste 418 860-3693	Réemploi de vêtements et d'articles usagés
Organisme communautaire	Territoire : R	

ANNEXE D - ADRESSES DES POINTS DE DÉPÔT (REP)

Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises (Q-2, r. 40.1) pour les produits sous Responsabilité élargie du producteur (REP)

Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) Québec		
Ameublement Tanguay	Rivière-du-Loup	245, boul. de l'Hôtel-de-Ville 418 867-4711
Bureau en gros	Rivière-du-Loup	250, boul. de l'Hôtel-de-Ville 418 867-5959
Écocentre Rivière-du-Loup	Rivière-du-Loup	100, rue Delage 418 856-2628
Dépôt Électronique Mercier	Rivière-du-Loup	162, rue Fraser 418 862-7269
Écocentre Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	151, 1 ^{er} Rang Est 418 856-2628

Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)		
Garage Saindon 1987 inc.	Cacouna	650, rue du Patrimoine 418 862-8519
Campor Environnement inc.	Rivière-du-Loup	98, rue des Équipements 418 867-8577
Écocentre Rivière-du-Loup	Rivière-du-Loup	100, rue Delage 418 856-2628
Garage G. Lahey inc.	Rivière-du-Loup	59, boul. Cartier 418 867-8118
GM -Bérubé Chevrolet Cadillac Buick GMC Ltée	Rivière-du-Loup	101, boul. Cartier 418 862-6324
Lefebvre Mécanik inc. (OK Pneus)	Rivière-du-Loup	625, boul. Armand-Thériault 418 862-6444
Monsieur Muffler	Rivière-du-Loup	14, rue Léveillé 418 862-6785
Station-Service Denis Pelletier inc.	Rivière-du-Loup	69, rue Fraser 418 862-1960
TOYOTA Rivière-du-Loup Toyota	Rivière-du-Loup	159A, rue Fraser 418 862-3222
Municipalité de Saint-Antonin	Saint-Antonin	259, rue Principale 418 862-1056
Écocentre Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	151, 1 ^{er} Rang Est 418 856-2628

Peinture récupérée (Éco-peinture)		
Dépôt L'Isle-Verte	L'Isle-Verte	335, 2 ^e rang 418 898-2812
Dépôt Notre-Dame-du-Portage	Notre-Dame-du-Portage	560, route de la Montagne 418 862-9163
BMR Avantis-Coopérative	Rivière-du-Loup	273, boul. de l'Hôtel-de-Ville 418 862-9316
Canadian Tire Rivière-du-Loup	Rivière-du-Loup	237, boul. de l'Hôtel-de-Ville 418 862-0106
Écocentre Rivière-du-Loup	Rivière-du-Loup	100, rue Delage 418 856-2628
RONA	Rivière-du-Loup	30, du Carrefour 418 867-7662
Dépôt Saint-Antonin	Saint-Antonin	24, rue Pelletier 418 862-1056
BMR – La coop Agriscar	Saint-Antonin	123, rue du Carrefour 418 868-1184
BMR – La coop Agriscar	Saint-Arsène	108, rue de la Coop, Saint-Arsène 418 862-3795
Dépôt Saint-Cyprien	Saint-Cyprien	114, rue du Parc 418 963-2730
Dépôt Saint-Épiphanie	Saint-Épiphanie	280, rue Bernier 418 862-0052
Dépôt Saint-François-Xavier-de-Viger	Saint-François-Xavier-de-Viger	68, rue Principale 418 497-2302
Écocentre Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	151, 1 ^{er} Rang Est 418 856-2628
Dépôt Saint-Modeste	Saint-Modeste	312, rue Principale 418 867-2352
Dépôt Saint-Paul-de-la-Croix	Saint-Paul-de-la-Croix	80, rue Principale Ouest 418 898-2031

Appel à Recycler ^{MD}		
Familiprix	Cacouna	535, rue du Patrimoine 418 867-3569
Familiprix	L'Isle-Verte	136A, rue du Seigneur-Côté 418 898-3111
Batteries Expert	Rivière-du-Loup	89B, boulevard Cartier 418 816-3001
BMR Avantis-Coopérative	Rivière-du-Loup	273, boul. de l'Hôtel-de-Ville 418 862-9316
Bureau en Gros	Rivière-du-Loup	250, boul. de l'Hôtel-de-Ville 418 867-5959
Canadian Tire	Rivière-du-Loup	237, boul. de l'Hôtel-de-Ville 418 862-0106
Écocentre Rivière-du-Loup	Rivière-du-Loup	100, rue Delage 418 856-2628
Électronique Mercier	Rivière-du-Loup	162, rue Fraser 418 862-7269
Familiprix	Rivière-du-Loup	200, rue Témiscouata 418 -862-2176
Jean Coutu	Rivière-du-Loup	240, rue Lafontaine 418 862-6326
RONA	Rivière-du-Loup	30, du Carrefour 418 867-7662
Alain Mailloux Dynatech	Saint-Antonin	788, chemin de la Rivière-Verte 418 867-3811
Surplus général Tardif (1991) inc.	Saint-Antonin	10, rue Lévesque 418 867-1705
Uniprix	Saint-Antonin	78A, rue Principale 418 605-1545
Municipalité de Saint-Cyprien	Saint-Cyprien	101B, rue Collin 418 963-2730
Municipalité de Saint-Épiphanie	Saint-Épiphanie	220, rue du Couvent 418 862-0052
Écocentre Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	151, 1 ^{er} Rang Est 418 856-2628
Municipalité de Saint-Modeste	Saint-Modeste	312, rue Principale 418 867-2352

Je recycle pour MIRA et pour ma planète		
Hugues Guérette inc.	Cacouna	535, rue de l'Église 418 862-6164
Familiprix	Cacouna	535, rue du Patrimoine 418 867-3569
Familiprix	L'Isle-Verte	136, rue du Seigneur Côté 418 898-3111
Municipalité de L'Isle-Verte	L'Isle-Verte	141, rue Saint-Jean-Baptiste 418 898-2812
Poste Canada	L'Isle-Verte	132, rue Saint-Jean-Baptiste 418 898 2002
École secondaire Notre-Dame	Rivière-du-Loup	56, rue St-Henri 418 862-8257
Michel Rouleau Opticien	Rivière-du-Loup	30, Frontenac 418 862-0220
Ville de Rivière-du-Loup	Rivière-du-Loup	65, rue de l'Hôtel-de-Ville 418 867-6699

RecycFluo		
Édifice municipal de Saint-Arsène	Saint-Arsène	49, rue de l'Église 418 867-2205
Écocentre Rivière-du-Loup	Rivière-du-Loup	100 rue Delage 418 856-2628
Groupe Dynaco BMR	Rivière-du-Loup	273, boul. de l'Hôtel-de-Ville 418 862-9316
RONA	Rivière-du-Loup	30, rue du Carrefour 418 867-7662
Écocentre Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	151, 1 ^{er} Rang Est 418 856-2628

ANNEXE E – RAPPORT DE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE DU PGMR 2020

Rapport final de mise en œuvre du PGMR 2016-2020, MRC de Rivière-du-Loup

MATIÈRES RECYCLABLES			
No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Synthèse et commentaires
1. Desservir et outiller les immeubles à logements et ICI			
1.1	Les devis de collecte des municipalités prévoient la desserte de tous les immeubles à logements R : Municipalités C : MRC	2018	RÉALISÉ 2018 : Les municipalités ont été sondées à ce sujet et elles desservent toutes leurs immeubles à logement.
1.2	Une tournée de sensibilisation porte-à-porte sera effectuée dans les immeubles à logements et les ICI R : Municipalités C : MRC	2019	RÉALISÉ 2020 : Deux agents de sensibilisation ont sillonné la ville de Rivière-du-Loup, les municipalités de Cacouna, de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et de Saint-Cyprien. 63 multilogements ont été visités, 305 accroche-portes ont été distribués aux logements visités. Les conteneurs ont également été observés en fonction de leur position, de leur signalisation et de leur contenu. Les agents ont discuté avec les locataires de 112 logements et près de 92 d'entre eux ont accepté d'échanger. -Sur les 56 conteneurs à déchets observés, 39 % d'entre eux contenaient des matières recyclables. -Sur les 65 conteneurs pour le recyclage visités, 45 % étaient contaminés. -Les 2/3 des multilogements visités n'avaient pas de bac brun visible ou était inutilisés. Toutefois, on a observé peu de contaminant dans ces bacs. -Pour les bacs bruns, 50 % des personnes sondées n'étaient pas intéressées à les utiliser. Chacune des ville/municipalité visitée ont reçu leur propre bilan de la tournée sur leur territoire. <i>Comme le tri des matières doit être amélioré dans les multilogements et les ICI, les informations recueillies permettront d'orienter les futures campagnes de sensibilisation.</i>
1.3	L'obligation de participer sera inscrite dans les règlements municipaux (immeubles à logements et ICI) R : Municipalités C : MRC	2018	EN COURS 2018 : Une proposition de règlement type de collecte des matières résiduelles a été présentée aux DG dans un but d'arrimer leurs règlement au PGMR. 2019 : Un suivi téléphonique a été effectué et le règlement type accompagné des explications a été renvoyé aux directeurs. 2020 : La municipalité de Saint-Éphémère a demandé à Co-éco d'analyser son règlement. <i>Les changements envisagés au programme de compensation pour la collecte sélective risquent d'inciter les municipalités à réfléchir aux moyens de faire participer davantage les ICI et les multilogements. Le comité de révision du PGMR entamera la réflexion à savoir si cette mesure est pertinente à reconduire ou non.</i>
1.4	Projet pilote de collecte des plastiques agricoles à part de la collecte des matières recyclables R : Municipalités C : UPA	2018	EN COURS 2019-2020 : Avec la crise du recyclage les débouchés sont moins nombreux pour les plastiques de ce type. De plus, la méthode de collecte retenue peut être un frein pour certains agriculteurs. C'est pourquoi un comité de discussion bas-laurentien a été créé en 2019 ayant pour objectifs : dresser un portrait des gisements, mettre en place un programme de récupération visant l'amélioration des pratiques d'utilisation des plastiques agricoles, sensibiliser les élus et les utilisateurs à la problématique et présenter des alternatives pour réduire à la source en exposant les coûts-bénéfices reliés à l'entreposage de fourrages tout en tenant compte des coûts environnementaux. <i>D'ici avril 2021, le comité bas-laurentien sur les plastiques agricoles aura dressé le portrait des gisements à l'échelle régionale. En parallèle, sur la scène provinciale un comité chapeauté par AgriRécup et le MELCC regroupant les principaux acteurs de la filière poursuivra la mise sur pied d'un programme permanent de recyclage des plastiques agricoles.</i>

MATIÈRES RECYCLABLES			
No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Synthèse et commentaires
2. Faciliter la participation de la population saisonnière			
2.1	Du service-conseil sera offert aux établissements touristiques pour l'obtention d'ICI on recycle R : municipalités C : établissements touristiques, MRC, R-Q	2018	EN COURS 2019 : En raison du fait que la MRC est l'hôte d'une population saisonnière importante composée de villégiateurs et de touristes qui ne connaissent pas nécessairement les règles de tri dans la MRC de Rivière-du-Loup, mais qui participent à l'augmentation estivale des tonnages de matières résiduelles cette mesure est tout à fait pertinente. Les établissements touristiques ciblés ont reçu une offre d'accompagnement pour la certification. Une certification est en cours avec le Cénacle, Maison de prière. En raison de la pandémie, les établissements touristiques ont ralenti leurs activités. Cette action pourrait de nouveau être poursuivie lorsque le secteur du tourisme reprendra ses activités normales.
2.2	Les règlements de taxation des municipalités prévoient un crédit de taxes pour les établissements touristiques certifiés ICI on recycle R : Municipalité	2018-2019	SUSPENDU (possibilité de reconduite) Si des entreprises touristiques obtiennent une certification ICI on recycle+ et si la municipalité a implanté une TI pour ses ICI, alors une réflexion s'ensuivra ensuite pour évaluer la faisabilité de mettre en place un crédit de taxes pour les entreprises touristiques. Cette action pourrait de nouveau être poursuivie lorsque le secteur du tourisme reprendra ses activités normales.
3. Équiper de contenants de récupération les lieux publics municipaux et scolaires			
3.1	Des activités de sensibilisation seront réalisées par des jeunes au sujet de la récupération dans les lieux publics municipaux et seront réutilisées dans les écoles secondaires par la suite R : Municipalités, commissions scolaires, écoles C : MRC, ÉEQ, R-Q,	2015	SUSPENDU 2019 : Une demande groupée au programme la Table de récupération hors foyer permettant de financer des îlots de tri dans les lieux publics pour plusieurs municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup a été déposée, mais en raison du fort volume de demandes, la candidature de la MRC n'a pas été retenue. Ce financement aurait pu aider au démarrage d'un projet de sensibilisation pour le recyclage impliquant des jeunes dans les écoles secondaires. Néanmoins vu l'intérêt d'impliquer les jeunes dans la sensibilisation aux matières recyclables, une veille pour une reconduction du programme de la Table de récupération hors foyer pourrait être fait et une possible reconduction de cette mesure pourrait être étudiée pour le prochain PGMR.
3.2 et 3.3	Les municipalités équiperont l'ensemble des lieux publics municipaux de contenants de récupération de matières recyclables ET les devis d'entretien des lieux publics comprendront un coût distinct pour l'entretien des contenants de récupération. R : Municipalités C : MRC, ÉEQ, R-Q	2016	SUSPENDU (possibilité de reconduite) 2016 : 6 municipalités ont fait l'achat d'îlots de tri : Isle-Verte, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Rivière-du-Loup, Saint-Antonin, Saint-Cyprien, Saint-Hubert. Le programme de la Table pour la récupération hors-foyer a pris fin le 31 décembre 2016, mais les municipalités ont été invitées à tout de même en prévoir l'achat de leur planification budgétaire au mois d'octobre 2017. 2019 : Reconduction du programme de récupération hors foyer pour l'achat d'îlots de tri mais la candidature de la MRC n'a pas été retenue en raison d'un fort volume de demande. Co-éco demeure à l'affût d'une future reconduction du programme de la Table pour la récupération hors foyer et le comité de révision étudiera la pertinence de la reconduction de cette mesure pour le prochain PGMR.
3.4 et 3.5	Les progrès réalisés dans les lieux publics municipaux seront mesurés et montrés en exemple par la MRC aux gestionnaires d'institutions scolaires. 3.5 : Du financement sera recherché par la MRC pour l'achat de contenants et pour réaliser des activités de sensibilisation R : Municipalités C : MRC, ÉEQ, R-Q	2017-2018	EN COURS (à reconduire) 2018 à 2020 : Des recherches ont permis d'évaluer des méthodes pour calculer les progrès mesurés. Or, une discussion en 2019 en comité consultatif a permis de prévoir une caractérisation devant se faire en 2020 au Centre Premier Tech avant et après l'implantation du tri à 3 voies et les améliorations à la cantine. En raison de la pandémie le projet n'a pas eu lieu puisque les arénas ont été fermées au public. Le projet de caractérisation sera reconduit lorsque la tenue de match devant public sera de nouveau autorisée et comme mentionné plus haut, Co-éco restera à l'affût d'une reconduction du Programme la Table pour la récupération hors foyer pour le proposer de nouveau à la MRC.

MATIÈRES ORGANIQUES			
No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Synthèse et commentaires
4. Sensibiliser intensivement la population à la collecte des bacs bruns			
4.1	Tournée porte-à-porte, campagne dans les écoles, campagne médiatique et services-conseil aux ICI et les gestionnaires d'immeuble à logements R : Co-éco C : SÉMER, Ville RDL, municipalités clientes SÉMER	2016-2020	RÉALISÉ 2019-2020 : Il y a eu : une tournée dans les écoles primaires pour l'implantation de la collecte des matières organique ainsi que des kiosques et ateliers de sensibilisation à la bonne gestion des matières organiques. La nouvelle campagne médiatique <i>Mon bac brun, ma solution d'avenir</i> suit son cours. De plus, comme mentionné à la mesure 1.2, deux agents à l'été 2020 ont parcouru le territoire de la MRC pour caractériser les matières résiduelles des multilogements et sensibiliser les locataires. Service-conseil ICI : Des tournées d'appels ont été effectuées au fil des ans pour offrir de l'accompagnement aux ICI pour implanter la collecte des matières organiques. Des ICI ont été visités et des suivis téléphoniques sont effectués annuellement. L'école secondaire de Rivière-du-Loup a reçu une subvention pour construire des îlots de tri que l'on a dû modifier avant d'être mis en fonction. En 2019, la collecte des matières organiques a débuté à la cafétéria de l'école qui a reçu de l'accompagnement de la part de Co-éco. <i>Les tonnages augmentent, mais lentement dans la MRC de Rivière-du-Loup. Ce qui signifie que la sensibilisation pour inciter les citoyens à participer au bac brun est toujours d'actualité. On dénote des freins à la participation de locataires de multilogements et de certains ICI de la MRC qui devront être ciblés lors de prochaines campagnes de sensibilisation</i>
4.2	Étude des retombées des actions de sensibilisation pour orienter la suite de la campagne par un groupe formé d'agents de communication des principales villes et MRC. R : Co-Éco C : SÉMER, Ville RDL, municipalités clientes SÉMER	2017-2020	RÉALISÉ Une Table de concertation réunissant des chargés de communication des principales villes et de la MRC a été créée en 2016. Elle se réunit annuellement pour discuter et analyser des actions de communication communes. <i>Les rencontres se poursuivront au courant du PGMR 2020+, mais une mesure précise à cet effet ne sera pas nécessairement mise de l'avant dans le prochain PGMR 2020+.</i>
5.Favoriser la gestion locale des résidus verts			
5.1	Promouvoir le compostage domestique et l'herbicyclage comme mode de gestion pour les résidus verts. R : MRC C : Municipalités	2016-2020	RÉALISÉ Chaque année les animateurs culturels des municipalités reçoivent une offre de tenue de kiosque pour leurs événements lors desquels des dépliants sont distribués à ces sujets. En 2018, des propositions d'article sur l'herbicyclage et le feuillicyclage ont été transmises aux directeurs généraux pour qu'ils les diffusent dans leur bulletin municipal. <i>Le comité de révision devra évaluer comment cette mesure sera reconduite au PGMR 2020+ puisque les quantités de feuilles mortes et autres résidus verts sont en augmentation à l'écocentre et les coûts liés à leur gestion augmentent aussi.</i>

MATIÈRES ORGANIQUES			
No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Synthèse et commentaires
5.2	Des collectes saisonnières de feuilles seront prévues aux devis de collecte des municipalités et/ou des lieux de dépôt volontaire selon les besoins. Un service-conseil sera offert par la MRC pour développer le traitement local. La gestion locale sera prévue aux devis d'entretien des espaces verts municipaux. R : MRC C : Municipalités	2018-2019	EN COURS 2018 : Les municipalités ont été sondées pour savoir lesquelles offrent un service de collecte des feuilles mortes et/ou possèdent un dépôt vert. Il en est ressorti que seul 4 municipalités sur 11 géraient les feuilles de leurs citoyens. 2019 : Les municipalités ont été sondées pour savoir lesquelles incluent dans leur devis d'entretien des espaces verts l'obligation de gérer localement ces résidus. Sur 4 municipalités donnant à contrat l'entretien de leurs espaces verts municipaux, 1 avait une clause de valorisation. L'ajout de collecte de feuille a été discuté en comité d'orientation. Pour les municipalités gérant elles-mêmes les espaces verts, il s'avère que le feuillicyclage est difficile à appliquer et que les feuilles ont tendance à se retrouver aux ordures. 2020 : Les DG ont reçu un document les invitant à organiser des collectes saisonnières des feuilles mortes incluant quelques conseils organisationnels pour ce type d'événement. <i>Le comité de révision devra évaluer comment cette mesure sera reconduite au PGMR 2020+ puisque les quantités de feuilles mortes et autres résidus verts sont en augmentation à l'écocentre et les coûts liés à leur gestion augmentent aussi.</i>
5.3	L'interdiction de mettre les résidus verts dans la collecte des déchets sera inscrite dans les règlements de collecte municipaux R : MRC C : Municipalités	2018-2019	EN COURS 2018 : Une proposition de règlement type de collecte des matières résiduelles a été présentée aux DG dans un but d'arrimer le règlement au PGMR. 2019 : Un suivi téléphonique a été effectué et le règlement type accompagné d'explications a été renvoyé aux directeurs. 2020 : La municipalité de Saint-Épiphanie a demandé à Co-éco d'analyser son règlement en fonction du règlement type pour évaluer les modifications à faire afin de le moderniser.
6. Valoriser à 100% les boues municipales et les boues de fosses septiques			
6.1	Des outils d'information concernant la gestion des boues municipales seront préparés par la MRC et diffusés auprès des municipalités. Elles seront aussi sensibilisées à leurs responsabilités concernant la vidange des fosses septiques R : Municipalités C : MRC	2017	EN COURS Les municipalités sont sondées annuellement sur la vidange des étangs aérés. Celles dont la vidange approche ont été sensibilisées à l'ajout d'une clause de valorisation et le <i>Guide pour la valorisation des biosolides municipaux</i> leur a été partagé. 2020 : Le comité consultatif a mis de l'avant le manque de connaissances de la part des municipalités concernant le traitement des boues municipales. En effet, des manipulations en amont pourraient éviter l'enfouissement de ces dernières. De plus, le Guide distribué est volumineux. Le comité a proposé qu'en début 2021 soit organisé une formation sur la gestion des matières résiduelles. Josiane Thériault membre du comité a proposé de faire une présentation sur le sujet. <i>Suite à cette présentation, le comité de révision évaluera si un accompagnement plus poussé au sujet de la gestion des boues municipales sera proposé.</i>
6.2	Offrir du service-conseil pour planifier la mise en œuvre la vidange des installations municipales (et un accompagnement sera également disponible pour compléter la base de données SOMAEU) R : Municipalités C : MRC	2017-2020	RÉALISÉ 2018 : Les municipalités ont été sondées concernant la vidange des fosses septiques de leur territoire pour d'obtenir le portrait actuel. Depuis, à chaque année, celles effectuant une vidange de leurs installations municipales sont sensibilisées à l'intérêt de l'ajout d'une clause de valorisation à leur contrat. 2020 : Lors de la tournée téléphonique annuelle adressée aux DG, ils ont été sondés pour évaluer leur besoin en accompagnement pour compléter la base de données SOMAEU. Pour l'instant, aucun d'entre eux n'en ont exprimé le besoin.

Rapport final de mise en œuvre du PGMR 2016-2020, MRC de Rivière-du-Loup

MATIÈRES ORGANIQUES

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Synthèse et commentaires
6.3	L'opportunité d'un regroupement pour la vidange des fosses septiques sera étudiée par la MRC R : Municipalités C : MRC	2018	EN COURS 2020 : Les DG se sont montrés intéressés à évaluer la pertinence de créer des groupements intermunicipaux pour la vidange des fosses septiques suite à une présentation faite par Co-éco en février. Les DG ont ensuite reçu un argumentaire pour présenter l'intérêt de constituer des groupements à leur conseil municipal. Le conseil de Saint-Arsène et celui de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs se sont montrés intéressés. À la fin de l'été 2020, Co-éco a reçu le mandat de préparer des scénarios de regroupement et est dans l'attente de recevoir le feu vert pour les présenter aux DG lors d'une rencontre organisée par la MRC. <i>Sachant que le Ministère recommande chaudement la mise sur pied d'une gestion municipale ou régionale (par MRC) de la vidange des boues de fosses septiques pour réduire la pollution associée à la défaillance de certains systèmes (MELCC, 2015), si l'intérêt pour un regroupement tombe, les municipalités de Saint-Arsène et de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs pourraient être accompagnées par Co-éco. Le Comité sera également invité à réfléchir à la reconduction de cette mesure au PGMR 2020+.</i>

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION

No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Synthèse et commentaires
7. Compléter les services offerts pour les résidus de CRD des citoyens			
7.1	Ouverture d'un 3 ^e écocentre sur le site du LET accessible aux petits ICI. Les résidus non triés seront acceptés à un coût plus élevé que les matières triées et dès l'ouverture l'accès aux citoyens du LET pour la disposition gratuite des déchets sera prohibé. R : MRC C : Municipalités, Co-Éco	2019	EN COURS 2020 : L'écocentre de Rivière-du-Loup arrivait en fin de vie et il fallait envisager une solution durable. C'est pourquoi Co-éco a eu le mandat de présenter des scénarios pour le mettre à niveau et lui permettre d'accueillir les ICI. Une présentation des scénarios a été effectuée par Co-éco au conseil des maires de décembre. La solution de construire un écocentre ICI à Rivière-du-Loup et d'établir un point de services pour ces derniers au LET de Cacouna a reçu l'approbation. <i>Les subventions provinciales pour aider au réaménagement des écocentres ont été annoncées et la MRC réfléchit à faire part de son intérêt. Si les démarches pour la réalisation du nouvel écocentre se poursuivent, le comité de révision évaluera si des mesures de suivi au PGMR devront être ajoutées pour encadrer les activités du nouvel écocentre.</i>
7.2	La MRC collaborera avec Co-éco pour réaménager l'écocentre de Rivière-du-Loup pour le rendre plus sécuritaire et mieux adapté aux besoins grandissants de la population R : MRC C : Municipalités, Co-Éco	2017-2020	EN COURS 2020 : voir mesure 7.1.

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION			
No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Synthèse et commentaires
7.3	La MRC produira des outils d'information pour inciter les citoyens à utiliser l'écocentre. La diffusion des outils imprimés sera faite lors de l'émission des permis CRD R : MRC C : Municipalités, Co-Éco	2018	RÉALISÉ (en continu) 2017 à 2020 Les inspecteurs municipaux et de la MRC ont approuvé le document proposé par Co-éco qui oriente les citoyens pour la bonne gestion des résidus CRD et devant être remis lors de l'émission de permis. Les inspecteurs distribuent normalement ce document qui est révisé chaque année lors de l'émission de permis. <i>Cette mesure sera réévaluée par le comité pour déterminer si un document sous forme de dépliant pourrait être remis.</i>
7.4	Des mesures de contrôle seront étudiées par les municipalités pour être intégrées à leur règlement d'urbanisme. Par exemple, une preuve de dépôt des résidus CRD aux écocentres à tous citoyens ayant demandé un permis CRD pourrait être exigée. R : MRC C : Municipalités, Co-Éco	2018	SUSPENDU 2019 La MRC suspend cette mesure par crainte qu'elle ne dépasse le champ réglementaire des municipalités. 2020 RECYC-QUÉBEC présente à titre de solution municipale pour la bonne gestion des résidus CRD, l'obligation pour les citoyens de présenter une preuve de gestion de ces derniers. <i>Le comité de révision sera invité à réfléchir à la pertinence de reconduire cette mesure au prochain PGMR.</i>
8. Étendre les services d'écocentres pour les résidus CRD des entrepreneurs et des ICI			
8.1 et 8.2	L'écocentre du LET sera conçu pour accueillir les volumes supplémentaires générés par les entrepreneurs et les ICI qui n'auront plus accès au LET. Un mode de tarification compétitif avec les coûts de l'enfouissement sera établi. Dans une optique de complémentarité des services, le coût sera plus élevé que le traitement direct par les recycleurs privés. R : MRC C : Ville de Rivière-du-Loup, Co-Éco	2018-2019	EN COURS Voir mesure 7.1 pour l'accueil des ICI à l'écocentre de Rivière-du-Loup. Les modes de tarifications identifiés ici demeurent d'actualité surtout avec la venue possible d'un nouvel écocentre puisqu'il est souhaitable que les citoyens et les ICI ciblés préfèrent utiliser les services de l'écocentre en complémentarité avec celui offert par les recycleurs privés plutôt que d'aller au LET et ce pour réduire les quantités de résidus CRD enfouis. <i>Les subventions provinciales pour aider au réaménagement des écocentres seront officiellement annoncées au printemps 2021 et la MRC réfléchit à faire part de son intérêt. Si les démarches pour la réalisation du nouvel écocentre se concrétisent, la MRC en collaboration avec Co-éco détermineront une grille tarifaire qui incitera les citoyens à utiliser les services des écocentres et des recycleurs privés plutôt que d'aller au LET.</i>
8.3	Une initiative privée de collecte de bois a été menée par divers acteurs industriels en 2014 et 2015. La MRC étudiera la possibilité de collaborer avec eux afin de permettre l'extension de ce service à d'autres secteurs de la MRC. R : MRC C : Ville de Rivière-du-Loup, Co-Éco	2019	EN COURS La contamination d'une première catégorie de résidus de bois (propre, panneaux de contreplaqué ou de lamelles orientées, bois d'ingénierie récupéré et trié) par une autre catégorie de résidus de bois jugés contaminés (verni, teint, huilé ou enduit de colle) ne facilite pas la valorisation des premiers est toujours d'actualité. C'est pourquoi et comme mentionné plus haut la <i>Stratégie de valorisation de la matière organique</i> accorde une attention particulière à cette problématique. <i>Si le projet d'un écocentre pouvant accueillir les ICI à Rivière-du-Loup voit le jour, une attention particulière sera portée à la séparation de la première catégorie de bois de la deuxième catégorie de bois.</i>
8.4	La MRC produira des outils d'information pour les municipalités afin de les inciter à bien gérer leurs résidus de CRD (voirie, entretien des bâtiments municipaux). Les devis de travaux municipaux comprendront l'obligation de valoriser les matières résiduelles. R : MRC C : Ville de Rivière-du-Loup, Co-Éco	2019	EN COURS 2020 : Les municipalités ont été sondées en début d'année pour savoir si elles avaient entrepris des travaux et si elles avaient ajouté une obligation de valorisation de leurs résidus de CRD dans leur devis de travaux. 11 municipalités sur 13 ont entrepris ce type de travaux et plus de la majorité ne savent pas ce qu'il advient de leurs résidus. <i>Sachant que l'une des orientations régionales du PGMR 2016-2020 vise à encourager les municipalités à gérer de façon exemplaire les résidus provenant de leurs activités et sachant que le Plan d'action 2019-2024 du gouvernement québécois prévoit que 70 % des résidus CRD soient recyclés ou valorisés d'ici 2023, le comité de révision est appelé à revoir cette mesure afin de la reconduire dans le prochain PGMR.</i>

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION			
No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Synthèse et commentaires
9. Acheminer les collectes d'encombrants aux écocentres			
9.1	Des projets pilotes auront lieu pour accueillir de façon graduelle les collectes municipales d'encombrants aux écocentres, notamment avec la Ville de Rivière-du-Loup. R : MRC C : Ville de Rivière-du-Loup, Co-Éco	2019-2020	SUSPENDU Les infrastructures des écocentres de la MRC de Rivière-du-Loup ne permettaient pas de recevoir les encombrants des ICI et ce malgré l'intérêt de la population pour ce type de biens. <i>Or, le projet du nouvel écocentre de la MRC de Rivière-du-Loup inclut la possibilité d'accueillir les collectes municipales d'encombrants aux écocentres.</i>
9.2	Les collectes d'encombrants par camions compacteurs seront remplacées par des collectes sur appel en camion cube, de façon à protéger les biens réutilisables. Ces changements seront indiqués dans les devis de collecte des municipalités lors des prochains renouvellements de contrats. R : MRC C : Ville de Rivière-du-Loup, Co-Éco	2020	SUSPENDU Les causes liées à la suspension de cette mesure sont présentées à la mesure 9.1. <i>Si les collectes d'encombrants sont acceptées à l'écocentre de Rivière-du-Loup, une attention particulière sera accordée au type de camion pour les acheminer dans le cas où des bris rendraient inutilisables les encombrants.</i>
10. Rendre disponible aux citoyens les matières réutilisables			
10.1	Étendre le projet de ressourcerie pour la vente des biens usagés aux matériaux de CRD R : MRC C : Ville de Rivière-du-Loup, Co-Éco	2020	RÉALISÉ Un centre de réemploi des matériaux CRD a vu le jour en 2017 à Rivière-du-Loup (Écochantier) et le projet écomeuble permet aux citoyens de laisser leurs meubles réutilisables aux écocentres de la MRC dans un lieu protégé des intempéries afin de permettre la revente de ces derniers. De plus, la ressourcerie le Centre d'entraide Maskoutain a ouvert une succursale à Rivière-du-Loup.
10.2	Les collectes d'encombrants de la Ville de Rivière-du-Loup seront acheminés à l'écocentre dans le cadre du projet pilote. Suite à un tri sur place, les biens réutilisables seront mis en vente à la ressourcerie ET au fur et à mesure que les collectes d'encombrants des autres municipalités seront acheminées aux écocentres, l'arrivage des matières réutilisables augmentera. R : MRC C : Ville de Rivière-du-Loup, Co-Éco	2018-2020	SUSPENDU Les causes liées à la suspension de cette mesure sont expliquées à la mesure 9.1. <i>Si le projet d'écocentre de Rivière-du-Loup voit le jour, les collectes d'encombrants en provenance des municipalités seront dirigées vers l'écocentre de Rivière-du-Loup et si les arrivages contiennent des encombrants valorisables, ils seront remis en circulation soit à l'écocentre et si besoin est à la ressourcerie du secteur.</i>
11. Favoriser l'émergence de l'économie circulaire			
11.1	Un service d'animation et de service-conseil sera mis en place pour favoriser la mise en œuvre des synergies identifiées par la démarche réalisée en 2010. R : Municipalités C : Co-Éco	2016-2020	EN COURS 2020 : Le projet Synergie Bas-Saint-Laurent a vu le jour et vise à intégrer plus de circularité dans l'économie du Bas-St-Laurent grâce à des stratégies de réduction, de réemploi, de recyclage et de revalorisation des matières résiduelles des industries, des commerces et des institutions. Des rencontres entre les différents acteurs ont eu lieu à l'automne. <i>Le projet est appelé à prendre de l'ampleur au courant des prochains mois</i>
11.2	Une recherche de financement et de la représentation seront effectuées auprès du gouvernement pour la mise en place d'une véritable démarche d'économie circulaire. R : Municipalités C : Co-Éco	2016-2020	RÉALISÉ Pour connaître l'avancement de cette mesure, rendez-vous à la mesure 11.1.

ÉLIMINATION			
No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Synthèse et commentaires
12. Faire connaître les coûts réels de l'enfouissement			
12.1	Aux bordereaux des devis de collecte des municipalités, les coûts de collecte des déchets seront distingués des coûts de collecte des matières recyclables, des matières organiques et des encombrants. R : Municipalités C : MRC	2018	EN COURS 2018 à 2020 : L'acquisition de données a débuté par l'entremise d'un questionnaire distribué annuellement aux municipalités. Au renouvellement de leur contrat, les municipalités sont invitées à demander que soient distingués les coûts de collectes des matières recyclables, des déchets et des encombrants. <i>Un premier exercice de compilation des coûts de collecte et de traitement par matière a été effectué et présenté au comité d'orientation. L'exercice souligne la disparité des méthodes de calcul sur le territoire. Le comité de révision évaluera si la mesure peut être reconduite selon le contexte liés aux entrepreneurs de collecte de la région.</i>
12.2	Des outils d'information spécifiques à chaque municipalité seront diffusés en même temps que le budget annuel. Les coûts nets de chaque mesure de réduction des déchets y seront indiqués distinctement. Les montants de redevances reçues seront publicisés, de même que leur variation reliée à la performance de chaque municipalité. R : Municipalités C : MRC	2018	EN COURS 2019 : Un premier exercice de comparaison des redevances a été effectué. <i>L'analyse des montants de redevances se poursuivra pour déterminer si les variations peuvent être directement reliées à la performance des municipalités. Si tel est le cas, la variation des montants des redevances sera présentée à la MRC. À noter que le calcul de redevances ne repose pas sur une seule et même variable. .</i>
12.3	Dans le but de réduire les coûts de gestion des déchets, les municipalités étudieront la possibilité de créer un regroupement de collecte. R : Municipalités C : MRC	2020	EN COURS Un regroupement de municipalités pour un appel d'offres a vu le jour en 2018 (Saint-Épiphanie, Saint-Arsène, Saint-Modeste et L'Isle-Verte). <i>Les avantages liés à ce regroupement seront mis de l'avant et le comité de révision du PGMR évaluera s'il est pertinent que cette mesure soit reconduite et proposé aux autres municipalités de la MRC.</i>
13. Diminuer la fréquence de collecte de déchets et taxer à l'utilisation			
13.1	L'utilisation d'un bac roulant pour la collecte des déchets sera obligatoire et chaque unité d'occupation résidentielle sera limitée à un seul bac roulant aux règlements municipaux. R : Municipalités C : MRC	2018	EN COURS 2018 : Une proposition de règlement de collecte des matières résiduelles dans le but de moderniser les règlements existants a été présentée aux directeurs généraux. Cette proposition de règlement intégrait un article visant à limiter à un seul bac roulant chaque unité d'occupation résidentielle. 2019-2020 : Un suivi téléphonique a été effectué auprès des municipalités pour savoir si l'adoption d'un règlement modernisé était envisagée. La municipalité de Saint-Épiphanie a communiqué avec Co-éco pour obtenir du soutien dans la modernisation de son règlement de collecte. <i>Pour la révision du PGMR, la pertinence de ce type de mesure, tout comme les mesures 1.3 et 5.3, qui vise la réduction des quantités de déchets générés sera réévaluée.</i>

ÉLIMINATION			
No	Mesure + responsables (R) + collaborateurs (C)	Échéancier	Synthèse et commentaires
13.2	Un inventaire annuel sera fait par l'entrepreneur de collecte, afin de préciser les contenants utilisés par chaque ICI et immeubles à logements. Cet inventaire sera prévu dans le devis de collecte des municipalités réalisé à l'année 1. R : Municipalités C : MRC	2018	EN COURS 2018 à 2020 : Cette mesure est un premier pas vers l'implantation d'une tarification incitative. Elle vise, lors d'une première phase à inciter les ICI et immeubles à logement utilisant des conteneurs à limiter le volume des contenants utilisés pour les ordures afin de favoriser une meilleure participation à la collecte sélective et des matières organiques. C'est pourquoi le suivi des contrats a été effectué et lors de leur renouvellement les municipalités ont été invitées à ajouter à leur devis d'appel d'offres un inventaire annuel des contenants utilisés par les ICI et immeubles à logements. <i>Le comité de révision sera invité à réévaluer tous types de mesures impliquant des ajouts aux devis de collecte pour inciter les citoyens à réduire les volumes de déchets générés et pour éventuellement mettre en place une TI. En effet, tel que recommandé par RECYC-QUÉBEC, la TI demeure une solution municipale pour inciter les citoyens à participer à la collecte sélective et au bac brun. Force est de constater que parfois les ressources manquent en municipalité pour implanter cette tarification. Co-éco demeure au service des municipalités désireuses d'implanter la TI.</i>
13.3	Une tarification incitative sera établie aux règlements de taxation des municipalités, en fonction du volume des contenants et de la fréquence de collecte pour chaque ICI et immeuble à logement sur les comptes de taxes, le coût de gestion des matières résiduelles sera scindé en 2 postes de dépenses : gestion des déchets et mesure de réduction des déchets. R : Municipalités C : MRC	2020	EN COURS 2018 : Les Directeurs généraux ont reçu une présentation sur la taxation incitative par Co-éco et Rivière-du-Loup le 15 mai ainsi qu'une procédure d'implantation où il était proposé de tarifier en premier les ICI. 2019-2020 : Un suivi téléphonique a été effectué pour répondre aux questions sur la TI et offrir une présentation à ce sujet en conseil municipal ou en comité restreint. 2 municipalités ont reçu la présentation. <i>Comme mentionné à la mesure précédente, la TI est une solution municipale pour inciter les citoyens à participer à la collecte sélective et au bac brun. Comme les ressources manquent parfois en municipalité pour implanter cette tarification, Co-éco demeurera au service des municipalités désireuses d'implanter la TI.</i>
13.4	Les devis de collecte des municipalités comprendront une réduction de fréquence de collecte des déchets en saison hivernale. La MRC étudiera l'opportunité d'augmenter la fréquence des collectes estivales des matières organiques pour favoriser la participation.		EN COURS 2018 à 2020 : Un état des lieux des fréquences de collecte pour chaque type de matière est effectué annuellement. Celui de 2018 a été présenté aux directeurs généraux. Ils ont été ainsi invités à réduire leur fréquence de collecte des déchets. Certaines ont depuis réduit le nombre de collecte des ordures et augmenter le nombre de collecte pour les matières organiques. De plus, au renouvellement de leur contrat de collecte, les municipalités sont sensibilisées aux impacts des fréquences de collecte choisies et sont invitées à les réviser lorsque pertinent. <i>La réduction des fréquences de collecte des ordures à une fois par mois peut inciter les gens à participer davantage à la collecte sélective et à la collecte des matières organiques.</i>

ANNEXE F – RAPPORT DE CONSULTATION, AVIS PUBLIC ET SOMMAIRE DU PROJET

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PGMR 2023-2029



Rédigé par



et déposé au conseil de la MRC le 15 décembre 2022

Table des matières

Avant-propos	2
Obligations de la municipalité régionale	3
Démarche de consultation publique	4
Avis public.....	4
Diffusion du projet PGMR et de la consultation.....	4
L'assemblée de consultation	5
Sondage en ligne	6
Présentation de mémoire.....	7
Modification du PGMR	8
Résumé des assemblées et impacts sur le PGMR	8
Résumé des enjeux soulevés par le sondage en ligne et impacts sur le PGMR.....	10
Conclusion	12
ANNEXE 1 : Avis de consultation publique	13
ANNEXE 2 : Sommaire du projet de PGMR	15

Avant-propos

Le 16 décembre 2021, le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup adoptait son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029. Comme prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), à la section VII de son chapitre IV (art. 53.13 et suivants LQE), une démarche de consultation publique a été mise en place afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises aux fins du PGMR.

La population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin à ce projet de PGMR, ont été invités à participer à la démarche, soit en déposant un mémoire, en assistant à une des assemblées ou en répondant au sondage en ligne.

La municipalité régionale, ayant écouté les avis et propos formulés par les citoyens et différents acteurs lors des assemblées publiques, a rédigé le rapport ci-présent.

Vous trouverez dans ce document tous les éléments liés à la diffusion du projet de PGMR, la mise en place de ladite démarche de consultation publique, ainsi que de la nature des propos qui y ont été formulés. Aussi, vous y trouverez les modifications qui ont été apportées au projet de PGMR afin de tenir compte des avis reçus lors de cette consultation publique.

Obligations de la municipalité régionale

Comme le dispose l'article 53.13 de la LQE, tout projet de PGMR doit être soumis à un processus de consultation publique.

LQE 53.13

La municipalité régionale doit élaborer une procédure de consultation publique pour tout projet de plan de gestion, laquelle doit comprendre la tenue d'au moins une assemblée publique sur le territoire d'application du plan.

Les articles 53.14 à 53.16 de la LQE définissent la procédure qui doit être suivie par la municipalité régionale dans le cadre du processus de consultation publique.

LQE 53.14

Au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, la municipalité régionale rend public sur son site Internet et par tout autre moyen qu'elle juge approprié, un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées, et mentionnant que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan.

LQE 53.15

Audition des intéressés Rapport

Au cours des assemblées publiques, la municipalité régionale s'assure que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan sont fournies; elle entend les personnes, groupes ou organismes qui désirent s'exprimer.

Rapport

À l'issue de ces assemblées, la municipalité régionale dresse un rapport des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation publique. Ce rapport est rendu accessible au public dès sa transmission au conseil de la municipalité régionale.

LQE 53.16

Transmission du projet de plan

Après la consultation publique, le projet de plan, modifié le cas échéant pour tenir compte des avis reçus, est transmis à la Société québécoise de récupération et de recyclage ainsi qu'à chaque municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan projeté, accompagné du rapport de la municipalité régionale.

Démarche de consultation publique

Avis public

Comme le dispose l'article 53.14 de la LQE, l'avis public et un sommaire du projet de plan a été publié dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC et sur la page Facebook de la MRC au moins 45 jours avant la tenue de la première assemblée publique. Cet avis a été publié le 22 avril 2022. L'avis et le sommaire se trouvent à l'annexe 1.

Conformément à l'article 53.13, trois assemblées ont été fixées pour la consultation publique. La tenue de ces assemblées a eu lieu :

- 8 juin 2022, 19h, Notre-Dame-du-Portage
- 9 juin, Saint-Épiphanie
- 15 juin 2022, 19h, en visioconférence

En plus de ces trois assemblées de consultation, les gens étaient invités à déposer un mémoire ou à répondre au sondage en ligne qui était disponible du 16 mai au 16 juin.

Diffusion du projet PGMR et de la consultation

Tel que le prévoit l'article 53.14 de la LQE, le projet de PGMR fut disponible pour consultation au bureau de chaque municipalité locale visée par le PGMR, sur le site Internet de la MRC et ce, durant toute la période de consultation.

De plus, le projet de PGMR et sa démarche de consultation ont été diffusés de plusieurs manières.

- Dans le journal L'Info-Dimanche, un article expliquant l'importance de la démarche et une publicité
- Sur les réseaux sociaux de Co-éco, de la MRC et des municipalités qui ont partagé
- Par courriel dans les réseaux de partenaires
- Une page spéciale a été créée sur le site web de Co-éco et celui de la MRC réunissant tous les éléments importants : dates, lien de connexion, contact, etc.
- Par l'organisation d'un concours pour encourager la participation au sondage en ligne.

Dans la MRC de
RIVIÈRE-DU-LOUP
On est prêt à réduire nos déchets

PARTAGEZ
vos idées
pour alimenter
le nouveau
plan d'action

Comment participer à la consultation ?

ASSISTER À UNE SÉANCE DE CONSULTATION

8 juin | 19 h
Notre-Dame-du-Portage
Salle Gilles Horneau du Chalet des sports

9 juin | 19 h
Saint-Épiphanie
Salle Innégoz du Centre communautaire

15 juin | 19 h
Visioconférence

RÉPONDRE AU SONDAGE EN LIGNE
du 16 mai au 16 juin

DÉPOSER UN MÉMOIRE
avant le 16 juin

MRC de Rivière-du-Loup

Pour accéder aux détails, aux liens et aux documents :
mcriviereduloup.ca | 418 856-2628 #205

L'assemblée de consultation

Représentants pour la tenue des consultations

Nom	Organisation
Michel Lagacé	Préfet, MRC de Rivière-Du-Loup
Jocelyn Villeneuve	Directeur général, MRC de Rivière-Du-Loup
Ophélie Deschamps	Conseillère en gestion des matières résiduelles, Co-éco
Nadia S. Sina	Conseillère en gestion des matières résiduelles, Co-éco

Rôle des représentants de la municipalité régionale

Au cours de l'assemblée et après, et ce, en vertu des articles 53.15 et 53.16 de la LQE, la municipalité régionale a le mandat suivant :

- 1- S'assurer que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan sont fournies
- 2- S'assurer que tout questionnement ait une explication
- 3- Entendre tout citoyen, groupe ou organisme désirant s'exprimer à ce sujet
- 4- Dresser un rapport des observations recueillies lors des assemblées et des modalités de consultations
- 5- Transmettre le projet de plan

Déroulement des assemblées

L'assemblée a débuté par l'inscription des personnes présentes et des personnes voulant déposer un mémoire ou présenter une intervention. Puis, une présentation du projet de PGMR a eu lieu. À la suite de cette présentation, il y a eu une période de questions du public.

De plus, les participants étaient informés qu'un rapport serait rédigé et comprendrait les sujets, les avis, les préoccupations et les propositions émises lors de cette assemblée.

Quatre personnes se sont présentées à l'assemblée de Notre-Dame-du-Portage tenue le 8 juin à la salle Gilles Moreau du Chalet des sports, incluant le maire et la directrice de la municipalité, cette dernière siégeant sur le comité GMR était bien au fait du plan.

L'assemblée du 9 juin à la Salle Innergex du centre communautaire à Saint-Épiphanie n'a pu être tenue du fait qu'aucun citoyen ne s'est présenté entre 19h et 19h30.

Enfin, à la visioconférence, il y a eu une seule citoyenne ainsi qu'une membre du comité GMR de la MRC, conseillère pour le Groupe Pousse-vert.

Écocentre : Les freins à l'utilisation qui reviennent le plus sont les suivants : la fermeture hivernale, les heures d'ouverture restreintes et l'absence de moyen de transport pour apporter les résidus. Les citoyens ont partagé les idées suivantes : collecte à domicile, points de dépôt dans les municipalités, gratuité à l'écocentre.

En général, ils sont très satisfaits du temps d'attente et de la qualité du service.

Plan d'action et réduction à la source : Toutes les mesures proposées reçoivent l'appui des répondants. La plus populaire : faciliter la mise en œuvre de projets pour gérer les matières problématiques identifiées (plastiques agricoles, textiles, etc.)

Autres : 73 % des répondants sont favorables ou peut-être favorable à l'implantation d'une tarification utilisateur-payeur.

Plus de 90 % sont prêts à se passer de plusieurs items en plastique à usage unique.

Le Publisac est lu régulièrement par 34 % des répondants. 16 % sont intéressés à connaître la procédure de retrait volontaire alors que 14 % ont y ont déjà recours. 35 % affirment généralement ne pas consulter le contenu.

Présentation de mémoire

Aucun mémoire n'a été présenté.

Sondage en ligne

Accessible en ligne du 16 mai au 16 juin sur les sites Internet de Co-éco et de la MRC, il invitait les citoyens à participer à la priorisation des actions, la précision des besoins et à partager leurs commentaires. Deux versions du sondage ont été proposées. Le sondage long, pour lequel il y avait un chèque cadeau de 100\$ au restaurant la Porte Arrière à tirer, a obtenu 131 répondants, et le sondage court, 11 répondants.

La version longue ayant été complétée par plus de 90% des répondants, seuls les résultats de cette version ont été analysés. En plus des questions posées, les citoyens avaient la possibilité de laisser des commentaires, ceux-ci ont tous été classés par thème et analysés. Voici les faits saillants des réponses à choix multiples.

Faits saillants du sondage

Profil : un peu plus de 70 % des 132 répondants ont entre 36 et 75 ans et 27 % entre 21 et 35 ans. Ils sont résidents permanents (98 %) et habitent une maison unifamiliale (81 %). Excepté Saint-Paul-de-la-Croix, toutes les municipalités sont représentées. La municipalité de Saint-Antonin est toutefois sous-représentée.

S'informer : pour s'informer en général, les répondants utilisent Facebook, les journaux locaux (Info-Dimanche et Rumeur du Loup), principalement.

Pour s'informer sur la GMR, les répondants consultent principalement (et dans cet ordre) le site web de leur municipalité, et dans une moindre mesure, les journaux locaux, Google et Facebook. Toutefois, si l'on exclut les répondants de la Ville, le journal municipal est la 2^e source la plus consultée.

Calendrier de collecte : 87 % des répondants conservent leur calendrier de collecte toute l'année et 68 % aimeraient recevoir des alertes (par courriel, message, texte ou calendrier électronique). Par ailleurs, 33 % seraient en désaccord que l'on remplace le calendrier de collecte papier par une version électronique.

Déchets : 74 % des répondants mettent leur bac noir au chemin à chaque collecte. Seulement 46 % des répondants affirment que lors de la mise au chemin, le bac est rempli au 3/4 ou plus. Conséquemment, 74 % des répondants affirment qu'ils seraient d'accord pour réduire la fréquence de collecte, et ce, surtout en hiver.

39 % des répondants affirment qu'il leur arrive de jeter des résidus verts aux ordures.

Bac bleu : 81 % des répondants mettent leur bac bleu au chemin à chaque collecte. Seulement 17 % des répondants affirment que lors de la mise au chemin, le bac est rempli à moitié ou moins.

Bac brun : Près de 15 % des répondants n'ont jamais utilisé leur bac brun ou ont cessé de l'utiliser et parmi eux, près de la moitié affirment gérer leurs matières organiques par compostage domestique. Sinon, 75 % des répondants affirment utiliser leur bac brun, dont la majorité dit l'utiliser toute l'année.

Gestion sur place des matières organiques : 38 % des répondants font du compostage domestique ou communautaire, mais moins de la moitié d'entre eux le font toute l'année et pour tous les résidus.

78 % des répondants pratiquent l'herbicyclage tandis que 50 % pratiquent le feuillicyclage, cette pratique est donc moins bien encrée.

3 % mettent le gazon au bac brun et 6 % aux déchets. 5 % mettent les feuilles mortes au bac brun et 11 % aux déchets.¹

¹ Rappelons qu'il s'agit d'un échantillon de population *interpellée par le sujet*, la proportion réelle est probablement plus élevée

Modification du PGMR

Résumé des assemblées et impacts sur le PGMR

Questions ou commentaires	Réponses fournies par les représentants	Décision de modifier le PGMR
Est-ce qu'on demande aux entreprises de réduire la vente de produits emballés, de plastiques à usage unique, etc.? Par exemple, les épiceries. Est-ce que ça fait partie de la réduction?	Oui, ce que vous nommez fait partie de la réduction, dans son ensemble. Cependant, il y a une part d'emballage pour les aliments qui est importante pour limiter les pertes alimentaires et cet enjeu est plus important que celui des emballages, selon la littérature parue dans les dernières années. Par ailleurs, la réduction des emballages alimentaires ne relève pas des institutions régionales. Le Canada a annoncé des mesures de réduction des plastiques à usage unique dans les prochaines années. Dans cet optique, le PGMR prévoit une mesure pour favoriser la transition sur le territoire.	Non
Certaines Entreprises utilisent des LET privés ailleurs au Québec, pourquoi elles font voyager des ordures à 3h de route alors qu'il y a un LET ici?	Il est possible que des entreprises utilisent des LET privés en raison d'un tarif préférentiel. Aussi, c'est probablement intéressant si leurs matières peuvent servir pour du recouvrement alternatif, car le LET de Rivière-du-Loup n'en utilise peu ou pas. On peut émettre des hypothèses, mais nous n'avons pas de certitude, car il y a peu de transparence sur ces flux.	Non
Il y a des défis importants dans ce plan d'action. Est-ce que suffisamment de ressources sont attribuées pour les adresser?	Il y a eu des investissements importants dans les dernières années (biométhanisation, nouvel écocentre en cours de conception) et beaucoup de sensibilisation, mais il en reste beaucoup à faire. L'élaboration du plan d'action et de son budget sert à évaluer le réalisme de chaque action. Une fois le budget finalisé, nous pensons que les ressources seront au rendez-vous pour cheminer dans les différentes mesures proposées. D'ailleurs, les retours de redevances à l'enfouissement doivent servir à la mise en œuvre des PGMR.	Non
Améliorer la traçabilité : comment on fait?	On peut faire des audits ou des caractérisations, par exemple, faire des prélèvements en bord de chemin ou au lieu d'enfouissement technique. Cela vaut pour les flux qui se rendent au LET de la Ville, pour le reste des matières, nous n'avons aucun moyen de savoir.	Non
Par rapport à l'objectif de recyclage des MO de 60% d'ici 2025, est-ce qu'on sait le tonnage réel actuel?	On connaît le tonnage réel pour les secteurs collectés par le bac brun ainsi que les tonnages de boues pour les municipalités qui organisent la vidange des installations septiques et la vidange des étangs aérés. Dans l'inventaire du PGMR, on effectue un estimé grâce aux moyennes québécoises de matières générées. Toutefois, sans caractérisation, il y a beaucoup d'incertitudes.	Non
Sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques reliées à leurs installations septiques : Co-éco produit beaucoup de contenus de sensibilisation. Y en a-t-il à ce sujet?	C'est prévu pour cet automne.	Non
Couches lavables : est-ce qu'il y a un projet pour ça à la Ville de Rivière-du-Loup?	Oui	Budget : programmes de réduction à la MRC (18)
Le recyclage des boues : comment ça fonctionne ?	Des compagnies spécialisées offrent ce service. Ici, c'est Campor environnement inc. qui dessert le territoire. Les boues sont asséchées puis utilisées comme engrais pour les champs lorsque la qualité le permet.	Non
La tarification incitative pour les municipalités, ça rentre dans quelle mesure? C'est considéré comme incitatif ou coercitif ?	C'est un incitatif. Il y a une mesure à cet effet dans le plan d'action. Un coercitif serait plutôt le billet de courtoisie et l'amende en cas de récidive.	Tarification incitative clarifiée dans les moyens (17)
Idéalement, les résidus verts, ça va où?	Idéalement, il faut les gérer sur place en pratiquant le feuillicyclage et l'herbicyclage. On peut aussi les utiliser comme paillis dans la plate-bande. Sinon, à l'écocentre ou dans la collecte de résidus verts ou dépôt vert de votre municipalité s'il y en a. Une partie seulement est acceptée au bac brun.	Non
Qui produit les plastiques agricoles? Qui sont ces compagnies?	Nous n'avons pas l'information ce soir, il faudrait aller chercher l'information.	Non
« Développer un programme de soutien aux organismes œuvrant dans la réduction à la source et le réemploi » : Comment se décline ce plan de gestion dans les municipalités ? Comment fait-on pour que tout le monde agisse en même temps? Quels moyens vous prévoyiez pour concrétiser les actions du PGMR dans les municipalités qui sont toutes à des niveaux différents?	Ce plan se fait au niveau de la MRC, mais la mise en œuvre des actions dépend parfois de la MRC, parfois des municipalités. Il y a un comité GMR à la MRC, constitué d'élus, d'employés municipaux et de conseillers spécialisés (Co-éco). Il mène des réflexions sur les différents enjeux et les façons de les aborder. Ensuite, l'information peut percoler de différentes façons. Parmi les moyens « formels » il y a : le conseil des maires, les rencontres de directeurs où Co-éco intervient parfois et les journées techniques en GMR que la MRC organise pour les municipalités, qui sont l'occasion de partager les bons coups et de diffuser les informations importantes. Pour le programme de soutien au réemploi spécifiquement mentionné, il est probable que celui-ci prenne la forme d'un soutien financier ou logistique pour des nouveaux services ou événements, peut-être à l'échelle des municipalités, ou de la MRC, c'est à déterminer.	Non
Des îlots de tri dans les lieux publics municipaux, ça veut dire quoi?	Bacs à déchets pour les 3 catégories de matières : bac bleu et bac noir, et selon le cas, bac brun.	Non

Résumé des enjeux soulevés par le sondage en ligne et impacts sur le PGMR

Résumé des enjeux soulevés par l'analyse des réponses au sondage en ligne	Possibilité d'ajustement	Décision de modifier le PGMR (mesure du PGMR modifié)
Communication		
Les journaux locaux sont largement consultés par les répondants, plus que la radio. Il serait judicieux d'y automatiser la présence de la GMR. (Cela se fait actuellement dans l'Info-Dimanche via la chronique de Co-éco)	Ajouter dans les mesures de sensibilisation	Oui (mesure 1)
On note que la population perçoit que leur municipalité devrait agir pour informer davantage le citoyen sur la GMR. De plus, la 2 ^e source d'information la plus consultée (sauf pour la Ville de Rivière-du-Loup) est le bulletin municipal. Comment s'assurer que ce canal soit utilisé ?	Clarifier le canal à utiliser dans un « moyen » à la mesure 1	Oui (mesure 1)
Pour s'informer sur la GMR, la source la plus consultée est le site web municipal/MRC. Or, les sites web municipaux ne sont pas toujours à jour et le contenu diffère d'une municipalité à l'autre. Est-ce qu'on peut bonifier ce canal?	Ajouter un « moyen » à la mesure 1 pour que l'information soit trouvée plus facilement et uniformiser les pages municipales et MRC.	Oui (mesure 1)
Les citoyens semblent avoir du mal à trouver l'information de GMR rapidement. Comment promouvoir davantage les canaux existants pour répondre aux questions des citoyens?	<i>Idem</i>	
68 % des répondants aimeraient recevoir une alerte électronique pour rappeler les collectes. Est-ce qu'on veut aller en ce sens?	<i>Idem</i>	
On soulève que le niveau des communications effectuées n'est pas nécessairement accessible à tous	Ajouter les organismes en alphabétisation et d'accueil aux nouveaux arrivants aux collaborateurs aux mesures de sensibilisation	Oui (mesure 1 et 2)
Collectes/services		
Les services pour les résidus verts et branches semblent insuffisants car plusieurs affirment utiliser le bac noir à cet effet. Le transport semble être un frein récurrent.	Préciser les moyens de la mesure sur les résidus verts	Oui (mesure 20)
Le transport est un frein qui revient souvent en ce qui concerne l'utilisation de l'écocentre. Une solution pour les encombrants réutilisables / valorisables mériterait d'être étudiée.	Préciser les moyens de la mesure	Oui (mesure 25)
Ajout de bacs/conteneurs bruns communautaire dans certains quartiers participants peu au bac brun ou près des multilogements n'offrant pas le service?	Les conteneurs communautaires posent des problèmes de contamination important. Ajouter comme moyen réglementaire en prévision des nouveaux développements domiciliaires : espace pour le tri à 3 voies.	Oui (Mesure 16)
Exemplarité municipale		
Il est soulevé que les municipalités devraient encourager la réduction à la source auprès de leurs citoyens en offrant, par exemple, des subventions à l'achat de produits lavables/réutilisables. Veut-on intégrer cela au PGMR ?	Ajouter comme moyen à la mesure de réduction à la source	Oui (mesure 18)
Il est soulevé que des abreuvoirs devraient être davantage disponibles pour éviter l'achat de bouteille d'eau, notamment en Ville. Veut-on intégrer cela au PGMR	Ajouter comme moyen à la mesure de réduction à la source	Oui (mesure 18)
Autres		
La plupart des gens sont favorables à l'implantation d'une tarification utilisateur-payeur et c'est un moyen créant un incitatif important et durable n'apparaissant pas clairement dans le projet de PGMR.	Préciser dans les moyens à la mesure sur les incitatifs	Oui (mesure 17)
IL est proposé de valoriser les projets de constructions écologiques permettant une réduction des déchets à long terme.	Ajouter comme mesure à l'orientation 3	Dans la mesure concernant les CRD, un moyen a été ajouté pour créer une banque d'idées à ce sujet (mesure 19)
Les nouvelles constructions devraient être contraintes de prévoir un espace extérieur et intérieur pour le mobilier tri – exemple : bloc appartement, dépanneur, etc. (réglementation municipale)	Ajouter comme moyen à la mesure réglementaire	Oui (mesure 16)

Conclusion

Les objectifs des consultations publiques ont bien été atteints : toute l'information a été fournie, la parole a été donnée aux citoyens et leurs commentaires ont été pris en compte. Une réflexion quant aux communications entourant les consultations publiques a été menée depuis l'ancien PGMR 2016-2020 et des mesures ont été prises pour rehausser le nombre de participants à l'assemblée de consultation, mais il demeure faible. Afin d'impliquer davantage les citoyens dans la révision du PGMR, plusieurs outils de communication ont été utilisés et la MRC est satisfaite de la participation au sondage en ligne qui lui a permis de recueillir beaucoup de commentaires de la part des citoyens. Le dépôt du présent rapport au conseil de la MRC met un terme à la démarche de consultations publiques sur le projet de PGMR 2023-2029.



AVIS PUBLIC

DÉMARCHE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

AVIS est donné par le soussigné, Jocelyn Villeneuve, directeur général et secrétaire-trésorier, qu'une démarche de consultation publique se tiendra dans le cadre de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Rivière-du-Loup, dont le projet a été adopté le 16 décembre 2021, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Une copie du projet de PGMR révisé ainsi qu'un sommaire détaillé de celui-ci sont disponibles pour consultation :

- en ligne, via le site Internet de la MRC
- en version imprimée, au bureau de la MRC et au bureau de chacune des municipalités, sur rendez-vous préalable.

Sondage sur le nouveau PGMR

Les citoyens sont invités à répondre à un sondage en ligne afin de participer à la priorisation des actions, la précision des besoins, et de partager leurs commentaires avec la MRC.

Quand? du 16 mai au 16 juin 2022

Où? Questionnaire en ligne disponible via la page web de la MRC ou par téléphone 418-856-2628 # 205

Assemblées de consultation publique

Ces assemblées de consultation publique ont pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Quand et où?

8 juin 2022, 19h, Notre-Dame-du-Portage,
Salle Gilles Moreau du Chalet des sports

9 juin 2022, 19h, Saint-Épiphanie,
Salle Innergex du Centre communautaire

15 juin 2022, 19h, en visioconférence,
Lien de connexion disponible via le site web de la MRC

Dépôt de mémoires

Les citoyens et les représentants d'organisations publiques ou privées ayant une adresse sur le territoire de la MRC peuvent soumettre un mémoire avant le 16 juin 2022 par courriel à l'adresse suivante administration@mrcrdl.quebec ou par la poste au 310, rue Saint-Pierre, Rivière-du-Loup, G5R 3V3

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la chargée de projet, Ophélie Deschamps Lévesque, au (418) 856-2628, poste 205

Donné à Rivière-du-Loup, le 14 avril 2022

Jocelyn Villeneuve
Directeur général et secrétaire-trésorier

SOMMAIRE DU PROJET DE PGMR 2023-2029

Mise en contexte

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) est un outil visant à améliorer la performance régionale et à participer à l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement provincial dans le cadre de la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles* et son *plan d'action 2019-2024*. Il doit couvrir l'ensemble des générateurs de matières résiduelles: résidentiel, industriel-commercial-institutionnel (ICI) et construction-rénovation-démolition (CRD).

La démarche de révision du PGMR est encadrée par la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*. Les municipalités régionales doivent élaborer et maintenir en vigueur un PGMR sur leur territoire. À cet effet, elles doivent adopter un projet de plan révisé, au plus tard à la date du 5^e anniversaire de l'entrée en vigueur du dernier plan. Le conseil de la MRC a ainsi adopté le nouveau projet de PGMR révisé le 16 décembre 2021.

La procédure officielle de révision d'un PGMR prévoit que le projet de plan soit, par la suite, soumis à une démarche de consultation publique afin d'impliquer les citoyens, de leur permettre de s'exprimer et proposer leurs idées. À la suite de la consultation, un rapport sera alors rédigé, et s'il y a lieu, des modifications pourront être apportées au document. Celui-ci a été élaboré conjointement par l'organisme Co-éco et par le comité d'orientation en gestion des matières résiduelles de la MRC. La MRC prévoit l'entrée en vigueur du nouveau PGMR avant le 31 octobre 2023.

Contenu du PGMR

Le contenu du document est prévu par la LQE et se décline comme suit :

- Une description du territoire d'application
- La mention des municipalités locales visées par le plan et des ententes intermunicipales
- Le recensement des organismes et entreprises qui œuvrent en GMR sur le territoire
- Un inventaire des matières résiduelles produites sur leur territoire
- Un recensement des installations de récupération, de valorisation ou d'élimination présentes sur le territoire et utilisées par le territoire
- Un énoncé des orientations et des objectifs à atteindre afin de contribuer aux objectifs nationaux
- Un plan d'action, des prévisions budgétaires et un calendrier pour la mise en œuvre des mesures
- Un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application

Performances territoriales et objectifs

La MRC de Rivière-du-Loup est performante et particulièrement bien pourvue en installations de traitement des matières. Selon l'exercice d'inventaire théorique proposé par Recyc-Québec, 68% des 66 172 tonnes de matières générées en 2019 seraient récupérées. En ce qui concerne plus concrètement les collectes, un recul des taux de récupération des matières recyclables est observé dans les dernières années, tandis que le taux de récupération des matières organiques est en constante augmentation. La récupération des résidus CRD est encourageante grâce aux deux écocentres et au centre de tri des matériaux secs, mais les quantités et la traçabilité régionale de ces résidus demeurent des enjeux.

À la suite d'une analyse détaillée de la situation, voici les mesures proposées, regroupées en 7 orientations :

No.	MESURES
Orientation 1 : communications et Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)	
1	Sensibiliser et outiller sur les 3RV et les services disponibles sur le territoire
2	Sensibiliser et outiller tous les secteurs à la collecte des matières organiques
3	Communiquer positivement et en continu sur la GMR et l'application des 3RV
4	Organiser des visites des installations GMR afin de stimuler l'intérêt et améliorer la compréhension de tous
5	Sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques reliées à leurs installations septiques
6	Sensibiliser à la bonne gestion des résidus de CRD lors de l'émission de permis
7	Améliorer le recyclage des produits sous responsabilité élargie des producteurs (REP)
Orientation 2 : concertation, leadership, R&D	
8	Informar les employés et élus municipaux sur leur performance et organiser des séances d'échange et d'information sur la GMR
9	Créer un comité de concertation pour augmenter le recyclage des résidus de CRD
10	Maintenir une veille et favoriser la R&D sur les nouveaux débouchés pour les matières identifiées comme problématiques
11	Faciliter la mise en œuvre de projets pour gérer les matières problématiques identifiées
12	Réaliser un diagnostic régional sur la filière du textile et proposer des solutions de réemploi ou de recyclage
13	Participer à la coopération régionale et interrégionale entre les acteurs de la GMR
14	Collaborer avec les acteurs en place œuvrant en économie circulaire, notamment en symbiose industrielle
15	Élaborer un plan de gestion de débris après sinistres

No.	MESURES
Orientation 3 : mesures incitatives et coercitives	
16	Harmoniser la réglementation municipale sur les matières résiduelles en intégrant les éléments reconnus pour favoriser la performance
17	Renforcer les efforts pour la mise en place d'incitatifs à la réduction des déchets et au tri des matières pour tous les générateurs
18	Élaborer et adopter une stratégie de réduction des produits à usage unique
19	Implanter des mesures permettant de s'assurer de la vidange des installations septiques et du recyclage des boues
Orientation 4 : services et infrastructures	
20	Optimiser les services de récupération des résidus verts
21	Mettre en place des services de récupération des plastiques agricoles et les recycler
22	Optimiser les collectes à 3 voies pour maîtriser les coûts, limiter le transport et favoriser la réduction de l'enfouissement
23	Desservir les ICI par les services d'écocentres
24	Bonifier les services et infrastructures des écocentres pour augmenter le taux de réemploi et de recyclage
25	Organiser la collecte et le traitement adéquat de la portion d'encombrants qui ne sont pas des résidus ultimes
26	Augmenter la présence d'ilots de tri dans les lieux publics municipaux achalandés
Orientation 5 : représentation	
27	Demander au gouvernement d'accélérer la mise en place de certaines REP
28	Demander au gouvernement de mettre en place des mesures qui permettent l'exemplarité de ses institutions
29	Demander au gouvernement de maintenir les objectifs fixés au plan d'action de la PQGMR et de renforcer la mise en place des leviers
Orientation 6 : soutien et accompagnement	
30	Stimuler et soutenir les initiatives des ICI et événements pour la planification et l'amélioration de leur GMR
31	Développer des incitatifs et un programme d'accompagnement pour les événements afin qu'ils tendent vers le zéro déchet
32	Développer un programme de soutien aux organismes œuvrant dans la réduction à la source et le réemploi
Orientation 7 : suivi et acquisition de données	
33	Effectuer des audits du contenu des 3 voies de collecte résidentielle et petits ICI assimilables, aux moments clés de l'année
34	Effectuer un suivi annuel des données de GMR et des montants perçus du MELCC et Recyc-Québec par les municipalités
35	Mesurer la performance des ilots de tri des lieux publics municipaux et proposer des améliorations

Une ressource assurera l'accompagnement des municipalités pour la mise en œuvre du plan. Le comité d'orientation en GMR de la MRC aidera à la planification des actions quelques fois par année.

Pour donner votre avis

En allant sur la page web de la MRC de Rivière-du-Loup, tous les citoyens pourront :

- Participer au sondage en ligne concernant ce plan d'action, du 16 mai au 16 juin
- Trouver les informations pour participer aux assemblées de consultation publique, les 8, 9 et 15 juin
- Obtenir les informations pour déposer un mémoire
- Consulter le projet de PGMR

Pour d'autres suggestions, commentaires ou pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec :

Ophélie Deschamps Lévesque, chargée de projet, Co-éco
418-867-2628 poste 205
service-conseil@co-eco.org



ANNEXE G : RÉOLUTION DE TRANSMISSION DU PGMR



CONSEIL DE LA MRC EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le **16 février 2023** à 20 heures, à la salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC située au 310, rue Saint-Pierre à Rivière-du-Loup, et à laquelle assistaient les conseillers de comté suivants :

Mario BASTILLE, Catherine DESPRÉS, Jean-Roch BOUCHER, Rachelle CARON, Yvon CARON, Jérôme DANCAUSE, Mario LEBEL, Vincent MORE, Louise NEWBURY, Josée OUELLET et Suzanne RHÉAUME.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Louis-Marie Bastille, préfet suppléant.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-02-045-C

10.1 Transmission d'un projet de plan de gestion des matières résiduelles modifié à la suite de la consultation publique (article 53.16 LQE)

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Rivière-du-Loup est en vigueur depuis décembre 2016 et qu'en vertu du 2^e alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les sept ans;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à l'adoption, le 16 décembre 2021, d'un projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé par la résolution numéro 2021-12-428-C;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 53.14 LQE, le projet de PGMR a été soumis à des consultations publiques dans un délai d'au moins 45 jours suivant la publication du sommaire du projet de PGMR, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées;

CONSIDÉRANT que la consultation publique a eu lieu du 16 mai au 16 juin 2022;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 53.15 LQE, un rapport faisant notamment état des observations recueillies lors de ces assemblées a été produit et a été rendu public suite à sa transmission au conseil le 15 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 53.16 LQE, le projet de PGMR a été modifié pour tenir compte, le cas échéant, des avis reçus lors de cette consultation publique;

CONSIDÉRANT que ce projet de PGMR modifié et le rapport de consultation doivent maintenant, conformément à l'article 53.16 LQE, être transmis à RECYC-QUÉBEC, ainsi qu'à chaque municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du PGMR projeté;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Louise Newbury et résolu :

QUE le projet de PGMR modifié, accompagné du rapport de consultation, soit transmis à RECYC-QUÉBEC, ainsi qu'aux municipalités régionales environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du projet de PGMR.

☞ Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter. ☞

(Signé) *Patricia Trudel*, directrice
générale et greffière-trésorière

(Signé) *Louis-Marie Bastille*,
Saint-Modeste

CERTIFIÉE VRAIE COPIE CONFORME



Rivière-du-Loup, le 20 février 2023

Patricia Trudel
Patricia Trudel, directrice générale et greffière-trésorière

Le procès-verbal n'a pas été approuvé



MRC de
Rivière-du-Loup